

**L'AVENIR DES VILLES MOYENNES
DANS LE DEVELOPPEMENT DE
LA BASSE-NORMANDIE**

Rapporteur : Daniel GUERREAU

Animation / Pilotage du Groupe de prospective :
Sophie BARBOT (AC3A)

Chargé de Mission : Jean-Philippe BRIAND

Novembre 2011

R E M E R C I E M E N T S

Le CESER tient à remercier vivement les 25 membres du groupe de prospective pour leur engagement et leur implication tout au long du projet. Leur expérience et leur clairvoyance ont été le garant de la réussite de cet exercice de prospective.

Le rapporteur témoigne sa reconnaissance à Jean CALLEWAERT, Président du CESER de Basse-Normandie, aux Membres de la Commission n°6 "Enseignement supérieur - Recherche - Prospective - Relations internationales et interrégionales" et à ceux du Groupe de Travail composé de Martine MOULIN, Josette TRAVERT, Régis CHALUMEAU, Daniel GENISSEL, Daniel JAMME, Gérald LÉBOUCHER et François RADIGUE pour leur implication et leur contribution lors de la rédaction de l'avis.

Le rapporteur remercie surtout Sophie BARBOT, consultante prospective préventive à l'AC3A, pour l'animation et le pilotage de cet exercice de prospective, et Jean-Philippe BRIAND, chargé de mission au CESER, pour la conduite, la réalisation et la rédaction de cette étude novatrice au sein du CESER.

Il remercie aussi Guillaume DEAL, du service "études, information géographique et prospective" à la Région Basse-Normandie, pour la réalisation des cartes de synthèse stratégiques, ainsi qu'Alexandra BENARD, secrétaire au CESER, pour la réalisation des nombreuses cartes avec l'application SISTER.

Le rapporteur remercie enfin l'INSEE pour son éclairage sur les spécificités économiques des villes moyennes bas-normandes. Le texte de l'étude INSEE figure en Annexe 1 du présent rapport.

S O M M A I R E

COMPOSITION DU GROUPE DE PROSPECTIVE	1
PREAMBULE : QU'ENTEND-T-ON PAR VILLE MOYENNE ?	3
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC ETAT DES LIEUX DES VILLES MOYENNES BAS-NORMANDES. 7	7
1.1. STRUCTURATION DE L'ESPACE ET MAILLAGE TERRITORIAL	7
Un semis régulier de villes moyennes	7
Une forte extension périurbaine	8
Un maillage urbain hiérarchisé	9
Un maillage urbain fragilisé	17
Un réseau urbain centré sur Caen et peu intégré à l'échelle régionale	19
Des villes tiraillées entre plusieurs structures intercommunales	20
1.2. DEMOGRAPHIE	23
Une progression limitée de la population en Basse-Normandie	23
Les villes moyennes plus dynamiques aujourd'hui sur le plan démographique	25
Des villes moyennes attractives sur le littoral	26
Une forte émigration de jeunes	28
Le départ des jeunes et l'installation des retraités accélèrent le vieillissement de la population ..	29
1.3. ECONOMIE	34
Les villes moyennes et les petites villes en milieu rural constituent un maillon fort de l'économie bas-normande	35
Un écosystème de croissance souvent incomplet	37
Une diversité de situations territoriales	37
Des pôles industriels majeurs	39
Une industrie traditionnelle en pleine restructuration	40
L'économie des villes moyennes en pleine transformation tertiaire	45
Une vocation résidentielle affirmée	47
Un faible taux d'encadrement	48
Des pôles de formations majeurs sur le territoire	51
1.4. EQUIPEMENTS	53
Des pôles de services structurants	54
Des pôles commerciaux, d'enseignement et de santé	54
Le maillage territorial confère une forte proximité en commerces et services aux habitants	56
Les restructurations des services publics fragilisent les villes les plus petites	57
1.5. SITUATION SOCIALE ET NIVEAU DE REVENUS	62
Les villes moyennes au profil industriel et touristique exposées au chômage et à la précarité professionnelle	62
Un niveau de revenu limité et une précarité concentrée dans les villes	64
DEUXIEME PARTIE : VISION PROSPECTIVE LES 4 SCENARIOS D'AVENIR	69
SCENARIOS ET VISIONS D'AVENIR - LES CARTES MAITRESSES DES VILLES MOYENNES	71
PREAMBULE - VISIONS D'AVENIR COMMUNES A TOUS LES SCENARIOS	73
<input type="checkbox"/> La Normandie interconnectée au réseau TGV français et européen	73
<input type="checkbox"/> Les 2 régions normandes intègrent le Grand-Paris dans leur développement	74
<input type="checkbox"/> Une recomposition territoriale régionale et interrégionale	74
<input type="checkbox"/> La raréfaction des fonds publics incite à diversifier les sources de financement	75
<input type="checkbox"/> Les nouvelles technologies transforment le fonctionnement de la société et de l'économie ...	76
SCENARIO 1 - DES VILLES MOYENNES AGREABLES ET ATTIRANTES, AU SERVICE DES HABITANTS	77
<input type="checkbox"/> Les villes moyennes privilégient l'économie résidentielle pour orienter l'activité et les créations d'emplois	77
<input type="checkbox"/> La mise en réseau des villes moyennes garantit une offre de services de qualité	78
<input type="checkbox"/> L'économie résidentielle est peu exposée à la mondialisation, mais génère une certaine forme de précarité sociale et professionnelle	79

<input type="checkbox"/> L'attractivité résidentielle des villes moyennes suscite l'installation de retraités et d'actifs plutôt aisés.....	80
<input type="checkbox"/> Les villes moyennes préservent et valorisent les centres-villes	80
<input type="checkbox"/> Des quartiers bien différenciés en centre-ville	81
SCENARIO 2 - DES VILLES "PÔLES D'EXCELLENCE" COMPETITIVES ET INNOVANTES, RELIEES EN RESEAU	83
<input type="checkbox"/> Les villes moyennes valorisent leurs spécificités économiques en créant des plateformes technologiques territorialisées.....	83
<input type="checkbox"/> Les villes moyennes structurent leur offre de formations en lien avec les pôles de compétence	84
<input type="checkbox"/> Le développement des villes moyennes attire de nombreux actifs et génère une forte mobilité	85
<input type="checkbox"/> Les acteurs privés français et étrangers investissent dans les villes moyennes.....	86
SCENARIO 3 - DES VILLES DURABLES D'AVANT-GARDE, INVENTIVES ET OUVERTES SUR LE MONDE	87
<input type="checkbox"/> Une forte implication des acteurs et des habitants inscrite dans la culture de la démocratie participative.....	87
<input type="checkbox"/> Les villes moyennes s'engagent dans la construction "d'éco-villes".....	88
<input type="checkbox"/> Une nouvelle forme de "vivre ensemble" dans un esprit collectif et solidaire.....	89
<input type="checkbox"/> Les activités économiques se développent dans le sillage des "éco-villes".....	89
<input type="checkbox"/> Un modèle de développement qui ne fait pas toujours l'unanimité	90
SCENARIO 4 - DES VILLES MOYENNES FRAGILISEES, EN PERTE DE VITESSE	91
<input type="checkbox"/> Les villes moyennes fonctionnent en îlots et entretiennent globalement peu de relations entre-elles	91
<input type="checkbox"/> Les villes moyennes se transforment progressivement en pôles de services de proximité par défaut.....	92
<input type="checkbox"/> Une forte fragmentation sociale, intergénérationnelle et territoriale	92
<input type="checkbox"/> L'état du parc immobilier se détériore et l'étalement urbain se poursuit sans véritable régulation	93
ANNEXE 1	95
ANNEXE 2	105
ANNEXE 3.....	110
ANNEXE 4.....	114

COMPOSITION DU GROUPE DE PROSPECTIVE

Les Membres du CESER :

- Collège 1 :
 - Mme Evelyne DUBOIS-DERRIEN, Vice-Présidente du CESER, Présidente de la CGPME Basse-Normandie ;
 - M. Bernard CHARLES, 1^{er} Vice-Président du CESER, Secrétaire Général de l'Union Nationale des Associations de Professions Libérales de Basse-Normandie ;
 - M. Régis CHALUMEAU, Membre du CESER, Président de la Chambre des Métiers de l'Orne ;
 - M. Gilles RIGON, Membre du CESER, Représentant de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) ;
 - *M. Georges CORNIER, Vice-Président du CESER et Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie (au moment des réunions du Groupe de Prospective).*

- Collège 2 :
 - M. Michel BEAUGAS, Vice-Président du CESER, Secrétaire Général de l'Union Départementale FO du Calvados ;
 - M. Daniel JAMME, Vice-Président du CESER, Représentant de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT de Basse-Normandie ;
 - M. Gilles RICCI, Membre du CESER, Membre du syndicat CGT de DCNS Cherbourg ;
 - M. Jean-Pierre LANCHAS, Vice-Président du CESER, Secrétaire Général de l'Union Régionale CFE-CGC de Basse-Normandie ;
 - M. Gilbert DELACOTTE, Vice-Président du CESER, Président de l'Union Régionale CFTC de Basse-Normandie.

- Collège 3 :
 - M. Daniel GUERREAU, Vice-Président Président de la Commission n° 6 du CESER, Directeur de Recherche Emérite au CNRS ;
 - M. Jacques BELIN, Membre du CESER, Trésorier du Comité Régional du Tourisme de Basse-Normandie ;
 - Mme Jacqueline SAINT-YVES, Vice-Présidente Secrétaire du CESER, Vice-Présidente du Comité et Organisme d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi de Basse-Normandie ;
 - M. Alain CARTEL, Vice-Président Président de la Commission n° 4 du CESER, Président de l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales et Président du Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées ;
 - M. François RADIGUE, Vice-Président du CESER, Secrétaire du Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie.

- Collège 4 :
 - M. Jean CALLEWAERT, Président du CESER, Personnalité Qualifiée.

Les personnalités extérieures au CESER :

- *Mme Agnès GRANGÉ, Directrice régionale de La Poste (au moment des réunions du Groupe de Prospective) ;*
- M. Marc ESNAULT, Directeur Général de la CCI de Flers ;
- M. Julien BECHTEL, Directeur des études à l'INSEE de Basse-Normandie ;
- M. Philippe DUVAL, Président de la Maison de l'Europe ;
- M. Patrick JOURDAN, Directeur Mission Stratégie et projets Transverses Agence Régionale de Santé ;
- M. Jean-Yves GOBLOT, Directeur Stratégie, Recherche et Technologie d'ACOME ;
- M. Bruno DOSSEUR, Directeur de Relais d'Sciences ;
- M. Bruno HAMEL, Directeur du Centre d'Animation Les Unelles ;
- M. Jean-Luc DUVAL, Président de l'ARDEC.

CARTOGRAPHIE :

- Guillaume DEAL, Région Basse-Normandie ;
- Alexandra BENARD, CESER de Basse-Normandie.

PREAMBULE : QU'ENTEND-T-ON PAR VILLE MOYENNE ?

Au niveau national, les villes moyennes sont regroupées au sein d'une association, la Fédération des Maires des Villes Moyennes¹, dont l'action vise à faire reconnaître les spécificités des villes moyennes et défendre leurs intérêts. Créé en 1988, ce réseau d'échanges, de réflexion et de concertation s'adresse aux Maires et aux Présidents d'intercommunalité des villes-centres² dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants. La taille de la ville-centre (en général la commune la plus peuplée) constitue le critère de base.

Dans son étude sur les villes moyennes³, la DATAR privilégie plutôt une approche par aire urbaine pour prendre en compte la dynamique de périurbanisation et d'étalement urbain qui transforme l'espace et caractérise le mode de développement des villes, en se calant sur la fourchette d'appartenance à la FMVM. Sachant qu'une commune de 20 000 habitants dispose en général d'une aire urbaine de l'ordre de 30 000 habitants et qu'une commune de 100 000 habitants structure une aire urbaine d'environ 150 000 habitants, la DATAR retient la tranche de 30 à 150 000 habitants pour caractériser les villes moyennes. Le plafond a toutefois été relevé à 200 000 habitants car ce seuil est souvent retenu pour délimiter les grandes villes et correspond mieux aux pratiques des autres pays européens. Les pôles urbains dont l'aire urbaine compte entre 30 000 et 200 000 habitants sont donc considérés comme des villes moyennes par la DATAR (villes de deuxième niveau au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Espagne). D'après cette définition, la Basse-Normandie compte 6 villes moyennes : Cherbourg, Alençon, Saint-Lô, Lisieux, Flers et Granville. Cette approche ne reflète pas en revanche la réalité du territoire bas-normand. Dans son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) adopté en 2007, la Région identifie un enjeu majeur pour demain, dynamiser les villes moyennes pour en faire le cœur du développement et de l'animation des territoires, et préconise l'ouverture d'un grand chantier à 10 ans visant à **renforcer l'armature des villes moyennes et des pôles structurants**⁴. Cette orientation conduit à caractériser les villes moyennes de façon plus extensive, en tenant compte du maillage territorial, du poids économique et du rayonnement des pôles sur le territoire. L'identification des villes moyennes s'est basée sur l'organisation territoriale de l'emploi et des services de la Basse-Normandie ("territoires vécus"), en écartant Caen et Cherbourg en raison de leur taille et de leurs spécificités. Hormis les 2 grandes villes précédentes, tous les pôles urbains bas-normands sont considérés comme des villes moyennes, ainsi que les pôles d'emploi de l'espace rural comptant plus de 4 000 emplois et rayonnant sur un bassin de vie de plus de 15 000 habitants du fait de leur caractère structurant. La Basse-Normandie compte ainsi 19 villes moyennes (et même 20 en rajoutant Nogent-le-Rotrou, située en l'Eure-et-Loir, dont l'aire urbaine s'étend en partie sur l'Orne). **Les villes moyennes** (délimitées par les aires urbaines et les aires d'emploi de l'espace rural) **concentrent un tiers de la population régionale et constituent le cœur des territoires bas-normands**. Malgré sa taille (22 300 habitants en 2008, soit la 4^{ème} commune de la région), Hérouville-Saint-Clair n'est pas considérée comme une ville en tant que telle car elle fait partie du tissu urbain de l'agglomération caennaise.

¹ FMVM : Fédération des Maires des Villes Moyennes. Site Internet de la FMVM : <http://www.villesmoyennes.asso.fr/fr/>.

² Les mots soulignés sont définis dans l'encadré "Monde urbain et espace rural - Quelques définitions".

³ "Les villes moyennes françaises" - Travaux DATAR n°3 - La Documentation française (2007).

⁴ SRADT de Basse-Normandie - Site Internet : <http://www.cr-basse-normandie.fr/index.php/vivre-et-se-deplacer/sradat>.

MONDE URBAIN ET ESPACE RURAL Quelques définitions

Unité urbaine : commune ou ensemble de communes constituant une agglomération de plus de 2 000 habitants (continuité du bâti⁵). La Basse-Normandie compte 60 unités urbaines.

Ville-centre : commune seule abritant plus de la moitié de la population d'une unité urbaine (ou à défaut, ensemble multi-communal regroupant la commune la plus peuplée et toutes les communes de l'unité urbaine dont la population est supérieure à 50 % de la commune la plus peuplée).

Pôle urbain : unité urbaine comptant 5 000 emplois ou plus. La Basse-Normandie compte 15 pôles urbains (6 dans le Calvados, 5 dans la Manche et 4 dans l'Orne).

Aire urbaine : espace urbain constitué d'un pôle urbain et de sa couronne périurbaine.

Couronne périurbaine : communes dont plus de 40 % des actifs occupés résidant sur leur territoire travaillent sur l'ensemble de l'aire urbaine. Elle regroupe les communes périurbaines attirées par un seul pôle urbain.

La Basse-Normandie compte autant d'aires urbaines que de pôles urbains (15 au total), dont 2 dépassant les frontières régionales (Honfleur et Alençon). En Eure-et-Loir, l'aire urbaine de Nogent-le-Rotrou s'étend partiellement dans l'Orne.

Communes multi-polarisées : communes dont plus de 40 % des actifs occupés résidant sur leur territoire travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec chacune d'entre elles. Elles regroupent les communes périurbaines attirées par plusieurs pôles urbains à la fois.

L'espace à dominante urbaine regroupe l'ensemble des aires urbaines et des communes multi-polarisées du territoire.

Pôle d'emploi de l'espace rural : unité urbaine (n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine) comptant 1 500 à 5 000 emplois. La Basse-Normandie compte 23 pôles d'emploi de l'espace rural (7 dans le Calvados, 10 dans la Manche et 6 dans l'Orne).

Aire d'emploi de l'espace rural : espace rural constitué d'un pôle d'emploi de l'espace rural et de sa couronne.

Couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural : communes (n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine) dont 40 % des actifs occupés résidant sur leur territoire travaillent dans l'aire d'emploi de l'espace rural.

La Basse-Normandie compte autant d'aires que de pôles d'emploi de l'espace rural (23 au total). Dans la Sarthe, l'aire d'emploi de l'espace rural de Mamers s'étend partiellement dans l'Orne.

Autres communes rurales : communes n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

L'espace à dominante rurale regroupe l'ensemble des aires d'emploi de l'espace rural et les autres communes rurales.

Bassin de vie : territoire sur lequel les habitants accomplissent la majorité des actes de la vie courante. Le bassin de vie constitue la plus petite maille territoriale sur laquelle les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi.

⁵ La zone bâtie agglomérée (où vit plus de la moitié de la population) est constituée de constructions avoisinantes espacées au maximum de 200 m.

VILLES MOYENNES BAS-NORMANDES

Villes moyennes	NATURE DE L'AIRE	POPULATION 2007		POIDS DEMOGRAPHIQUE DE L'AGGLOMERATION
	Classification selon le ZAUER (1)	En nombre d'habitants	En % de la population régionale (2)	En % de la population de l'aire (3)
Caen	Aire urbaine	385482	25,8	50,7
Cherbourg	Aire urbaine	116427	7,8	74,1
Ensemble grandes villes	-	501909	33,6	56,1
Alençon	Aire urbaine	65561	4,4	65,6
Saint-Lô	Aire urbaine	49782	3,3	48,9
Lisieux	Aire urbaine	46672	3,1	58,4
Flers	Aire urbaine	34137	2,3	64,6
Granville	Aire urbaine	31270	2,1	60,2
Vire	Aire urbaine	26752	1,8	59,2
Argentan	Aire urbaine	25947	1,7	60,0
Bayeux	Aire urbaine	25873	1,7	65,1
Trouville-sur-mer	Aire urbaine	22887	1,5	90,9
L'Aigle	Aire urbaine	20030	1,3	58,8
Avranches	Aire urbaine	19014	1,3	80,2
Coutances	Aire urbaine	17746	1,2	55,6
Honfleur	Aire urbaine	16091	1,1	83,4
Dives-sur-mer	Aire d'emploi de l'espace rural	12829	0,9	98,2
Falaise	Aire d'emploi de l'espace rural	12218	0,8	69,2
Carentan	Aire d'emploi de l'espace rural	9992	0,7	75,0
Condé-sur-Noireau	Aire d'emploi de l'espace rural	9131	0,6	75,3
Mortagne-au-Perche	Aire d'emploi de l'espace rural	8234	0,6	61,5
Valognes	Aire d'emploi de l'espace rural	7591	0,5	95,3
Nogent-le-Rotrou	Aire urbaine	20749	1,4	60,8
Ensemble villes moyennes	-	482507	32,3	65,3
Reste de la Basse-Normandie	-	509722	34,1	
Total	-	1494138	100,0	60,6

Source : INSEE / CESER de Basse-Normandie

(1) Classification selon le Zonage en Aires Urbaines et en aires d'emploi de l'Espace Rural (ZAUER).

(2) Basse-Normandie + 35 communes extérieures à la région incluses dans les aires urbaines d'Alençon, d'Honfleur et de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

(3) Couronne périurbaine ou couronne de l'aire d'emploi de l'espace rural.

LE DIAGNOSTIC PREALABLE A L'ETUDE PROSPECTIVE

Pour analyser la situation des villes moyennes à l'échelle nationale, le CESER a dissocié 2 catégories de villes, l'une regroupant l'ensemble des **aires urbaines de moins de 80 000 habitants**, l'autre les **aires d'emploi de l'espace rural**. Le seuil de 80 000 habitants permet d'englober l'ensemble des villes moyennes retenues dans le champ de l'étude, l'aire urbaine d'Alençon comptant près de 66 000 habitants (ville la plus peuplée dans la région après Caen et Cherbourg). A partir des résultats du recensement de la population, le CESER a mobilisé des indicateurs démographiques, économiques et sociaux de façon à pouvoir comparer les villes moyennes (et de façon plus large les petites villes en milieu rural) au niveau national. Les mêmes indicateurs ont été utilisés pour positionner et comparer les villes moyennes en Basse-Normandie (entre-elles, et avec Caen et Cherbourg). Le diagnostic préalable à cette étude présente un "état des lieux" des villes moyennes bas-normandes basé sur ces données statistiques, en le confrontant au regard et à la perception des 25 membres du groupe de prospective constitué à cet effet (vision commune et diagnostic partagé).

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC

Etat des lieux des villes moyennes bas-normandes

1.1. Structuration de l'espace et maillage territorial

Un semis régulier de villes moyennes

La France est constellée de villes moyennes dont l'origine et l'implantation régulière sur le territoire remontent à l'Antiquité lorsque le réseau routier drainait l'Empire romain. Leur expansion s'est poursuivie au Moyen-âge, à une époque où les villes rayonnaient et échangeaient parfois très loin. Erigées souvent en Evêchés⁶, les cités les plus importantes exerçaient une fonction de structuration du territoire, de commandement et d'échanges dont le rôle a été réaffirmé sous la Révolution avec la création des départements. Les chefs-lieux de département⁷ et de district⁸ retenus en 1790 structurent aujourd'hui l'armature urbaine des villes moyennes et des grandes villes françaises. Au niveau européen, les régions les plus dynamiques bénéficient d'un réseau maillé irriguant l'ensemble du territoire. Le semis régulier de villes légué par l'Histoire constitue donc une vraie force et contribue à l'équilibre des territoires, notamment en matière de services (relative équité). Construit de façon pyramidale, le maillage républicain (dominé par Paris) induit toutefois une forte différenciation entre villes et influe sur leur développement.

En Basse-Normandie, le maillage urbain est constitué de 2 grandes villes, Caen et Cherbourg, et de 20 villes moyennes en incluant Nogent-le-Rotrou (située en Eure-et-Loir) dont l'influence dépasse les frontières de l'Orne. Les villes moyennes couvrent l'ensemble du territoire (répartition plutôt homogène) et sont localement relayées par des petites villes en milieu rural⁹ et une nébuleuse de bourgs qui confèrent une forte proximité en commerces et services aux habitants. Ce semis de villes et de bourgs a permis un ancrage des activités et des services au sein de la région, mais des signes d'effritement semblent aujourd'hui se manifester, en particulier dans le Bocage et les zones rurales les plus enclavées. Dans l'armature urbaine, les villes moyennes les plus importantes sont en général chefs-lieux de département ou d'arrondissement¹⁰ et occupent de ce fait une place privilégiée dans l'organisation territoriale en tant que centres administratifs et économiques locaux. Flers, Granville et L'Aigle font toutefois exception, leur population dépassant aujourd'hui celle de la Sous-préfecture la plus

⁶ Avant la Révolution, la Province ecclésiastique de Normandie comptait 7 villes de cathédrale : Rouen (siège de l'Archevêché), Evreux, Lisieux, Bayeux, Sées, Coutances et Avranches.

⁷ Institués en 1790, les départements ont été délimités selon le principe qu'un homme à cheval devait pouvoir atteindre le chef-lieu en une journée. Dès le départ, Caen et Alençon ont été retenus respectivement comme chefs-lieux du Calvados (qui portait le n° 13 sur 83 Départements en 1790) et de l'Orne (n° 59). Dans la Manche (n° 47), Coutances a été initialement choisi, puis le chef-lieu a été déplacé à Saint-Lô en 1796.

⁸ Les Départements ont été initialement divisés en districts, cantons et communes. Les districts ont été remplacés en 1795 par les arrondissements. Les chefs-lieux de districts retenus en 1790 étaient Caen, Bayeux, Lisieux, Pont-l'Evêque, Vire et Falaise dans le Calvados (6 districts), Avranches, Coutances, Cherbourg, Valognes, Carentan, Saint-Lô et Mortain dans la Manche (7), Alençon, Domfront, Argentan, L'Aigle, Mortagne-au-Perche et Bellême dans l'Orne (6).

⁹ Pont-l'Evêque, Saint-Pierre-sur-Dives, Orbec et Villers-Bocage dans le Calvados, Torigni-sur-Vire, Saint-Hilaire-Du-Harcouët, Villedieu-les-Poêles, Pontorson, Mortain, Saint-James, Flamanville et Beaumont-Hague dans la Manche, La Ferté-Macé, Sées, Domfront, Vimoutiers et Le Theil dans l'Orne.

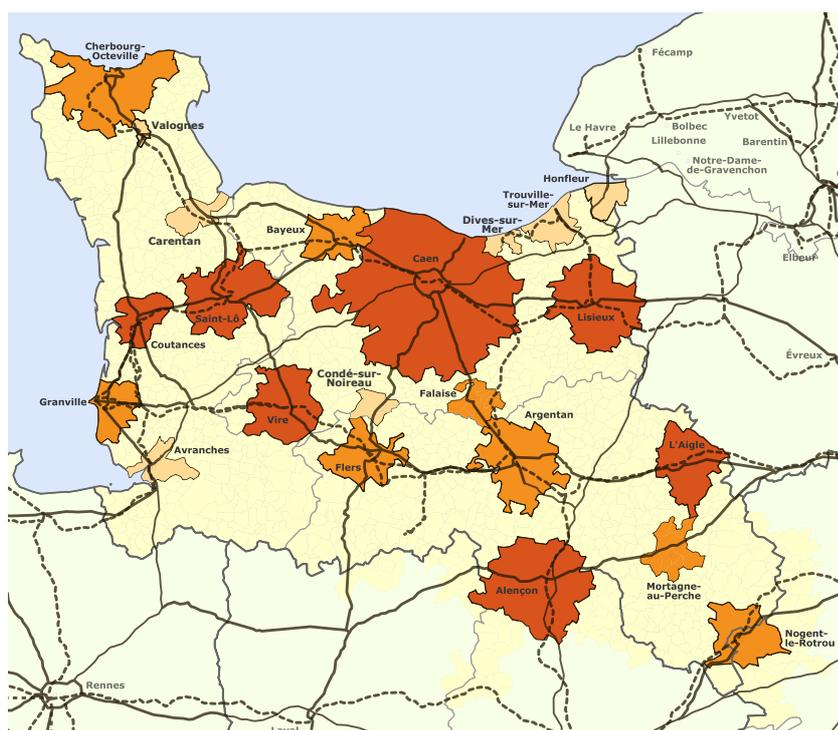
¹⁰ Villes moyennes chefs-lieux de département (Préfectures) : Saint-Lô (Manche) et Alençon (Orne) ; Villes moyennes chefs-lieux d'arrondissement (Sous-préfectures) : Lisieux, Vire et Bayeux dans le Calvados, Avranches et Coutances dans la Manche, Argentan et Mortagne-au-Perche dans l'Orne.

proche. Sur fond de baby boom, ces villes ont en effet connu un fort développement industriel et une croissance démographique rapide au cours des Trente Glorieuses. Sous-préfecture de l'Orne, Mortagne-au-Perche a au contraire peu bénéficié de cette vague d'urbanisation et vit de plus en plus dans l'aire d'influence d'Alençon.

ETALEMENT URBAIN
(population vivant dans la couronne périurbaine en 2007)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants

Aires d'emploi en milieu rural



Une forte extension périurbaine

Absorbant l'exode rural, la croissance des villes s'est surtout concentrée dans les pôles urbains jusqu'à la fin des années soixante, puis s'est propagée à la périphérie des villes, au détriment des villes-centres selon le principe des vases communicants. La périurbanisation se poursuit aujourd'hui sur des espaces de plus en plus éloignés, intensifiant les déplacements et élargissant l'aire d'influence des villes sur le territoire. Le coût avantageux du logement et du foncier et l'attrait de la campagne poussent en effet les urbains, en général des actifs avec enfants, à s'établir dans des pavillons ou

des maisons de village à la périphérie des villes ou en milieu rural, souvent au-delà des limites des aires urbaines¹¹. Région de tradition rurale¹², la Basse-Normandie est particulièrement concernée par ce phénomène qui touche l'ensemble des villes de la région. En 2007, plus d'un tiers des habitants des villes moyennes bas-normandes vit dans la couronne, soit le 2nd rang au niveau national pour les aires urbaines de moins de 80.000 habitants. Moins peuplées, les petites villes de l'espace rural sont dans l'ensemble moins étalées (1 habitant sur 7 seulement vit en périphérie), mais la Basse-Normandie se situe néanmoins au 5^{ème} rang. Au sein de la région, l'étalement urbain est très variable d'une ville à l'autre. En termes de population, Saint-Lô est la ville où la périurbanisation est la plus importante (1 habitant sur 2 dans la couronne, une proportion équivalente à celle de Caen) et les villes littorales de la Côte Fleurie (Dives-sur-Mer, Trouville-sur-Mer et Honfleur formant un continuum urbain) celles où les couronnes sont les plus resserrées. Valognes, la plus petite ville moyenne de la région, compte également peu d'habitants en proche périphérie (5 % seulement).

LE REGARD DU GROUPE DE PROSPECTIVE SUR "LA STRUCTURATION DE L'ESPACE"¹³

La concentration de l'emploi dans les villes moyennes et la croissance périurbaine accroissent la mobilité des personnes

L'aire d'influence des villes moyennes ne se limite pas à leur agglomération et s'étend bien au-delà. Les déplacements domicile-travail et l'accès aux commerces et services structurent un vaste espace induisant de nouvelles relations ville-campagne. La mobilité s'est fortement accrue du fait de la concentration des activités et de l'emploi dans les villes moyennes, et de l'extension de l'espace périurbain lié notamment au prix élevé du foncier (dans et autour des villes). Le territoire vécu et l'espace politique ne coïncident pas toujours (échelles territoriales différentes), d'où l'enjeu de la gouvernance pour structurer l'espace des villes moyennes.

L'installation de nouveaux habitants induit une croissance continue de la population en périphérie, liée à la fois aux migrations et à la natalité que suscite l'arrivée d'actifs en âge d'avoir des enfants. Toutes les villes moyennes ont ainsi gagné des habitants dans leur couronne entre 1999 et 2007, couplant à la fois un solde migratoire¹⁴ et un solde naturel¹⁵ positifs (à l'exception de Flers et Condé-sur-Noireau qui enregistrent plus de départs que d'arrivées en périphérie). L'étalement urbain affaiblit en revanche les centres-villes qui perdent une partie de leur population au profit de leur couronne et des espaces ruraux plus lointains, excepté les agglomérations situées en bord de mer (ou à proximité) qui bénéficient de l'attractivité du littoral (tropisme littoral).

Un maillage urbain hiérarchisé

Les activités économiques se concentrant dans (ou à proximité) des agglomérations, l'étalement urbain génère une forte mobilité pour se rendre à son travail, consommer, accéder aux services publics, vivre ses loisirs etc. Les déplacements domicile-travail structurent de vastes territoires délimitant l'aire d'influence économique des villes les plus importantes. Le territoire bas-normand s'organise ainsi en 14 zones d'emploi où

¹¹ Et des aires d'emploi de l'espace rural pour les villes moyennes les plus petites.

¹² Avec plus d'un tiers de sa population vivant en milieu rural (35 % en 2007), la Basse-Normandie est considérée comme la 4^{ème} région rurale de France.

¹³ Synthèse des échanges du groupe de prospective lors de la séance du 21 octobre 2010.

¹⁴ Solde migratoire = arrivées - départs de population (indicateur d'attractivité).

¹⁵ Solde naturel = naissances - décès (indicateur de vieillissement de la population).

s'équilibrent localement l'offre et la demande de travail. Chaque zone est polarisée par une ville constituant le fer de lance de l'économie et la clef de voûte du système urbain régional, à savoir Caen (la Capitale régionale), Cherbourg (dans le Cotentin) et 12 villes moyennes : Bayeux, Vire, Lisieux et Honfleur dans le Calvados, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches dans la Manche, Alençon, L'Aigle, Argentan et Flers dans l'Orne. Sous-préfecture de l'Eure-et-Loir, Nogent-le-Rotrou structure une zone d'emploi dont l'influence s'étend sur le Perche ornais. Plus petites en taille, les autres villes moyennes vivent dans l'orbite d'une ville plus importante et rayonnent principalement sur leurs bassins de vie¹⁶. Falaise et Dives-sur-Mer sont ainsi attirées par Caen, Valognes et Carentan par Cherbourg, Trouville-sur-Mer vit sous l'influence d'Honfleur, et Condé-sur-Noireau sous celle de Flers. Mortagne-au-Perche polarisait initialement une zone d'emploi¹⁷ en synergie avec L'Aigle, mais la ville vit de plus en plus aujourd'hui dans le giron d'Alençon. Les villes moyennes rayonnent ainsi sur des espaces (plus ou moins vastes) constituant l'assise de leur développement, mais leur dynamique est également liée à celle des grandes villes voisines en plein processus de métropolisation.

L'ORGANISATION RÉGIONALE DE LA BASSE-NORMANDIE
2010

LOCALISATION

- Capitale régionale
- Port de commerce
- Station balnéaire
- Grand port de pêche
- Site touristique majeur
- Site du débarquement
- Site nucléaire
- Urbanisation
- Pêche et aquaculture

AXES DE CIRCULATION ET ATTRACTIVITÉ

- Axe européen de circulation
- Autoroute
- 4 voies ou autre route
- Réseau ferré
- Aire d'influence de Caen
- Attraction extérieure
- Espace rural en mutation

Sources : D'après l'ouvrage Les Régions Françaises, Hachette Livre - 2010
Réalisation : Service Etudes & Info Géographique de la Région Basse-Normandie - Août 2011



¹⁶ Bassin de vie : plus petit territoire sur lequel les habitants accèdent chaque jour aux équipements et à l'emploi.

¹⁷ Etablies la première fois en 1983-1984, les zones d'emploi ont été réactualisées le 1^{er} juillet 2011. La Basse-Normandie comptait initialement 10 zones d'emploi : Caen-Bayeux, Lisieux, Vire, Cherbourg, Saint-Lô, Coutances, Avranches-Granville, Flers, Alençon-Argentan et L'Aigle-Mortagne. La révision du découpage a conduit à désolidariser Bayeux de Caen, Avranches de Granville, Alençon d'Argentan et L'Aigle de Mortagne-au-Perche, cette dernière entrant dans le giron d'Alençon. Le Perche est ainsi tiraillé entre Alençon et Nogent-le-Rotrou dont la zone d'emploi franchit désormais les limites régionales. Rattachée initialement à la zone d'emploi de Saint-Lô, Carentan vit aujourd'hui dans l'aire d'influence de Cherbourg. Le développement de la Côte Fleurie fait apparaître une nouvelle zone d'emploi, celle d'Honfleur, qui se désolidarise de Lisieux.

LE "ZONAGE EN AIRES URBAINES" NOUVEAU EST ARRIVE ! Un territoire rural sous influence urbaine¹⁸

En octobre 2011, l'INSEE a révisé son zonage en aires urbaines de façon à délimiter l'aire d'influence des villes (au sens des unités urbaines) sur le territoire. La nouvelle méthode d'élaboration de ce zonage revient dans un premier temps à identifier tous les **pôles** du territoire correspondant aux unités urbaines de plus de 1 500 emplois. Les pôles sont ensuite classés en 3 catégories distinctes selon le nombre d'emplois s'exerçant au sein des agglomérations : les **grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois). Par rapport au précédent zonage en aires urbaines, cette nouvelle approche revient à dissocier les anciens pôles urbains en 2 catégories (grands pôles urbains et moyens pôles) et à renommer les anciens pôles d'emploi de l'espace rural en petits pôles¹⁹.

Pour apprécier le processus de périurbanisation et d'étalement urbain, la seconde étape consiste à définir les **couronnes des grands pôles urbains** dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci. L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne forme une **grande aire urbaine**. Toutes les communes et unités urbaines attirées par plusieurs aires urbaines différentes (sans qu'aucune d'entre-elles n'attire plus de 40 % des actifs résidents) sont regroupées sous l'appellation **communes multipolarisées des grandes aires**. L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires forme l'**espace périurbain**.

Le zonage détermine les **couronnes des moyens pôles et des petits pôles** selon le même principe que les couronnes des grands pôles (seuils de 40 %). L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé **moyenne aire** et celui constitué par un petit pôle et sa couronne, **petite aire**. Les communes attirées par plusieurs aires à la fois (petites et/ou moyennes aires, sans qu'aucune d'entre-elles n'attire plus de 40 % des actifs résidents) sont considérées comme les **autres communes multipolarisées**. Dans l'ancien zonage, l'espace multipolarisé ne concernait (sans les distinguer) que les grands pôles urbains et les moyens pôles. Il est désormais élargi aux petits pôles (anciennement pôles d'emploi de l'espace rural²⁰).

Les communes restantes sont dénommées **communes isolées hors d'influence des pôles**. Par rapport à l'ancien zonage, l'INSEE ne considère plus le rural comme une contrepartie de l'urbain (espace résultant non attiré par les pôles urbains) et renonce à l'appellation "espace à dominante rurale" qui regroupait l'ensemble des communes n'appartenant pas à une aire urbaine (aires d'emplois de l'espace rural et autres communes rurales). L'INSEE revient à une approche plus restrictive puisque le rural regroupe l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine, quelque soit sa taille et sa localisation.

¹⁸ "Les nouvelles aires urbaines" - INSEE - Cent-pour-Cent n°219 - Octobre 2011.

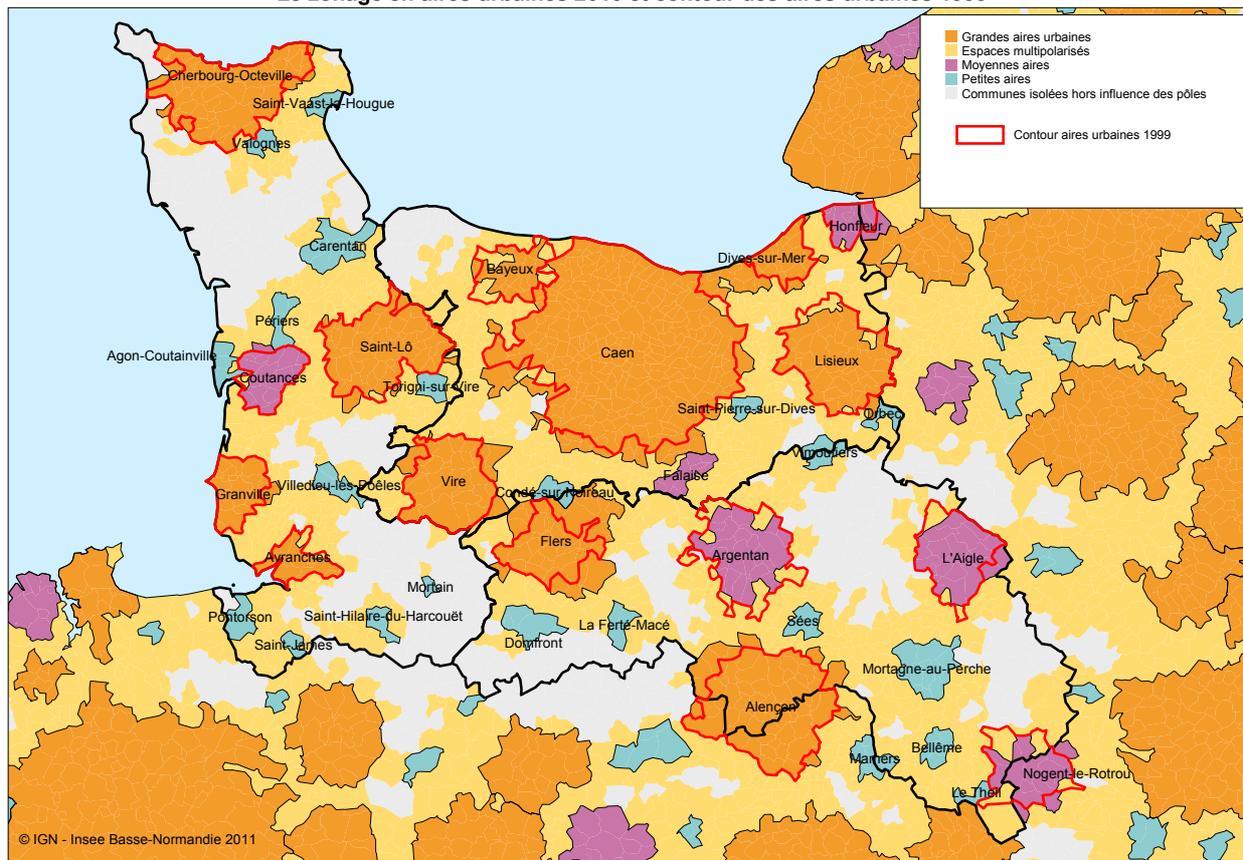
¹⁹ Et en éliminant les précédents pôles d'emploi de l'espace rural qui ne sont pas des unités urbaines, à savoir Beaumont-Hague et Flamanville (centrale nucléaire EDF de Flamanville et centre de retraitement AREVA NC de la Hague).

²⁰ Anciennement pôles d'emploi de l'espace rural, Pont-l'Évêque et Villers-Bocage n'apparaissent plus comme petits pôles car ils sont désormais absorbés par l'espace multipolarisé. A l'inverse, 4 petits pôles ont émergé : Agon-Coutainville, Saint-Vaast-la-Hougue, Périers et Bellême.

Dans ces conditions, toutes les communes de l'espace périurbain et celles situées dans l'aire d'attraction d'un moyen pôle ou d'un petit pôle²¹ sont considérées comme rurales, excepté celles appartenant à une unité urbaine.

Dans son étude, le CESER s'est basé sur le zonage en aires urbaines en vigueur depuis 2002 et n'est pas en mesure d'intégrer le nouveau zonage compte-tenu du calendrier de l'étude sur les villes moyennes (adoption de l'avis lors de l'Assemblée Plénière du 12 décembre 2011), mais la révision du concept ne remet pas en cause l'analyse et les grandes conclusions de l'étude.

Le zonage en aires urbaines 2010 et contour des aires urbaines 1999



Onze aires urbaines, dominées par Caen et Cherbourg, structurent le territoire

Comparé à l'ancienne méthode, le nouveau zonage de l'INSEE donne une meilleure vision de la hiérarchie urbaine en Basse-Normandie. L'armature urbaine comprend 37 pôles, dont 11 grands pôles, 5 moyens pôles et 21 petits pôles. Sur le territoire, 9 habitants sur 10 vivent dans l'aire d'attraction de ces pôles dont l'influence s'étend de plus en plus. Cœur de l'espace urbain, 11 grandes aires urbaines structurent le territoire : Caen, Cherbourg-Octeville, Alençon, Saint-Lô, Flers, Lisieux, Dives-sur-Mer, Granville, Vire, Bayeux et Avranches (classées selon la population). En 10 ans, l'emprise territoriale des grandes aires s'est accrue. Le littoral du Calvados vit ainsi sous l'influence urbaine le long de la Côte de Nacre et de la Côte Fleurie, l'aire de Dives-sur-Mer englobant celle de Trouville-sur-Mer pour ne former qu'un continuum urbain. L'urbanisation gagne également la côte sud-ouest du Cotentin, de Bréhal et d'Avranches.

²¹ Couronnes des moyens pôles et des petits pôles et autres communes multipolarisées.

Comprimée entre Saint-Lô et Caen, Bayeux est la seule aire urbaine à perdre de la population et dont le territoire d'influence s'étiolé au profit de l'espace multipolarisé. Les autres aires urbaines gagnent de la population et élargissent le contour de leurs périphéries, le mouvement d'extension était particulièrement fort sur la Côte Fleurie, à Granville et à Flers. Dépassant le seuil des 100 000 habitants, les aires de Caen et Cherbourg-Octeville dominent par leur taille. La Capitale régionale poursuit son essor en s'étalant au sud et au sud-ouest en direction du Bocage et juxte désormais l'aire moyenne de Falaise.

Une forte densité d'aires plus modestes complète l'armature urbaine

Au-delà des grands pôles, la Basse-Normandie compte 5 moyens pôles : Argentan, L'Aigle, Coutances, Honfleur et Falaise. Honfleur connaît un vif dynamisme sur le littoral et s'étend plus avant sur l'Eure, mais sa couronne est globalement peu étalée comparée aux autres aires moyennes. Les couronnes d'Argentan, de Falaise et de L'Aigle se contractent toutefois au profit de l'espace multipolarisé. Spécifiques de la Basse-Normandie et du Grand-Ouest en général, 21 petits pôles disséminés sur le territoire, notamment dans l'Orne et dans la Manche, complètent l'armature urbaine et jouent localement un rôle structurant. Leur aire d'influence ne s'étend guère au-delà du pôle, mais Carentan et Mortagne-au-Perche échappent à ce constat.

D'une manière générale, l'espace périurbain est le principal bénéficiaire de l'essor démographique en 10 ans. La concentration de l'emploi dans les pôles urbains et les choix des ménages de résider toujours plus loin des centres villes élargissent l'aire d'influence des villes. La population des couronnes augmente, plus par extension de leur périphérie (élargissement des contours) que par densification. Les pôles urbains perdent en revanche des habitants. L'espace multipolarisé (où se croise l'influence de plusieurs pôles) gagne sur l'espace auparavant hors d'influence des pôles, mais aussi parfois sur les couronnes elles-mêmes. Cependant, dans une région rurale comme la Basse-Normandie, l'influence des villes est moins prégnante qu'au niveau national et la place des petites villes et des villes moyennes reste importante sur le territoire. En incluant Nogent-le-Rotrou, les villes moyennes représentent un tiers de la population bas-normande en tenant compte du nouveau zonage de l'INSEE.

**GRANDES VILLES ET VILLES MOYENNES EN BASSE-NORMANDIE
(nouveau zonage en aires urbaines de l'INSEE)**

<u>Grandes aires urbaines</u>		<u>Moyennes aires</u>	
Caen (1)	396959	Argentan	22676
Cherbourg-Octeville (1)	118673	L'Aigle	20024
Alençon	68088	Nogent-le-Rotrou (3)	18332
Saint-Lô	51629	Coutances	17422
Flers	46099	Honfleur	16990
Lisieux	44716	Falaise	10705
Dives-sur-Mer (2)	38241	<u>Petites aires</u>	
Granville	32497	Carentan	10286
Vire	29232	Mortagne-au-Perche	8292
Bayeux	22588	Valognes	8272
Avranches	18591	Condé-sur-Noireau	7713

Source : INSEE / CESER de Basse-Normandie.

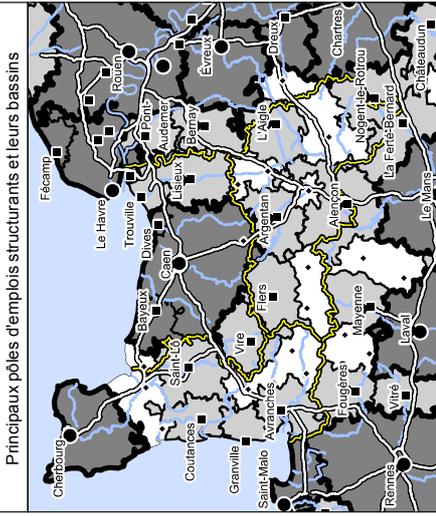
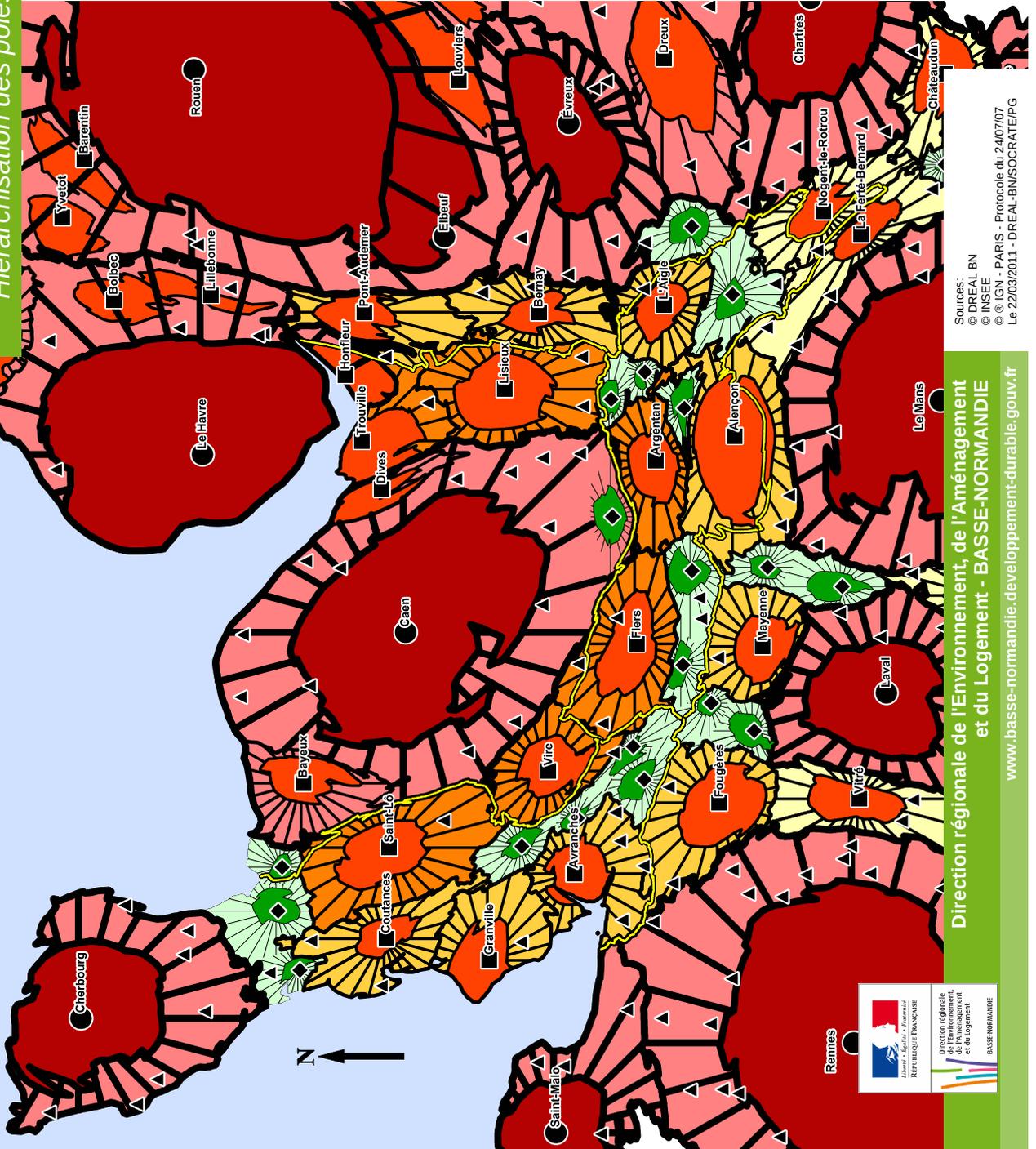
(1) Grande ville dans l'approche du CESER.

(2) Inclut Trouville-sur-Mer.

(3) Nogent-le-Rotrou est situé en Eure-et-Loir, mais son aire déborde sur l'Orne.

Référentiel DREAL des territoires bas-normands
 ARMATURE HUMAINE
 Hiérarchisation des pôles d'emplois et limites d'influence

CARTE PAR ANAMORPHOSE
 (la taille de chaque territoire est proportionnelle à la population 2008 *)



Pôles d'emplois

- Agglomération
- Ville moyenne
- ◆ Autre pôle structurant
- ▲ Autre pôle

Bassins d'emplois

Limite d'influence

Limites départementales

- Calvados (14), Manche (50), Orne (61)
- Première couronne de villes moyennes
- Deuxième couronne de villes moyennes

* Dans une carte par anamorphose, la superficie des territoires n'est pas respectée - la taille de chaque territoire est proportionnelle à la valeur de la donnée représentée. La carte ne représente alors plus la réalité géographique mais la réalité du phénomène, basée par exemple sur le poids démographique des territoires, permet en outre de pondérer l'importance de certaines données qui font l'objet d'une représentation en coloration continue.

Sources:
 © DREAL BN
 © INSEE
 © IGN - PARIS - Protocole du 24/07/07
 Le 22/03/2011 - DREAL-BN/SOCRATE/PG

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - BASSE-NORMANDIE

www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr



LE REGARD DU GROUPE DE PROSPECTIVE SUR "L'ACCESSIBILITE DES VILLES MOYENNES"²²

Les villes moyennes fonctionnent plutôt comme des îlots et entretiennent globalement peu de relations entre elles

Une mosaïque de villes moyennes relativement mal reliées entre elles

La Basse-Normandie est parsemée de villes et de bourgs répartis sur l'ensemble du territoire. Formant une véritable mosaïque, les villes moyennes fonctionnent plutôt comme des îlots, d'où un sentiment général d'isolement. Les villes moyennes sont relativement mal reliées entre elles et exercent peu d'attraction les unes vers les autres. Les infrastructures routières favorisent plutôt les liens avec les grandes villes (Caen, Rennes ou Le Mans) et renforcent leur rayonnement et leur attractivité sur le territoire régional.

L'absence d'infrastructures constitue un handicap

Les infrastructures de communication ne génèrent pas nécessairement de richesses. Tout dépend du potentiel des territoires reliés (leur contenu) et des logiques de rentabilité et de productivité qui président à l'exercice de toute activité. L'absence d'infrastructures constitue en revanche un handicap pour les territoires mal desservis.

Le désenclavement futur des villes moyennes se heurte à des problèmes de financement

L'amélioration des liaisons entre villes moyennes nécessite des infrastructures plus performantes dont le financement se heurte à la raréfaction des fonds publics de la part de l'Etat et des Collectivités. Peu développés aujourd'hui, des partenariats publics et privés seront sans doute nécessaires pour réaliser les investissements. Les contraintes de rentabilité limitent toutefois les projets et conduisent à faire payer les usagers en instaurant des péages parfois élevés.

Le numérique transforme la société et joue un rôle accru dans le développement des villes moyennes

Le développement du numérique transforme la société dans de nombreux domaines (économie, formation, culture, santé, gestion administrative etc.). Les infrastructures "haut débit" favorisent les échanges et relient les espaces (même les plus petits) et contribuent à l'attractivité et au développement des villes moyennes et des territoires qu'elles desservent. La Basse-Normandie paraît en avance sur ce plan là, grâce notamment aux infrastructures existantes et à l'implantation des Espaces Publics Numériques dans les pôles de services de la région. Les équipements existants semblent toutefois relativement peu utilisés au regard des potentialités offertes (entre autres dans le domaine de la culture).

La future LNPN bénéficiera aux villes moyennes bien reliées à la Capitale régionale

Sur le plan ferroviaire, la qualité des liaisons et des services proposés favorise peu les échanges entre villes moyennes. La mise en service de la LNPN renforcera les liens et les connexions avec Paris, et favorisera le désenclavement de la Basse-Normandie. Au sein de la région, Caen bénéficiera de la grande vitesse et, par ricochet, l'ensemble des villes moyennes bien reliées à la Capitale régionale, d'où l'importance de renforcer le maillage sur l'ensemble du territoire.

²² Synthèse des échanges du groupe de prospective lors de la séance du 21 octobre 2010.

Un maillage urbain fragilisé

Au sein de la région, Caen occupe une place dominante dans l'armature urbaine du fait de son poids économique et de son statut de Capitale régionale (concentration et développement des fonctions métropolitaines supérieures). En 2008, l'aire urbaine de Caen concentre 28 % des emplois et 41 % des cadres supérieurs bas-normands. Sur le territoire, l'influence de Caen se ressent sur un espace délimité par une 1^{ère} couronne de villes moyennes englobant Bayeux, Carentan, Saint-Lô, Vire, Flers, Argentan, Lisieux et Honfleur. Au delà, les villes constituant une 2^{nde} couronne sont surtout attirées par les régions voisines et/ou limitrophes, à savoir la Bretagne (Avranches et Granville), les Pays-de-la-Loire (Alençon) et l'Île-de-France (L'Aigle) dont l'influence est très forte dans l'est de la région (zone de villégiature). L'Estuaire de la Seine et l'Île-de-France exercent également une forte attractivité sur le Pays d'Auge (Honfleur et Lisieux). Dans la Manche, le Cotentin et la façade littorale ouest du département structurent des espaces relativement autonomes. L'espace régional est ainsi tiraillé entre Caen (souvent perçue comme une pompe aspirante) et des forces extérieures à la région (mieux insérées dans les flux d'échanges) fragilisant l'armature urbaine et la cohésion territoriale de la Basse-Normandie. Les espaces ruraux interstitiels situés entre les 2 couronnes de villes moyennes contribuent à affaiblir le maillage territorial (bourgs et petites villes en milieu rural relativement mal desservies).

LE REGARD DU GROUPE DE PROSPECTIVE SUR "LES AIRES D'INFLUENCE"²³

Les aires d'influence extérieures à la Basse-Normandie impactent le développement des villes moyennes et de la région.

Peu de villes moyennes dans l'aire d'influence de Caen.

A la charnière du Bassin Parisien et du Grand Ouest, la Basse-Normandie est un espace rural en transition. La région est organisée de manière radiale autour de Caen. Cependant, la capitale régionale exerce une faible attractivité sur les villes moyennes bas-normandes et ne joue pas pleinement son rôle de locomotive.

Des villes moyennes attirées par de grands espaces géographiques extérieurs à la région

Aux franges de la Basse-Normandie, les villes moyennes se situent dans l'aire d'influence d'espaces extérieurs à la région, la Bretagne au sud-ouest, les Pays-de-la-Loire au sud et la région parisienne à l'est (Grand Paris). Certaines villes sont tournées vers des grandes villes extérieures à la région (Avranches vers Rennes, Alençon vers Le Mans etc.) et d'autres se partagent entre plusieurs aires d'influence (Granville tournées vers Caen et Rennes etc.). Cette dynamique extérieure à la région influe sur l'avenir des villes moyennes attirées, mais limite le rôle qu'elles peuvent jouer dans le développement global de la Basse-Normandie.

Au sein de la région, les déplacements domicile-travail permettent d'apprécier les relations qu'entretiennent les villes. En 2007, 71 % des actifs habitant dans une ville moyenne travaillent dans la ville elle-même (en intégrant son espace périurbain). Les autres actifs (39 600 en 2007) travaillent dans une autre ville moyenne (7 %), à Caen (4 %) ou dans le reste de la Basse-Normandie (12 %). Les autres régions françaises (principalement la Haute-Normandie, les Pays-de-Loire, l'Île-de-France et le Centre) attirent 6 % des actifs, dont la majorité habite aux franges de la région. Concentrant activités et emplois, les villes moyennes constituent des pôles économiques majeurs sur le territoire. Elles totalisent en 2007 plus de 210 000 emplois, dont 39 % occupés

²³ Synthèse des échanges du groupe de prospective lors de la séance du 21 octobre 2010.

par des actifs n'habitant pas dans la ville où ils s'exercent (70 900 actifs). Une partie habite à Caen (4 %), à Cherbourg (1 %), dans une autre ville moyenne (6 %) ou dans une autre région (6 %, principalement en Pays-de-Loire ou en Haute-Normandie), mais la majorité des actifs (23 %) vit ailleurs sur le territoire bas-normand. La plupart habitent sur le pourtour (et au-delà) des couronnes périurbaines du fait de l'étalement urbain toujours plus lointain. Les liens avec les régions voisines sont surtout liés à la présence de villes moyennes près des frontières régionales, principalement Alençon, Honfleur, Lisieux et L'Aigle (pôles économiques). Étonnamment, les villes moyennes attirent plus de caennais (9 000 actifs en 2007) que l'inverse (7 500 actifs domiciliant dans une ville moyenne travaillent à Caen). Ce déséquilibre est lié surtout aux cadres qui ne souhaitent pas s'installer dans les villes moyennes où ils travaillent (préférant habiter dans une grande ville). Au final, les flux entre villes moyennes ne concernent que 6 % des déplacements domicile-travail (navettes dans les 2 sens), signe que les villes moyennes entretiennent peu d'échanges entre elles (fonctionnement plutôt en îlots).

DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL (1)
(ACTIFS AYANT UN EMPLOI EN 2007)

ACTIFS DOMICILIANT DANS UNE VILLE MOYENNE > LIEU DE TRAVAIL	ACTIFS DOMICILIANT DANS UNE VILLE MOYENNE		ACTIFS TRAVAILLANT DANS UNE VILLE MOYENNE		SOLDE	ENSEMBLE DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL (addition des flux)	
	ACTIFS TRAVAILLANT DANS UNE VILLE MOYENNE > LIEU D'HABITATION	En nombre	En %	En nombre		En %	En nombre
CAEN	7502	4,2	8948	4,2	1446	16450	4,2
CHERBOURG	1103	0,6	1444	0,7	341	2547	0,7
VILLES MOYENNES, dont :	140018	77,9	140018	66,4	0	280036	71,7
- MÊME VILLE MOYENNE (2)	128243	71,4	128243	60,8	0	256486	65,7
- VILLES MOYENNES DIFFÉRENTES (3)	11775	6,6	11775	5,6	0	23550	6,0
RESTE DE LA BASSE-NORMANDIE	20895	11,6	47623	22,6	26728	68518	17,5
PAYS-DE-LOIRE	2254	1,3	6931	3,3	4677	9185	2,4
HAUTE-NORMANDIE	3140	1,7	3648	1,7	508	6788	1,7
ILE-DE-FRANCE	1942	1,1	505	0,2	-1437	2447	0,6
CENTRE	1436	0,8	476	0,2	-960	1912	0,5
BRETAGNE	662	0,4	728	0,3	66	1390	0,4
AUTRES RÉGIONS METROPOLITAINES	702	0,4	604	0,3	-98	1306	0,3
TOTAL	179654	100,0	210925	100,0	31271	390579	100,0

Source : INSEE, recensement de la population 2007

(1) Hors flux avec l'étranger et les DOM-TOM.

(2) Actifs travaillant dans leur ville d'habitation.

(3) Actifs travaillant dans une ville moyenne différente de leur ville d'habitation.

BILAN MIGRATOIRE DES VILLES MOYENNES BAS-NORMANDES SUR 5 ANS (1)

ARRIVEES > PROVENANCE	ARRIVEES		DEPARTS		SOLDE MIGRATOIRE	ARRIVEES + DEPARTS (addition des migrations)	
	DEPARTS > DESTINATION	En nombre	En %	En nombre		En %	En nombre
CAEN	7678	9,9	11190	14,0	-3512	18869	12,0
CHERBOURG	1649	2,1	1226	1,5	424	2875	1,8
ENTRE VILLES MOYENNES (2)	10065	12,9	10065	12,6	0	10065	6,4
RESTE DE LA BASSE-NORMANDIE	27156	34,9	24090	30,2	3066	51246	32,5
ILE-DE-FRANCE	10497	13,5	5081	6,4	5416	15578	9,9
PAYS-DE-LOIRE	3779	4,9	6637	8,3	-2858	10416	6,6
HAUTE-NORMANDIE	4582	5,9	4033	5,1	549	8616	5,5
BRETAGNE	2539	3,3	5297	6,6	-2758	7836	5,0
CENTRE	2424	3,1	2368	3,0	56	4792	3,0
AUTRES RÉGIONS METROPOLITAINES	7446	9,6	9678	12,1	-2232	17124	10,9
TOTAL RÉGIONS METROPOLITAINES	31268	40,2	33094	41,5	-1826	64362	40,9
TOTAL	77816	100,0	79665	100,0	-1848	157481	100,0

Source : INSEE, recensement de la population 2007

(1) Nom compris les flux migratoires avec l'étranger et les DOM-TOM.

(2) Migrations entre villes moyennes de la région ; les arrivées sont forcément égales aux départs (consolidation interne).

PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE ET RÉSEAUX DE TRANSPORT
2011

ARMATURE URBAINE

- Grandes villes
- Villes moyennes

PROJET DE LIGNE NOUVELLE
PARIS NORMANDIE (LNP)

- ★ Scénario "sud"
- ★ Scénario "havrais"
- ★ Scénario "normand"
- ★ Scénario "intermédiaire"

RÉSEAU FERRÉ

- Gares et haltes ferroviaires
- Liaisons ferroviaires

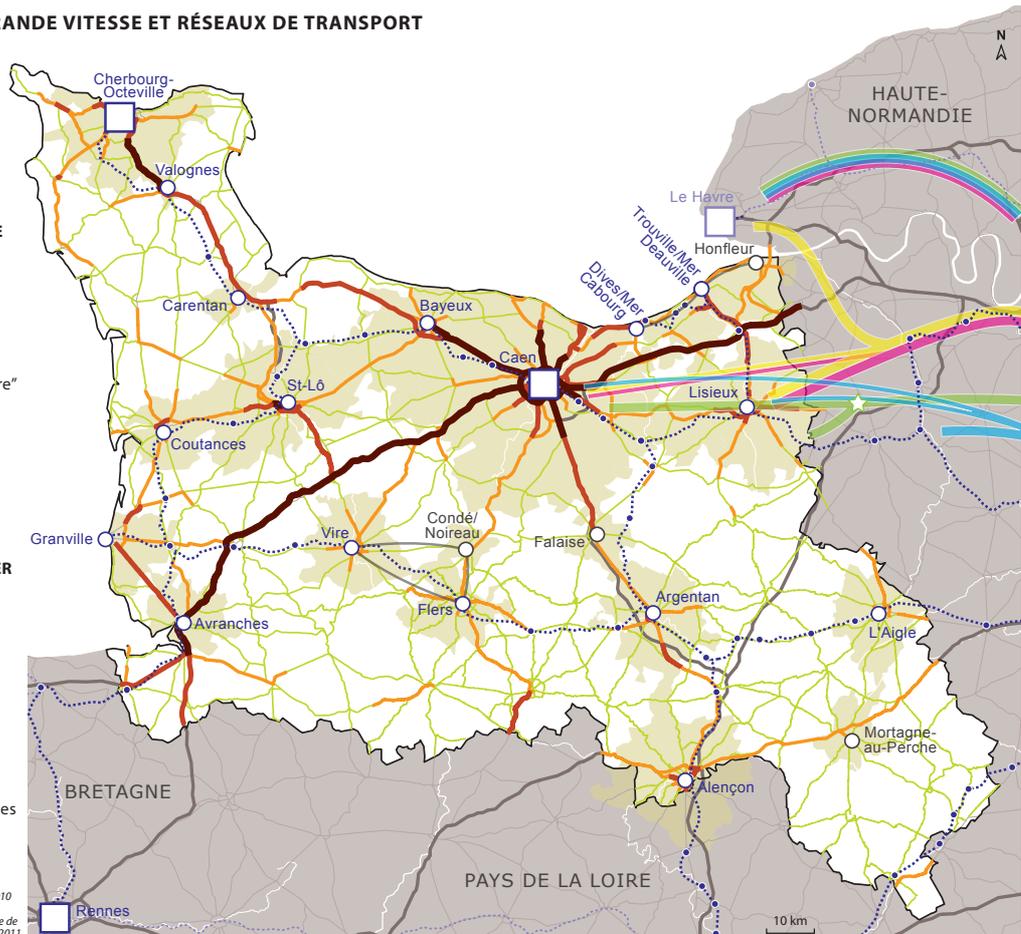
TRAFFIC ROUTIER JOURNALIER
MOYEN (nb de VL par jour)

- Moins de 5 000 VL/j
- 5 000 à 10 000 VL/j
- 10 000 à 20 000 VL/j
- Plus de 20 000 VL/j

PÉRIURBANISATION

- Couronnes périurbaines des villes moyennes

Sources : CG14, CG50, CG61 - Comptages 2010
DDTM14, DDTMS0, DDT61, DIRNO - 2010
INSEE - ZAEUR 1999
Réalisation : Service Études & Info Géographique de
la Région Basse-Normandie - Août 2011



Un réseau urbain centré sur Caen et peu intégré à l'échelle régionale

L'analyse des migrations résidentielles (départs et arrivées de population) et des flux routiers sur le territoire permettent également d'apprécier les interrelations et la force du maillage urbain en Basse-Normandie. En l'espace de 5 ans, les villes moyennes ont enregistré plus de départs que d'arrivées (- 1 850 personnes, équivalent à 0,4 % de la population en 2007). Le solde migratoire est négatif à l'égard de Caen du fait de son dynamisme et de la concentration de l'offre d'enseignement supérieur au sein de la Capitale régionale. Les flux migratoires sont également déficitaires à l'égard des Pays-de-la-Loire et de la Bretagne (proximité géographique et attractivité du Mans, de Rennes et de Nantes dans le Grand Ouest), mais très excédentaires en revanche vis-à-vis de l'Île-de-France. Les villes moyennes (et la Basse-Normandie en général) attirent de nombreux franciliens (notamment des seniors au moment de la retraite), qui s'installent en majorité sur le littoral (où ils possèdent très souvent une résidence secondaire) et dans les villes les plus importantes pour bénéficier d'une large palette de services (santé, culture, loisirs etc.). Malgré la périurbanisation lointaine au-delà des limites des aires urbaines²⁴, les villes moyennes enregistrent plus d'arrivées que de départs vis-à-vis de la Basse-Normandie dans son ensemble (en excluant Caen). En cumulant les arrivées et départs, 12 % des mouvements migratoires se font avec Caen, 34 % avec le reste du territoire bas-normand (dont Cherbourg et en excluant les flux entre villes moyennes) et 41 % avec les autres régions (10 % avec l'Île-de-France, 7 % avec les Pays-de-la-Loire, 6 % avec la Haute-Normandie et 5 % avec la Bretagne). La mobilité résidentielle entre villes moyennes ne représente que 6 % des migrations sur

²⁴ Et des aires d'emploi de l'espace rural pour les villes moyennes les plus petites.

5 ans, car elles échangent peu entre elles. Centré sur Caen, le réseau urbain apparaît comme un chapelet de villes moyennes entretenant globalement peu de relations entre-elles, d'où une faible intégration à l'échelle régionale.

L'organisation radiale du réseau routier convergeant vers Caen et l'intensité des flux de circulation sur les routes montrent (et confortent) la position centrale qu'occupe la Capitale régionale sur le territoire. Localement, les flux routiers (et l'analyse fine des migrations) révèlent cependant l'existence d'interrelations entre villes moyennes dont l'intensité structure des sous-systèmes urbains. Sans tenir compte de la polarisation qu'exercent Caen et Cherbourg dans le Cotentin, 4 réseaux se dessinent entre les villes moyennes de la Manche, entre celles du Pays d'Auge et de la Côte Fleurie (Lisieux, Trouville-sur-Mer, Honfleur et Dives-sur-Mer), entre celles situées au centre et dans l'est de l'Orne (Alençon, Argentan, L'Aigle et Mortagne-au-Perche) et entre les villes moyennes du Bocage (Flers, Condé-sur-Noireau et Vire, dont les relations restent toutefois limitées). Aux franges de la région, les villes sont également attirées par les grandes villes les plus proches (Rennes en Bretagne, Le Mans en Pays-de-la-Loire et Le Havre en Haute-Normandie). L'arrivée potentielle de la LNPN constitue un enjeu fort pour la Normandie (connexion à Paris et intégration dans les grands flux d'échanges mondiaux) et une opportunité pour densifier le réseau urbain en intégrant la LNPN dans un système de transport local et régional (correspondance par TER, desserte des gares grande vitesse, etc.). De ce point de vue, la faiblesse du maillage urbain régional et l'attractivité que va exercer la LGV Bretagne – Pays-de-la Loire sur les villes moyennes situées au sud et au sud-ouest de la région constituent un certain handicap. Dans l'état actuel du réseau routier et ferroviaire, Alençon et Mortagne-au-Perche sont plus proches en temps du Mans, et Avranches de Rennes. A l'avenir, la situation est également incertaine pour Granville, Flers ou Honfleur dont l'attraction va dépendre des performances futures du réseau.

Des villes tirillées entre plusieurs structures intercommunales

Au final, les villes moyennes assurent une fonction de charnière territoriale et jouent un rôle majeur d'articulation entre d'un côté des bourgs et des petites villes proches de l'espace rural sur lesquels elles rayonnent, et de l'autre les grandes villes en plein processus de métropolisation qui stimulent et affectent à la fois leur développement. En termes de Gouvernance, les villes doivent à la fois composer et arbitrer entre une logique "horizontale" (structuration de l'espace environnant) et une logique "verticale" (positionnement dans la hiérarchie urbaine). Localement, toutes les villes se sont organisées sur le plan intercommunal (une ou plusieurs structures selon les villes²⁵). Dans une région où l'émiettement communal et intercommunal est particulièrement fort (19^{ème} rang pour la taille moyenne des communes ; 20^{ème} rang pour celle des EPCI²⁶), ce morcellement constitue un frein au développement des villes moyennes (tiraillement) et incite à une meilleure coordination entre les différentes structures. Au sein de la région, les villes moyennes sont pratiquement toutes engagées dans une démarche de SCOT²⁷ pour anticiper et organiser leur développement à une échelle englobant plutôt leur aire d'influence économique (en synergie avec les autres villes du territoire). A ce jour, les SCOT couvrent l'ensemble du territoire du Calvados et de la Manche (à une enclave près dans le Cotentin) et ne concernent pour le moment qu'Alençon et Flers dans l'Orne.

²⁵ Une seule structure en général pour les plus petites villes (structurées souvent à l'échelle de leur bassin de vie).

²⁶ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

²⁷ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.

REGARD DU GROUPE DE PROSPECTIVE SUR "LA GOUVERNANCE"²⁸**L'empilement des structures freine le développement des villes moyennes**Une organisation territoriale complexe et opaque

Les villes moyennes se sont organisées de façon à structurer leur espace et conduire leur développement à une échelle englobant leur aire d'influence. L'organisation mise en place conduit à un empilement et à un enchevêtrement de structures (communes, EPCI, Pays, etc.) dont le fonctionnement génère des blocages et des conflits, retarde les décisions et suscite de fortes concurrences entre les territoires (au sein même de l'agglomération, entre la ville-centre et les espaces périurbains etc.). L'émiettement communal, particulièrement fort en Basse-Normandie, et l'organisation administrative française en vigueur ("mille-feuilles" territorial) constituent par conséquent un frein au développement des villes moyennes. Les structures existantes font preuve par ailleurs d'une forte inertie pour s'adapter et faire face aux bouleversements territoriaux qu'occasionnent les mutations socio-économiques, même si aujourd'hui le panorama intercommunal est en passe d'évoluer (extension des périmètres). D'une manière générale, les forces vives sont insuffisamment mobilisées. Au sein des villes moyennes, les acteurs (donc les interlocuteurs) et les modes de fonctionnement ne sont pas toujours lisibles à l'extérieur.

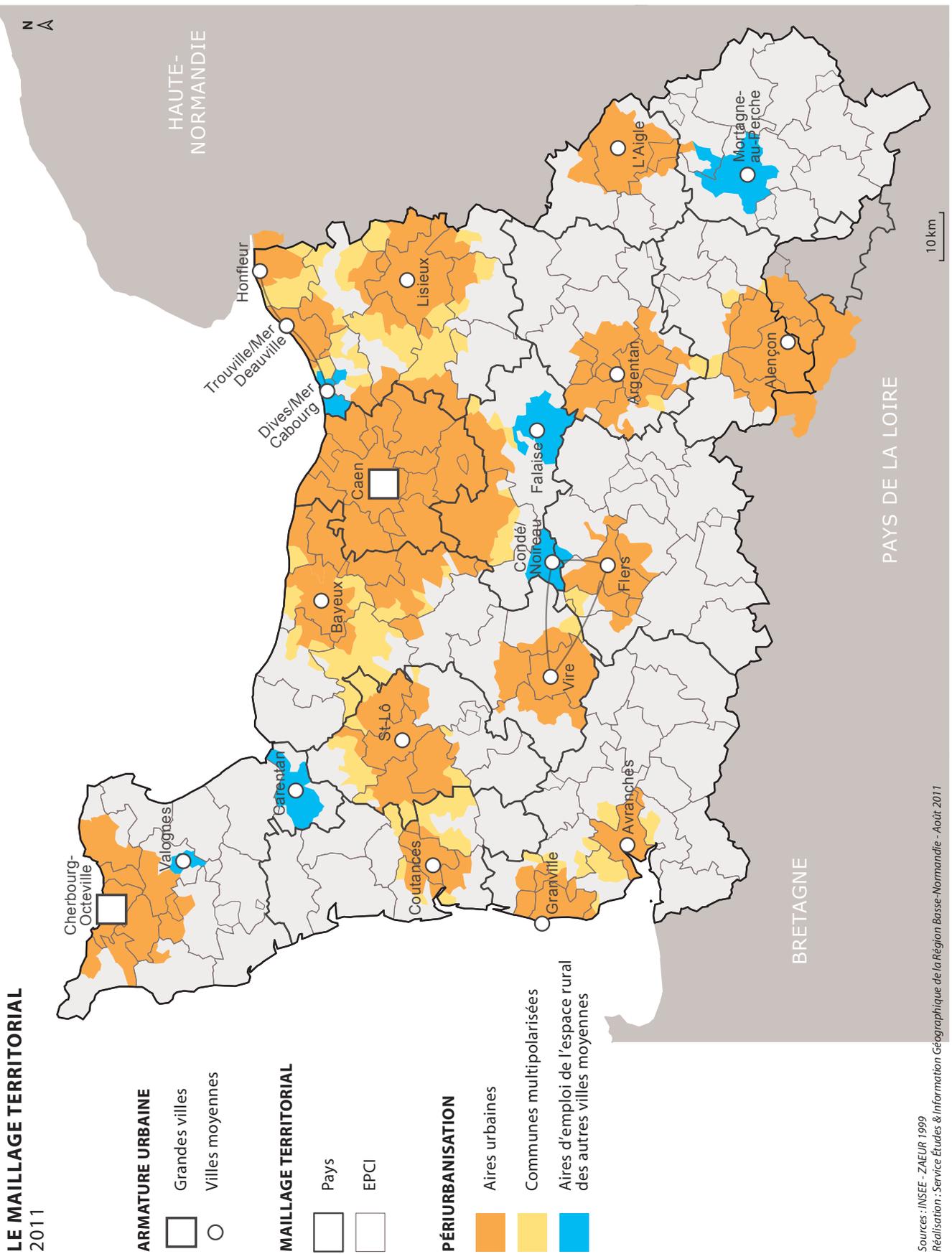
Une intercommunalité ambivalente en termes de développement

L'intercommunalité permet de mutualiser les moyens, suscite la mise en place de services et l'émergence d'activités économiques, crée des solidarités et un esprit d'agglomération dont bénéficient l'ensemble des communes des villes moyennes. Le mode de gouvernance empêche toutefois la commune-centre de jouer pleinement son rôle de locomotive, dans la mesure où elle ne dispose pas des pleins pouvoirs de décision au sein de l'EPCI par crainte d'hégémonie. Les communes d'une même agglomération peuvent ainsi compromettre des projets structurant pour les villes moyennes, en privilégiant leur propre intérêt. A l'échelle des bassins de vie, les Pays ont permis de transcender les clivages entre EPCI et de mieux coordonner leurs actions, mais ces structures renforcent l'opacité globale de l'organisation territoriale.

Pas de vision claire sur le développement futur des villes moyennes à l'échelle régional

Les Départements et la Région ont souvent eu une vision fluctuante et contrastée du rôle que doivent jouer les villes moyennes sur le territoire régional (pas d'accord clair sur le sujet). L'empilement des structures ne constitue pas en soi un handicap dans la mesure où les services se gèrent à différentes échelles selon leur nature et leur rareté sur le territoire, mais l'efficacité d'ensemble suppose une clarification globale des compétences afin d'éliminer les concurrences et favoriser les coopérations entre entités de même niveau.

²⁸ Synthèse des échanges du groupe de prospective lors de la séance du 21 octobre 2010.



Note de lecture : les territoires délimités sur la carte correspondent aux Pays (contour en gras) et aux EPCI (contour en gris).

1.2. Démographie

TABLEAU N°1 :
DEMOGRAPHIE DES VILLES MOYENNES ET DES PETITES VILLES BAS-NORMANDES

Indicateur statistique	Unité	AIRES URBAINES DE MOINS DE 80.000 HABITANTS		AIRES D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL		VILLES MOYENNES RETENUES DANS L'ETUDE DU CESER
		Valeur	Rang sur 22	Valeur	Rang	Valeur
Population totale en 2007	En % de la population régionale	26,7	1	9,1	8	32,3
Variation de la population :						
- 1982-1990	Taux annuel moyen en %	0,14	16	-0,04	10	0,12
- 1990-1999		0,10	11	-0,01	14	0,12
- 1999-2007		0,19	13	-0,17	17	0,20
Variation de la population due au solde naturel :						
- 1982-1990	Taux annuel moyen en %	0,49	9	0,31	7	0,47
- 1990-1999		0,34	10	0,12	9	0,32
- 1999-2007		0,23	12	-0,08	12	0,21
Variation de la population due au solde migratoire :						
- 1982-1990	Taux annuel moyen en %	-0,36	18	-0,36	15	-0,36
- 1990-1999		-0,22	13	-0,13	16	-0,20
- 1999-2007		-0,06	14	-0,09	15	-0,01
Jeunes de 15 à 29 ans en 2007	En % de la population totale	17,1	12	16,7	8	17,1
Evolution du nombre de jeunes 1999-2007	En %	-10,1	19	-12,5	19	-9,9
Personnes âgées de 60 ans et plus en 2007	En % de la population totale	24,6	10	27,9	10	24,8
Evolution du nombre de personnes âgées 1999-2007	En %	13,0	8	10,4	9	13,0
Etagement urbain :						
Population vivant en couronne périurbaine en 2007	En % de la population des aires urbaines	35,5	2	13,7	5	34,7

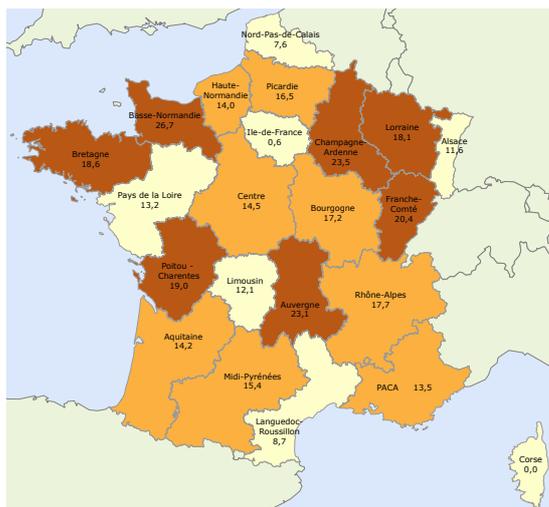
Source : INSEE, Recensements de la population

La population d'un territoire évolue en fonction de sa démographie naturelle (naissances - décès désignant le solde naturel) et des mouvements migratoires (arrivées - départs de population déterminant le solde migratoire). La **variation de la population** se décompose donc entre la variation de population **due au solde naturel** et celle due au **solde migratoire**.

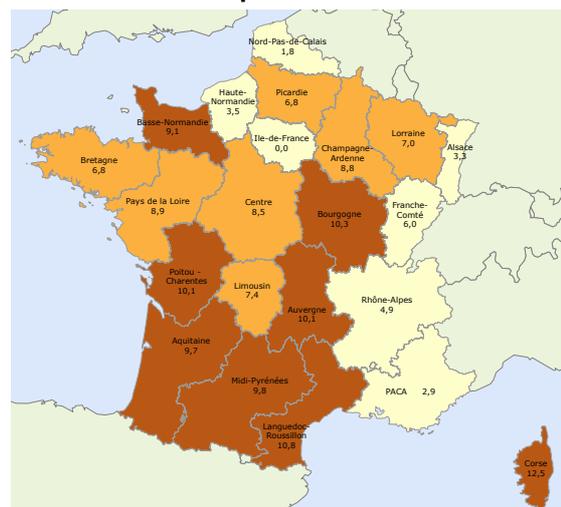
Graduation (rang sur 22)	++
	+
	-
	--

POPULATION 2007 (en % de la population régionale)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



Une progression limitée de la population en Basse-Normandie

En 2007, 482 500 habitants vivent dans une ville moyenne en Basse-Normandie²⁹, soit un tiers de la population régionale, une proportion équivalente à celle de Caen et Cherbourg réunies. La Capitale régionale concentre à elle seule plus du quart de la

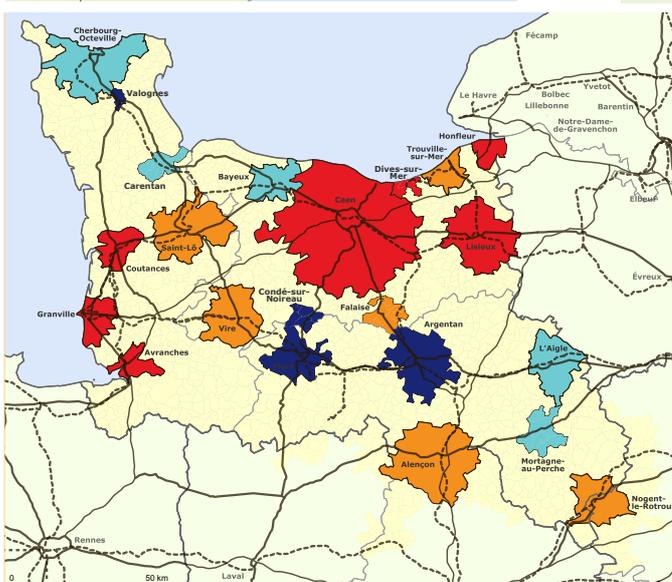
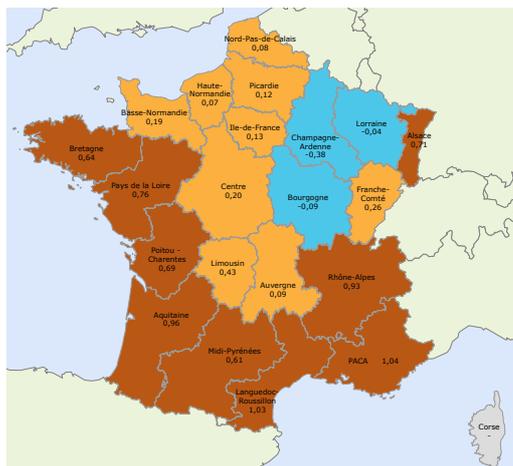
²⁹ En incluant Nogent-le-Rotrou, en Eure-et-Loir, dont l'aire urbaine couvre une partie du Perche ornais.

population en incluant sa couronne périurbaine³⁰. Les villes moyennes occupent une place majeure sur le territoire, la Basse-Normandie se situant au 1^{er} rang pour la part des habitants vivant dans une aire urbaine de moins de 80 000 habitants. Entre 1999 et 2007, leur population s'est accrue globalement de 1,6 %, à un rythme inférieur à celui de Caen (+ 4 %) qui affiche un fort dynamisme démographique. Cherbourg perd en revanche des habitants (- 1,2 %) en raison des difficultés économiques affectant la presqu'île du Cotentin. Sur le territoire français, le dynamisme démographique des villes s'inscrit surtout dans celui des régions où elles se situent, la croissance étant particulièrement forte dans l'Ouest et le Sud du Pays. Les régions rurales et celles qui entourent l'Île-de-France marquent plutôt le pas, d'où une progression limitée de la population en Basse-Normandie (15^{ème} rang au niveau national). A la charnière du Grand-Ouest et du Bassin Parisien, la région bas-normande devance cependant les autres régions proches de Paris³¹. Cette vitalité est liée surtout à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du littoral dont bénéficient les villes de bord de mer.

**EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2007
(taux annuel moyen en %)**

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants

Aires d'emploi en milieu rural



Taux annuel moyen en %

0,40	(7)
0	(6)
-0,20	(5)
	(4)

source : INSEE

³⁰ L'analyse démographique concerne les aires urbaines et les aires d'emploi de l'espace rural retenues dans l'étude.

³¹ A l'exception toutefois de la région Centre qui bénéficie notamment du desserrement de la région parisienne.

Les villes moyennes plus dynamiques aujourd'hui sur le plan démographique

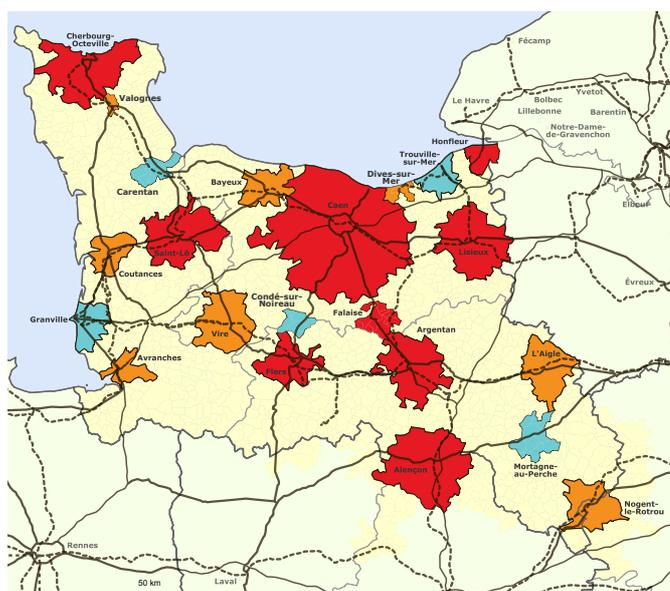
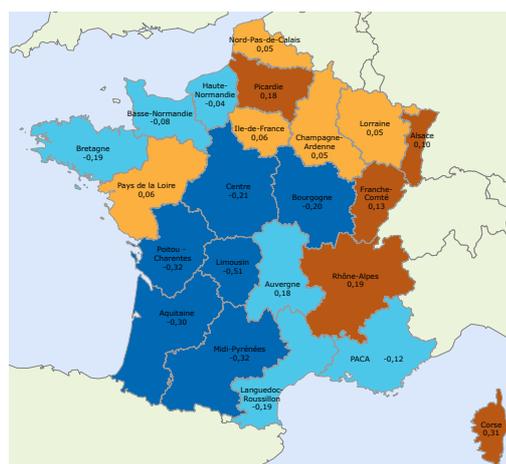
Au sein de la région, la croissance urbaine est concentrée sur le littoral et/ou dans les villes les plus importantes occupant (le plus souvent) une place privilégiée dans l'armature urbaine. Malgré leur taille, les villes industrielles comme Flers, Argentan et L'Aigle perdent en revanche des habitants. Dans leur globalité, les aires urbaines de moins de 80 000 habitants progressent régulièrement (+ 1,5 % entre 1999 et 2007, la Basse-Normandie se situant au 13^{ème} rang au niveau national), alors que les aires d'emploi de l'espace rural reculent sur le plan démographique (- 1,3 % / 17^{ème} rang). L'écart tend même à se creuser entre les villes moyennes affichant une plus grande vitalité et les petites villes dont la situation semble se détériorer dans la région (alors qu'elle s'améliore au niveau national). En l'espace de 25 ans, les villes moyennes du Calvados se démarquent de celles d'Orne par leur dynamisme, la Manche se situant plutôt dans une position intermédiaire. Les petites villes à l'écart des grandes aires d'influence urbaine résistent plus difficilement en milieu rural.

VARIATION DE LA POPULATION DUE AU SOLDE NATUREL ENTRE 1999 ET 2007 (taux annuel moyen en %)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



En % de la population de l'aire	
0,37	(9)
0,23	(8)
0,23	(5)

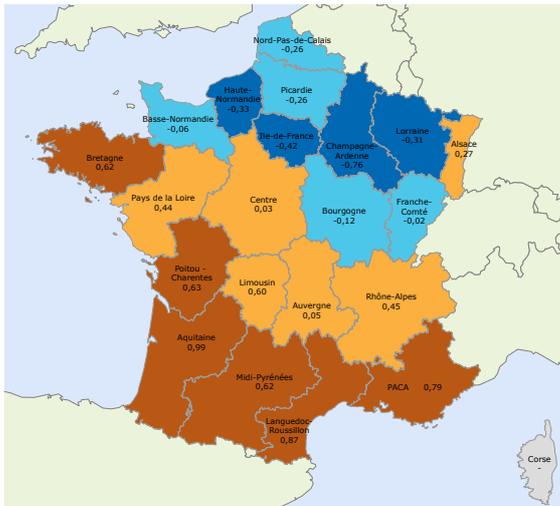
source : INSEE

Le dynamisme des villes moyennes bas-normandes est lié surtout à l'accroissement naturel de la population. Les naissances excèdent les décès dans presque toutes les

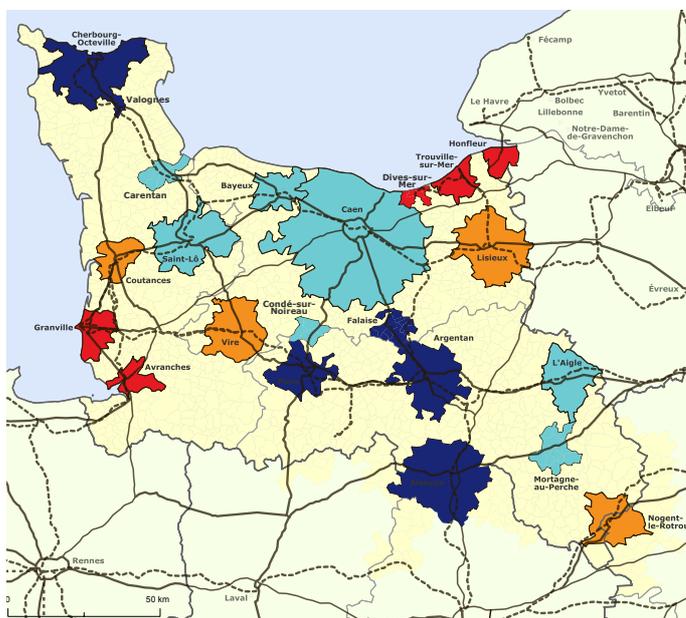
villes, à l'exception de Granville et de Trouville-sur-Mer qui attirent de nombreux retraités en bord de mer, et de Mortagne-au-Perche, Carentan et Condé-sur-Noireau en milieu rural dont la population est globalement âgée (plus d'un quart de personnes âgées en 2007). Au niveau national et dans la région, le solde naturel est positif dans les aires urbaines de moins de 80 000 habitants et négatif dans les aires d'emploi de l'espace rural. La Basse-Normandie se situe au 12^{ème} rang dans les 2 cas, mais sa position régresse au fil du temps en raison du vieillissement rapide de la population dans la région (érosion progressive du solde naturel dans la plupart des villes).

VARIATION DE LA POPULATION DUE AU SOLDE MIGRATOIRE ENTRE 1999 ET 2007 (taux annuel moyen en %)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



Taux annuel moyen en %

0,31	(5)
0	(4)
-0,29	(7)
	(6)

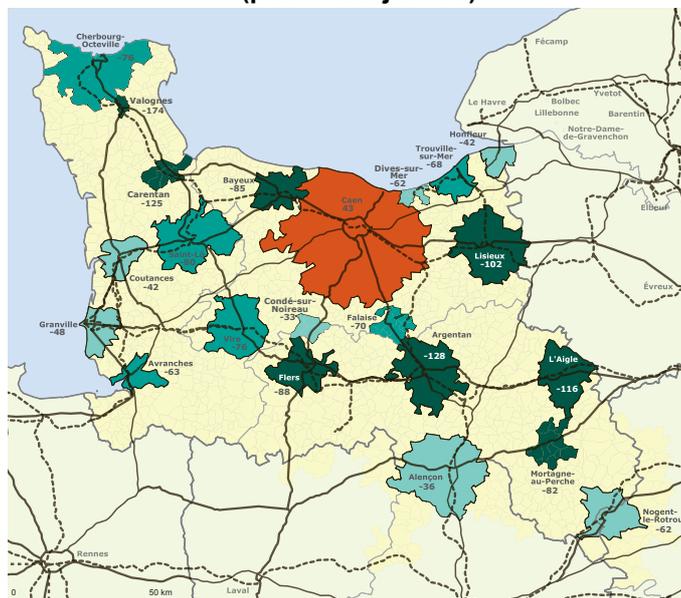
source : INSEE

Des villes moyennes attractives sur le littoral

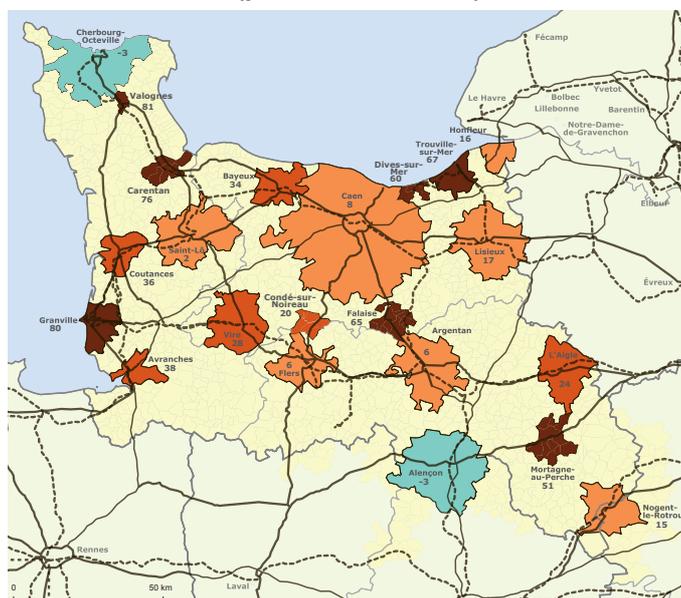
En termes d'attractivité, les villes moyennes bas-normandes affichent globalement un solde migratoire négatif (plus de départs que d'arrivées), mais la situation s'améliore progressivement (réduction du déficit, les flux tendant à s'équilibrer). Sur le territoire régional, les villes littorales (ou proches de la mer) sont très attractives, les nouveaux habitants s'installant à la fois en centre-ville et à la périphérie. Zones touristiques et de

villégiature, elles accueillent surtout des retraités (originaires souvent de la région parisienne) et des actifs travaillant dans la sphère du commerce et des services à la population. Excepté Vire, Lisieux et Nogent-le-Rotrou, toutes les autres villes perdent des habitants par migration, particulièrement dans l'Orne, le sud du Calvados et le Cotentin (bassins industriels confrontés à des difficultés économiques). Au sommet de l'armature urbaine, Caen (Capitale régionale), Alençon et Saint-Lô (chefs-lieux de département) enregistrent également un déficit migratoire, lié à l'étalement urbain de plus en plus lointain (vidant les centres-villes d'une partie de leur population), mais aussi à la faiblesse du maillage urbain dans la région. La force d'entraînement limitée des villes sur les territoires (et l'économie en général) freine le développement de la Basse-Normandie et affecte son attractivité. Sur le plan migratoire, la région et les villes moyennes se situent au 14^{ème} rang au niveau national (et 15^{ème} rang pour les aires d'emploi de l'espace rural).

IMPACT MIGRATOIRE DES JEUNES AGES DE 15 A 29 ANS SUR 5 ANS (pour 1000 jeunes)



IMPACT MIGRATOIRE DES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS SUR 5 ANS (pour 1000 seniors)



Une forte émigration de jeunes

Les flux migratoires sont en revanche très déséquilibrés selon l'âge des personnes. La Basse-Normandie est ainsi la région de France la plus touchée par le départ des jeunes (22^{ème} rang). Cette émigration massive de jeunes est liée à l'attraction des formations extérieures à la région, à l'offre incomplète de formation sur le territoire, au dynamisme limité de l'économie bas-normande et au maillage urbain constitué de villes à la masse critique souvent limitée. Toutes les villes moyennes sont touchées, particulièrement les villes les plus importantes et celles à vocation industrielle. La majorité des jeunes partent faire leurs études et trouver un emploi à Caen, en Ile-de-France et dans les Métropoles régionales où sont concentrées la plupart des structures d'enseignement supérieur et les fonctions stratégiques en France. Avec le départ des jeunes, les villes moyennes bas-normandes perdent ainsi une grande partie de leurs forces vives. A contrario, la Basse-Normandie est une région très attractive pour les retraités (7^{ème} rang) et les personnes âgées en général. Les seniors d'installent surtout sur le littoral, mais aussi dans toutes les villes bas-normandes qui affichent toutes (à l'exception d'Alençon) un solde migratoire positif après 60 ans. L'impact migratoire est très fort à Granville et sur la Côte Fleurie, mais aussi dans les villes moyennes les plus petites en milieu rural. Ces dernières sont particulièrement attractives après 75 ans, ainsi que Bayeux, Coutances, Vire et Avranches. Les villes moyennes doivent ainsi gérer les besoins des populations qui vieillissent sur place et des retraités qui s'installent surtout dans les centres-villes (où sont concentrés les commerces et services à la population). Sur le plan migratoire, les villes les plus dynamiques attirent également des actifs en âge d'avoir d'enfants dont l'arrivée compense en partie l'hémorragie des jeunes.

REGARD DU GROUPE DE PROSPECTIVE SUR "LES JEUNES"³²

Des jeunes peu enclins à rester et à s'investir dans les villes moyennes

En Basse-Normandie, les jeunes sont peu attachés aux villes moyennes dans lesquelles ils vivent. Ils sont peu incités à rester et à créer de la richesse sur le territoire et sont surtout attirés par les métropoles mieux dotées en emploi et services. Beaucoup quittent la Basse-Normandie, surtout les plus diplômés. Les jeunes les moins qualifiés entrent plus tôt sur le marché du travail et reviennent plus facilement en Basse-Normandie lorsqu'ils sont partis. Comparativement, les jeunes bretons sont plus attachés à leur territoire. Bien que la Basse-Normandie se situe au 4^{ème} rang des régions françaises pour les jumelages européens, les villes moyennes offrent peu de possibilités aux jeunes pour partir à l'étranger. Elles apportent finalement peu de valeur ajoutée aux jeunes. La dimension économique et de services n'est pas suffisante pour retenir les jeunes, mais le développement des antennes universitaires les incite néanmoins à poursuivre leurs études, et contribue à ancrer et à attirer les jeunes sur le territoire. Contrairement aux jeunes, la Basse-Normandie attire en revanche des retraités, la plupart, en provenance surtout d'Ile-de-France, n'étant pas originaires de la région (excepté ceux qui s'installent dans la Manche). Le vieillissement de la population va générer une forte augmentation du nombre de personnes âgées et pose la question de la cohabitation future entre les jeunes et les seniors. Aujourd'hui, les retraités choisissent plutôt de vivre dans des bourgs ruraux que dans les villes moyennes.

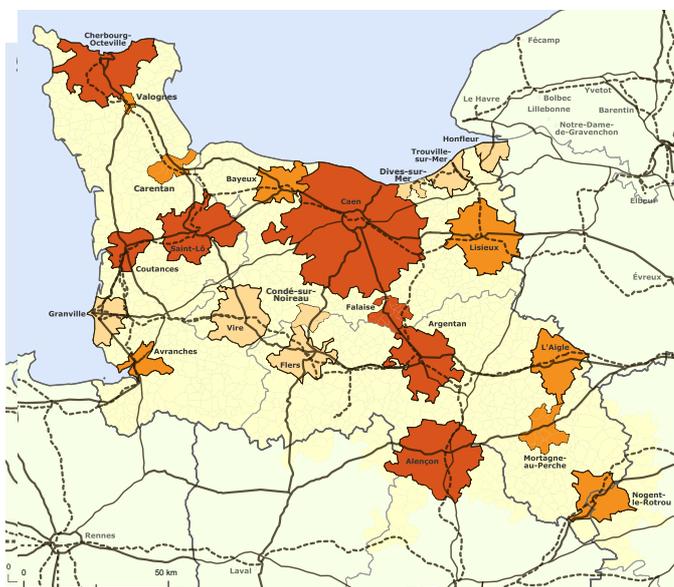
³² Synthèse des échanges du groupe de prospective lors de la séance du 21 octobre 2010.

**JEUNES DE 15 A 29 ANS EN 2007
(en % de la population totale)**

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



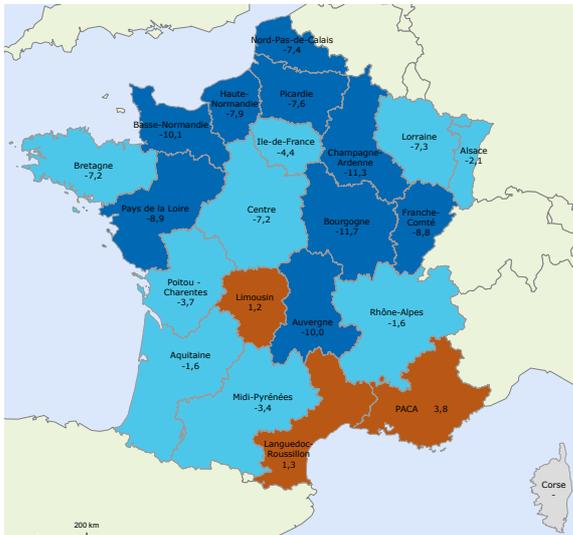
Le départ des jeunes et l'installation des retraités accélèrent le vieillissement de la population

L'exode des jeunes et l'arrivée de retraités (en provenance souvent d'Ile-de-France) accélèrent le vieillissement de la population des villes (et de la Basse-Normandie dans son ensemble). En 2007, les villes moyennes comptent environ 17 % de jeunes âgés de 15 à 29 ans, plaçant la région au 12^{ème} rang pour les aires urbaines de moins de 80 000 ans et au 8^{ème} rang pour les aires d'emploi de l'espace rural. En France, la Basse-Normandie se situe à la charnière entre les régions plutôt jeunes du l'est et du nord de la France, et celles plus âgées du sud et de l'ouest du Pays³³. Au sein de la région, Coutances, Saint-Lô, Falaise, Argentan et Alençon constituent les villes les plus jeunes. L'émigration des jeunes génère toutefois une forte diminution du nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans dans les villes moyennes (- 10 % entre 1999 et 2007, soit le 19^{ème} rang au niveau national). Toutes les villes sont touchées sur le territoire, particulièrement celles à caractère industriel et/ou situées en milieu rural.

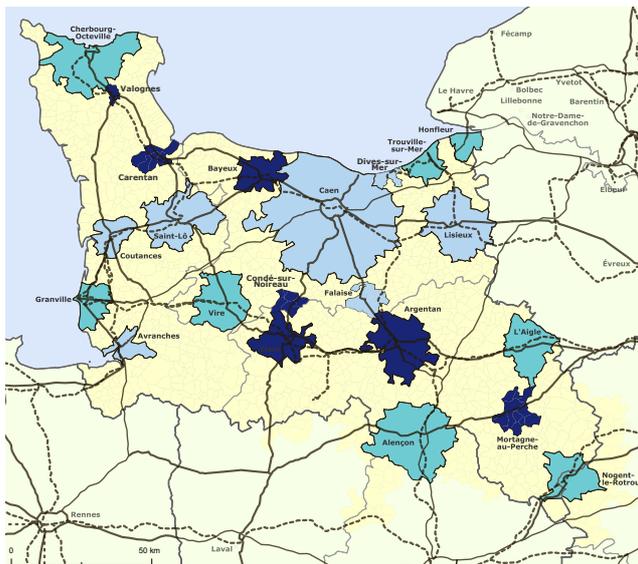
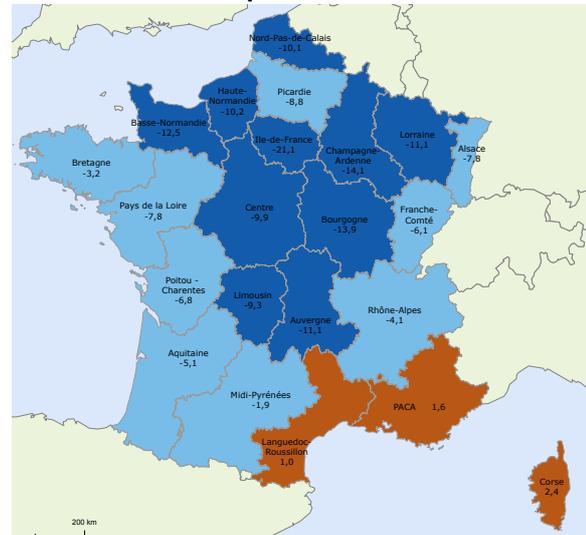
³³ Dans le sud-est de la France, la région Rhône-Alpes se distingue par la jeunesse de sa population (métropole lyonnaise).

EVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES ENTRE 1999 ET 2007 (en %)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



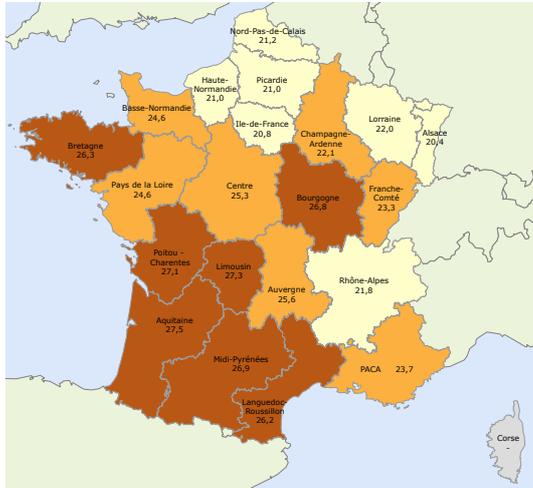
En %	
-7,9	(7)
-12,1	(8)
-12,1	(7)

source : INSEE

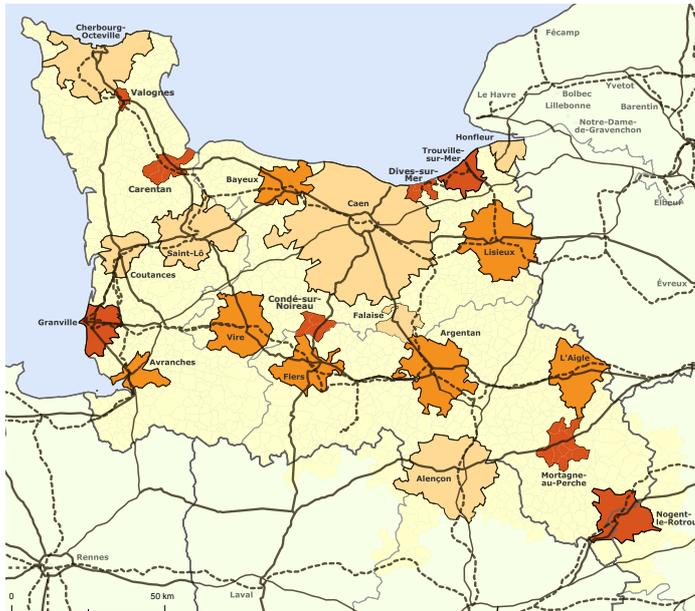
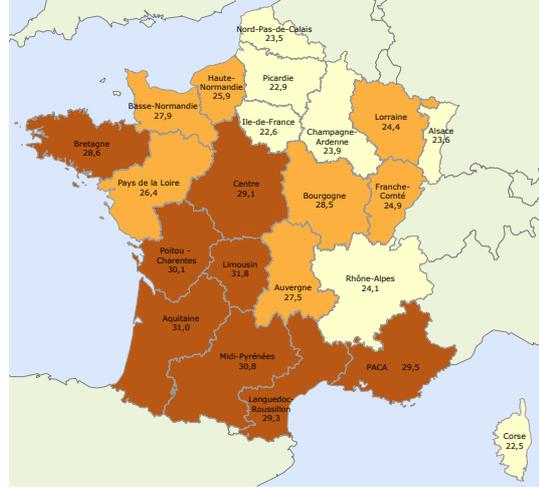
En 2007, les villes moyennes comptent globalement un quart de personnes âgées de plus de 60 ans sur leur territoire. La population des aires d'emploi de l'espace rural est en général plus âgée (28 % de seniors) que celle vivant dans les aires urbaines de moins de 80 000 habitants (25 %), mais la Basse-Normandie se situe au 10^{ème} rang dans les 2 cas. L'arrivée de retraités accroît le nombre de personnes âgées et accélère par conséquent le vieillissement. Sans surprise, les villes les plus âgées se trouvent en bord de mer et dans les zones rurales, les villes moyennes entourant Caen (Bayeux, Vire, Flers, Argentan et Lisieux) se situant plutôt dans une position intermédiaire. Entre 1999 et 2007, le nombre de personnes âgées s'est globalement accru de 13 % (8^{ème} rang), avec de fortes différences sur le territoire régional. La croissance a été ainsi très forte à Granville, Valognes, Bayeux et sur la Côte Fleurie, mais aussi à Alençon une ville pourtant jeune. A l'avenir, les villes moyennes doivent relever 2 défis majeurs, maintenir et attirer des jeunes, et répondre aux attentes des retraités qui vivent et s'installent sur leur territoire, en conciliant une offre de services adaptée à chacun.

**PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS EN 2007
(en % de la population totale)**

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants

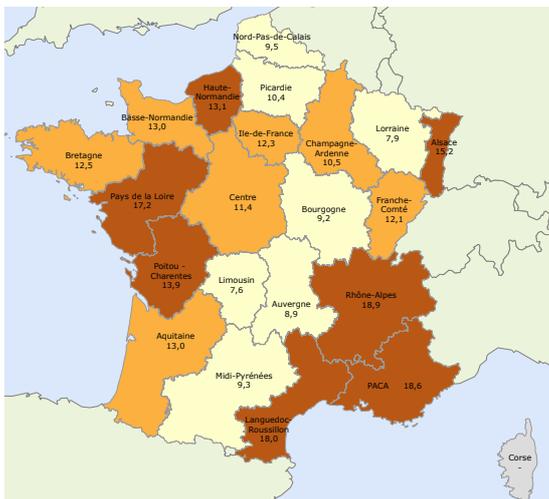


Aires d'emploi en milieu rural



**EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES AGEES ENTRE 1999 ET 2007
(en %)**

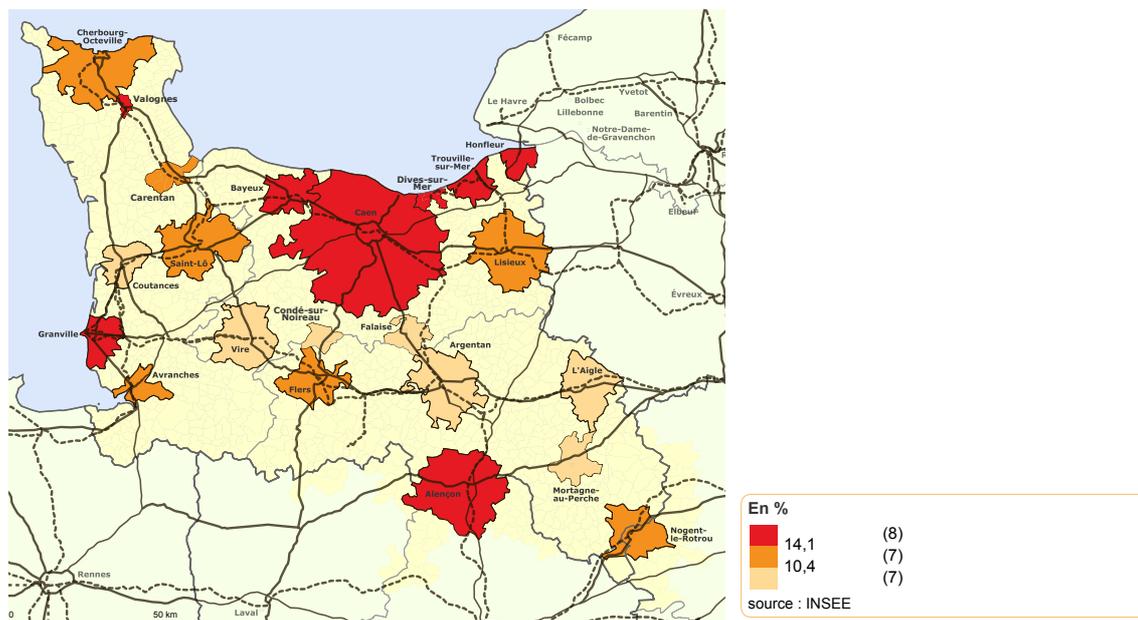
Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES AGEES ENTRE 1999 ET 2007
(en %)



ECONOMIE RESIDENTIELLE

Les moteurs de développement des territoires

Le développement d'un territoire repose sur sa capacité à créer de la richesse (valeur ajoutée locale) et à capter et injecter des revenus dans l'économie locale (sous forme d'investissement et de consommation courante).

Sur les territoires, l'économie comprend trois types d'activités créatrices de richesses :

- Celles qui se localisent pour **produire** (et pas pour vendre sur le marché local) et qui ont leur destin lié à la qualité de leur offre que leur permettent les facteurs locaux de production.
- Celles qui se localisent pour **servir** (les activités publiques et associatives au service des habitants) qui dépendent de l'évolution locale et de décisions publiques.
- Celles qui se localisent pour **vendre** (activités privées au service de la population) qui dépendent de la population locale et de son revenu.

La théorie de la **base économique**³⁴ distingue quatre sources de revenus constituant le moteur de développement des territoires (revenus basiques venant de l'extérieur du territoire) :

- La **base productive** : revenus liés à la présence d'actifs qui vivent sur le territoire et travaillent dans des secteurs d'activités concurrentiels³⁵ dont les biens et les services produits localement sont destinés à être vendus à l'extérieur (contrepartie sous forme de salaires et de revenus du capital).
- La **base publique** : revenus liés à la présence de fonctionnaires (salaires versés).
- La **base sociale** : ensemble des revenus sociaux de transferts (hors pensions de retraite) dont bénéficient les habitants (allocations chômage, aides sociales diverses, etc.).

³⁴ Théorie développée par le laboratoire CEIL (Laurent DAVEZIES et Magali TALANDIER, Université de Paris 12).

³⁵ Secteurs dits "exportateurs".

- La **base résidentielle** : pensions de retraite, dépenses touristiques marchandes et non marchandes, revenus liés à la présence d'actifs qui vivent sur le territoire, mais qui travaillent en dehors.

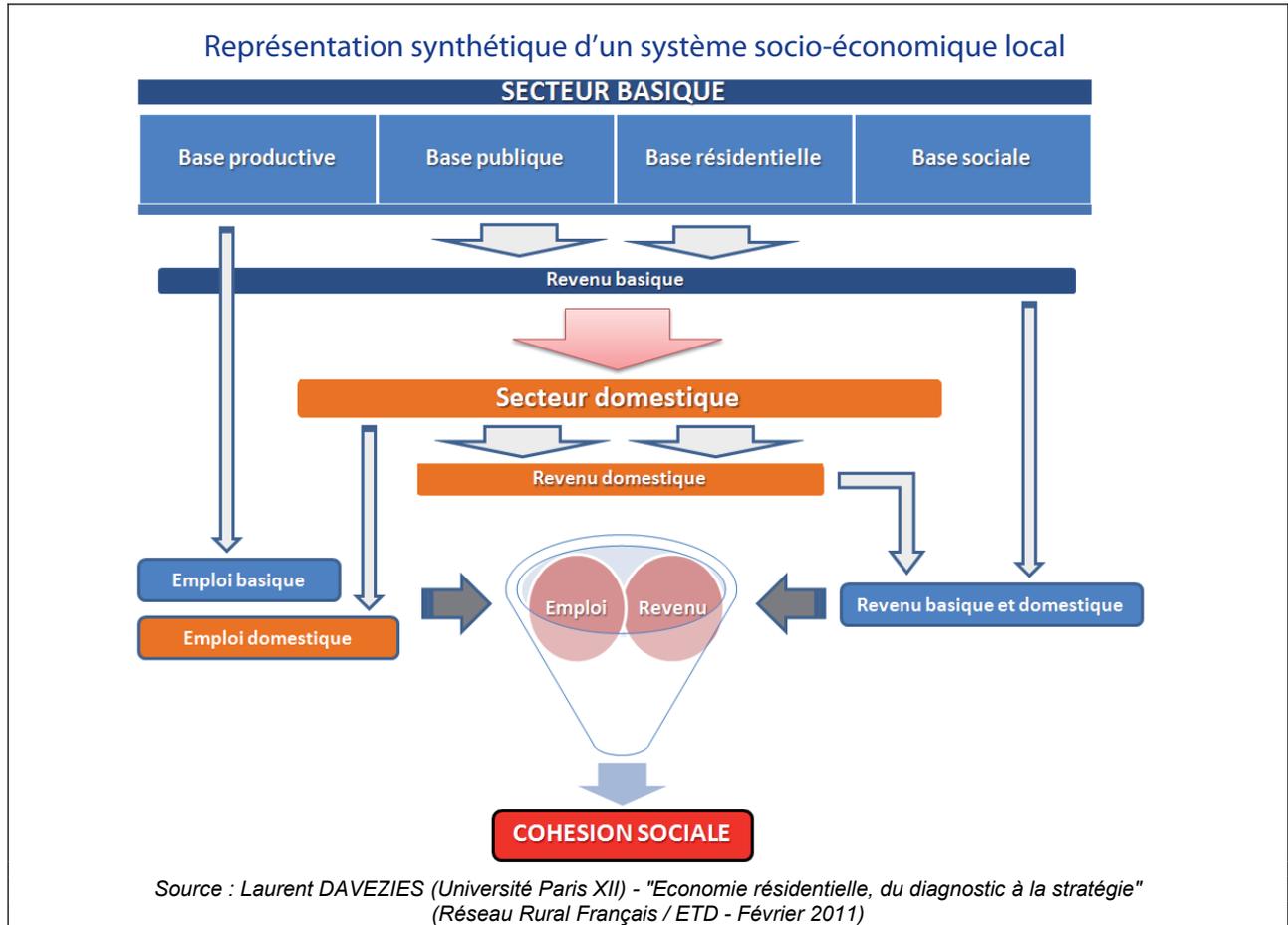
La base productive (17 % des revenus basiques captés par les territoires) constitue la composante mondialisée des économies locales. Son niveau et sa dynamique sont très sensibles aux aléas économiques, et dépendent du degré de compétitivité du système productif local et de l'attractivité économique du territoire. La base publique (8 % des revenus) dépend surtout des dynamiques de localisation des populations. Insensible aux chocs économiques, elle est relativement stable (au-delà des réformes en cours) et joue un rôle d'amortisseur des territoires en cas de crise. La base sociale (22 % des revenus) se localise en fonction de la population et des problèmes sociaux, sans que la corrélation soit toutefois absolue. Elle contribue à réduire les inégalités sociales entre les habitants (fonction implicite) et les disparités socio-territoriales entre les territoires (fonction explicite). La base résidentielle (53 % des revenus) se déploie en fonction des **aménités** des territoires, c'est-à-dire de leurs qualités intrinsèques, mais aussi des politiques publiques mises en œuvre à destination des ménages. Elle participe très largement à l'équilibre socio-économique des territoires (50 à 60 % des emplois).

La moitié des revenus issus des activités productives marchandes est liée à la consommation locale et l'autre moitié à la production exportée hors des territoires (base productive), les retraites représentant 30 % du revenu disponible dans la plupart des régions.

L'économie résidentielle désigne communément l'ensemble des emplois domestiques dont la finalité est de satisfaire la demande et les besoins de la population. La théorie de la base économique propose une approche plus restrictive limitant le champ de l'économie résidentielle aux revenus apportés et dépensés localement par les retraités (en particulier ceux qui s'installent et viennent d'ailleurs), les touristes, les propriétaires de résidences secondaires existantes sur le territoire (villégiature) et les actifs vivant, mais ne travaillant pas, sur le territoire ("navetteurs"³⁶). Cette dissociation croissante entre les lieux de travail, de résidence et de consommation conduit à définir un autre concept, celui d'économie présenteielle³⁷, englobant l'ensemble des personnes réellement présentes sur le territoire (résidents permanents, intermittents et touristes). Les revenus captés et réinjectés dans l'économie locale induisent des consommations de produits et services et constituent, pour les territoires attractifs, une part importante (voire prédominante) de leur activité, d'où l'intérêt d'améliorer la qualité de vie et les services sur les territoires (attractivité résidentielle).

³⁶ Dénomination donnée en raison des déplacements domicile-travail ("navettes") qu'effectuent chaque jour ces personnes.

³⁷ Néologisme proposé par Christophe TERRIER et Laurent DAVEZIES.



1.3. Economie

ECONOMIE DES VILLES MOYENNES ET DES PETITES VILLES BAS-NORMANDES

Indicateur statistique	Unité	AIRES URBAINES DE MOINS DE 80.000 HABITANTS		AIRES D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL		VILLES MOYENNES RETENUES DANS L'ETUDE DU CESER
		Valeur	Rang sur 22	Valeur	Rang	Valeur
Emploi total en 2007	En % de l'emploi régional	30,9	1	13,1	2	37,1
<u>Emploi par secteur d'activités en 2007 :</u>		100,0		100,0		100,0
Agriculture	En % de l'emploi total	3,4	4	2,8	14	3,4
Industrie		15,4	16	28,4	6	16,7
Construction		7,1	4	6,9	11	7,0
Commerce, Transports et Services divers (1)		40,4	5	33,1	18	39,4
Administration publique, enseignement, santé et action sociale (2)		33,7	13	28,8	14	33,5
<u>Emploi par catégorie sociale en 2007 :</u>		100,0		100,0		100,0
Agriculteurs exploitants	En % de l'emploi total	2,3	5	2,0	11	2,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise		6,3	9	6,1	16	6,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures		9,6	19	8,3	17	9,4
Professions intermédiaires		23,6	13	22,6	5	23,0
Employés		30,6	13	27,9	14	30,6
Ouvriers		27,6	14	33,1	8	28,3
Evolution de l'emploi total 1999-2007			8,0	12	7,3	13
<u>Evolution de l'emploi par catégorie sociale 1999-2007 :</u>						
Agriculteurs exploitants	En %	-18,9	19	-15,9	14	-17,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise		-2,6	11	-4,8	16	-2,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures		30,6	9	44,2	2	31,5
Professions intermédiaires		21,4	8	23,9	9	20,1
Employés		9,8	17	18,7	8	11,7
Ouvriers		-2,0	13	3,0	6	-1,8

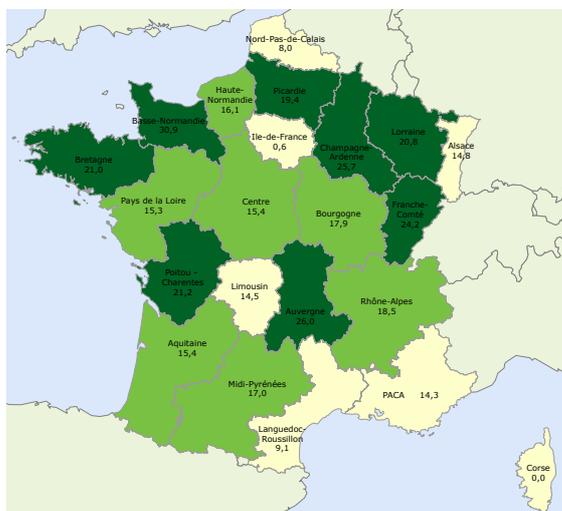
Source : INSEE, Recensements de la population

(1) Commerce et services principalement marchands.
(2) Services principalement non marchands.

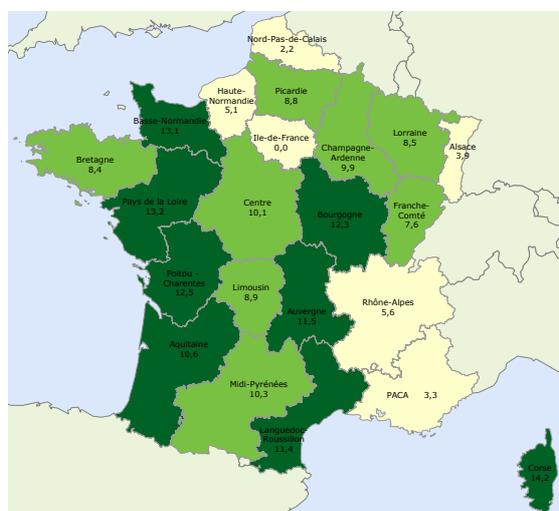
Graduation (rang sur 22)	++
	+
	-
	--

EMPLOI TOTAL EN 2007 (en % de l'emploi régional)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural

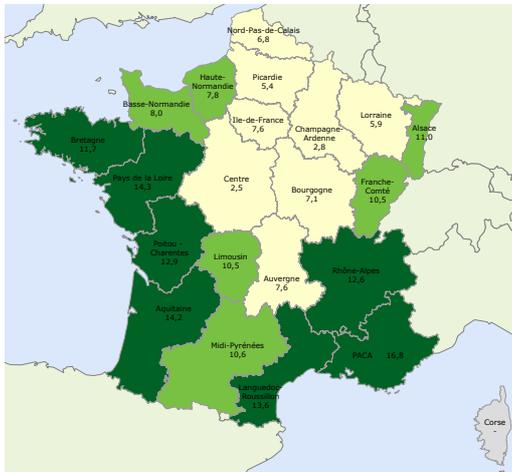


Les villes moyennes et les petites villes en milieu rural constituent un maillon fort de l'économie bas-normande

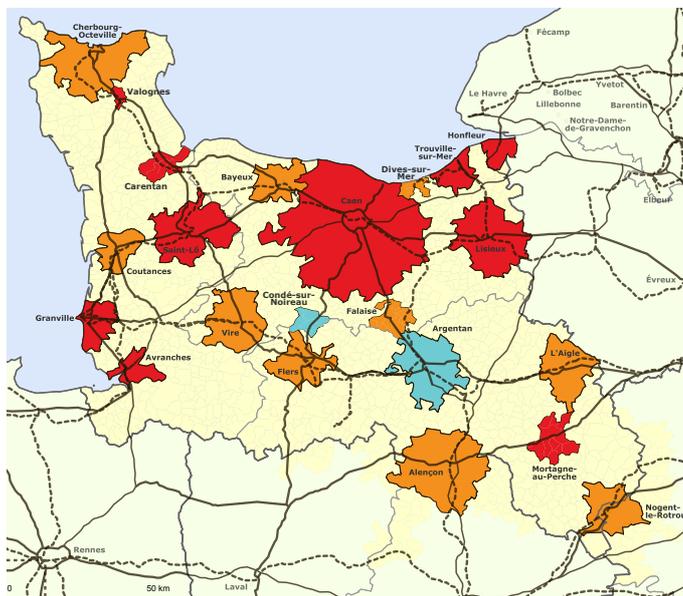
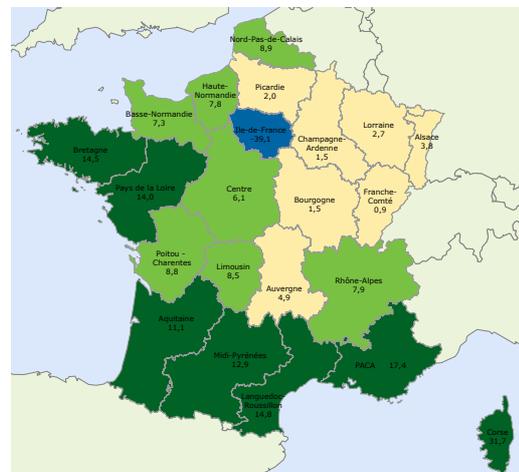
En 2007, les villes moyennes bas-normandes concentrent 37 % des emplois de la région, plaçant la Basse-Normandie au 1^{er} rang au niveau national (1^{er} rang pour les aires urbaines de moins de 80 000 habitants / 2nd rang pour les aires d'emploi de l'espace rural). Les villes moyennes et les petites villes composant l'armature urbaine constituent ainsi un maillon fort de l'économie bas-normande. Polarissant le territoire, leur poids économique en termes d'emploi est supérieur à leur poids démographique (32 % des habitants de la région). Entre 1999 et 2007, avant la crise qui sévit aujourd'hui, l'emploi a globalement progressé de 8 % dans les villes moyennes (12^{ème} rang), avec de grandes disparités sur le territoire régional. La croissance est forte à Saint-Lô, sur le littoral ouest de la Manche et dans le Pays d'Auge qui bénéficient du tourisme et de l'influence parisienne, mais aussi dans quelques villes plus petites en milieu rural comme Valognes, Carentan et Mortagne-au-Perche. Le dynamisme est en revanche limité dans l'Orne et dans le Bocage, les villes industrielles d'Argentan et de Condé-sur-Noireau enregistrant même un recul de l'emploi (effondrement de l'industrie traditionnelle). Au niveau national, la concentration de l'emploi dans les villes tend à s'accroître, surtout dans les villes les plus importantes qui tirent la croissance sur le territoire. Les villes les plus dynamiques se situent en général dans les régions et les territoires les plus attractifs situés à l'ouest d'une ligne Le Havre - Marseille, la Basse-Normandie étant dans une position charnière.

EVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 1999 ET 2007 (en %)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



Au sein de la région, les villes moyennes concentrent emploi et services et jouent un rôle moteur dans l'économie et sur les territoires qu'elles animent. Elles assurent une triple fonction de commandement, de production et de services aux habitants plus ou moins marquée selon leur degré de spécialisation et la place qu'elles occupent dans l'armature urbaine (maillage républicain). En dehors de Caen (la Capitale régionale), les villes chefs-lieux de département et d'arrondissement concentrent les services de l'Etat, le siège des grandes entreprises publiques, les services judiciaires, les grands établissements hospitaliers etc. et favorisent la localisation d'activités économiques et l'arrivée d'actifs. Les salaires versés par la fonction publique³⁸ constituent dans ces villes administratives une source de revenus importante (base publique) et jouent un rôle d'amortisseur en période de crise, en particulier dans les Préfectures et les grandes Sous-préfectures (que l'Etat tend à privilégier dans ses réformes).

³⁸ Fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière.

Un écosystème de croissance souvent incomplet

Les villes moyennes sont également des espaces productifs destinés à des marchés plus ou moins lointains. Localisées pour produire, les entreprises constituent parfois une forte spécialisation pour la ville. Enchâssées dans la mondialisation, ces activités productives sont souvent très sensibles à la conjoncture et fragilisent les villes en cas de crise. Les villes moyennes très spécialisées sont en général vulnérables car elles ne disposent pas d'un socle économique suffisamment diversifié pour amortir le choc. Elles bénéficient toutefois d'un savoir-faire technique et technologique sur lequel s'appuyer pour orienter leur développement. Cependant, les villes moyennes ont rarement la masse critique suffisante pour constituer un véritable écosystème de croissance et la plupart ne sont pas vraiment intégrées dans les grands pôles de R&D régionaux et nationaux. Elles sont par ailleurs souvent à l'écart des grands flux d'échanges et manquent de tertiaire d'entreprise (ingénierie, conseils financiers etc.) dont l'offre est surtout concentrée dans les Métropoles. La mise en réseau des villes moyennes (entre elles et avec les grands pôles régionaux) constitue un enjeu fort pour consolider et pérenniser leur base productive.

Les villes moyennes assurent également sur le territoire une fonction de pôles de commerces et de services destinés à satisfaire les besoins de la population. Elles rayonnent sur un espace rural et périurbain plus ou moins vaste (bassin de vie et au-delà pour les services les plus rares) que les habitants parcourent chaque jour pour accéder aux équipements qu'ils souhaitent fréquenter (concentrés le plus souvent en centre-ville ou en proche périphérie de l'agglomération). L'offre de commerces et de services contribue fortement à la qualité de vie et constitue un facteur d'attractivité et de compétitivité pour les villes moyennes. Les revenus dépensés localement par les habitants (actifs et inactifs) et les personnes intermittentes et de passage (résidences secondaires, navetteurs³⁹, touristes, etc.) alimentent l'économie résidentielle⁴⁰ dont le dynamisme repose par conséquent sur la consommation. Les activités et les emplois étant non délocalisables, les territoires résidentiels résistent mieux à la crise, surtout ceux couplant tourisme et installation de retraités.

Une diversité de situations territoriales

Au niveau local, croissance n'est pas forcément synonyme de développement. Le moteur de développement des territoires repose en effet à la fois sur leur capacité à créer et capter de la richesse. Leurs ressources peuvent être issues de leurs activités productives, des revenus d'origine publique, de la consommation locale, mais aussi des transferts sociaux⁴¹ lorsque que les territoires sont confrontés à des difficultés économiques et à la précarité d'une partie de leur population. Sur le territoire, les villes qui s'en sortent le mieux sont celles disposant d'un tissu économique diversifié et d'une grande mixité de ressources (bases équilibrées). Du fait de leur taille, le socle économique des villes moyennes est souvent incomplet, mais elles font preuve d'une réelle capacité d'adaptation et d'anticipation.

Dans "La France et ses territoires"⁴², l'économiste Laurent DAVEZIES spécifie le moteur de développement des villes françaises en caractérisant la principale source de

³⁹ Personnes habitant mais ne travaillant sur le territoire (ou l'inverse).

⁴⁰ Parfois qualifiée de présenteielle. Lire l'encadré "Economie résidentielle - Les moteurs de développement des territoires".

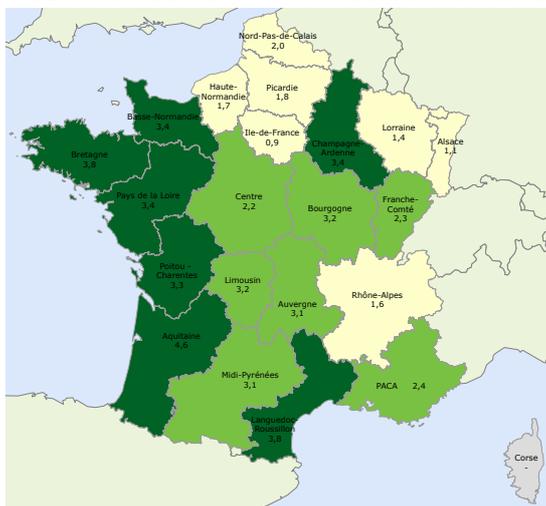
⁴¹ Allocations chômage, consommation médicale, aide sociale, minima sociaux etc.

⁴² "La France et ses territoires" - Alternatives économiques n°50 - Juin 2011.

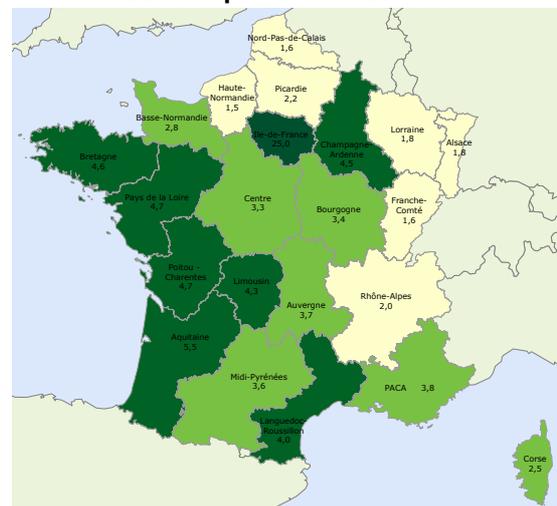
revenus des zones d'emploi sur lesquelles elles rayonnent. En Basse-Normandie, les ressources publiques constituent le principal moteur de Saint-Lô et d'Alençon du fait de leur statut de villes Préfectures (ainsi que les transferts sociaux pour Alençon qui, dans l'ancien découpage en zones d'emploi, est couplée avec Argentan⁴³). Villes industrielles, Vire, Flers, L'Aigle et Mortagne-au-Perche sont dépendantes de leurs activités productives. Le dynamisme de Coutances et du Pays d'Auge repose surtout sur l'économie résidentielle du fait de l'attractivité du littoral (tourisme, villégiature et installation de retraités), les ressources étant plus équilibrées à Avranches-Granville (profil mixte). Bayeux vit dans l'aire d'influence de Caen dont l'économie s'appuie à la fois sur des activités productives et des ressources publiques (chef-lieu de région et ville universitaire). Plus petites en tailles, les autres villes moyennes vivent dans le giron des villes plus importantes.

**AGRICULTURE EN 2007
(en % de l'emploi total)**

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



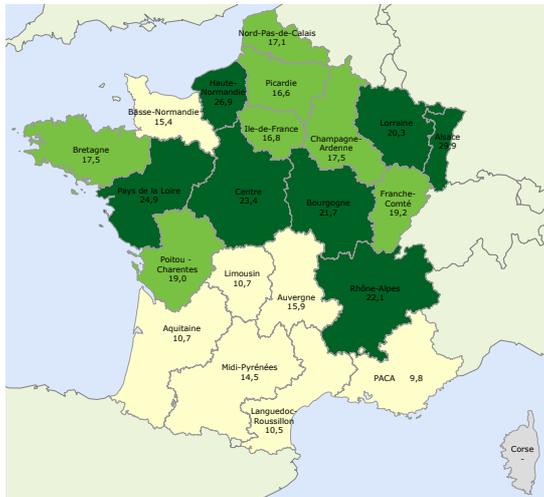
Très présente au niveau régional⁴⁴, l'agriculture occupe une place importante sur le territoire (en périphérie) et dans l'économie des villes moyennes. En termes d'emploi, l'agriculture ne représente que 3 % des emplois en 2007, mais la Basse-Normandie se situe au 4^{ème} rang pour les aires urbaines de moins de 80 000 habitants. Ce score est lié surtout à l'étalement urbain qui couvre un espace de plus en plus vaste. Moins étalées, les aires d'emploi de l'espace rural bas-normandes ne se positionnent qu'au 14^{ème} rang au niveau national. La périurbanisation génère des conflits d'usage autour des villes (arbitrage sur l'utilisation des sols entre résidentiel et agricole) et contribue à grignoter une partie du capital agricole de la région (mitage).

⁴³ Le nouveau découpage en zones d'emploi est intervenu en 2011. Dans l'ancien découpage (retenu dans l'étude de Laurent DAVEZIES), plusieurs zones étaient polarisées par 2 villes différentes, sans qu'il soit possible de les distinguer : Bayeux-Caen, Avranches-Granville, Alençon-Argentan et L'Aigle-Mortagne.

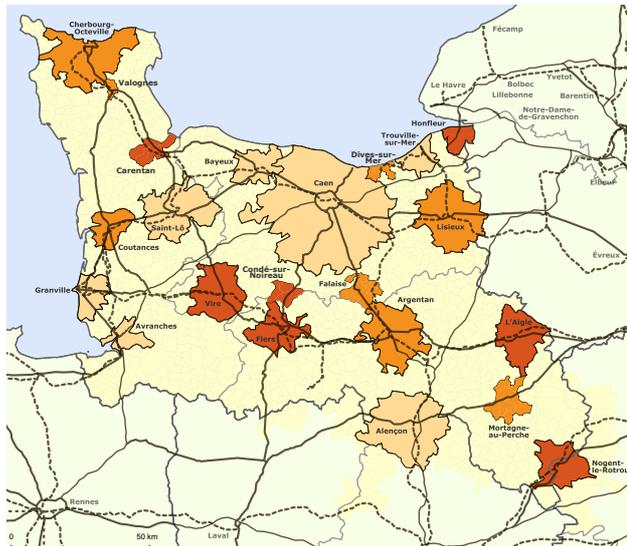
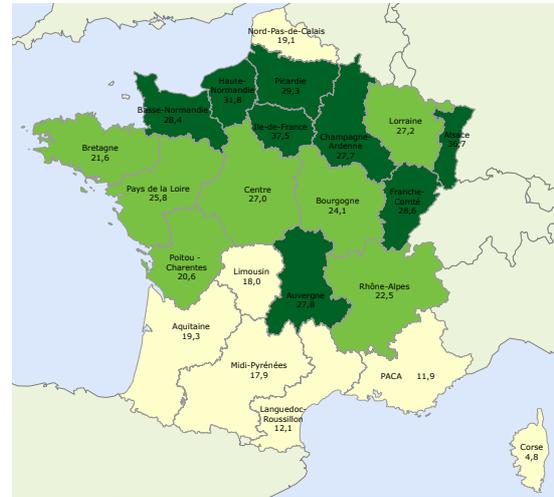
⁴⁴ La Basse-Normandie est la 1^{ère} région de France pour la surface que couvrent les activités agricoles sur le territoire régional et la 2^{ème} pour la part des emplois s'exerçant dans la filière "agri-alimentaire" dans l'économie régionale.

INDUSTRIE EN 2007
(en % de l'emploi total)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



En % de l'emploi au lieu de travail	
18,6	(7)
13,7	(8)
	(7)

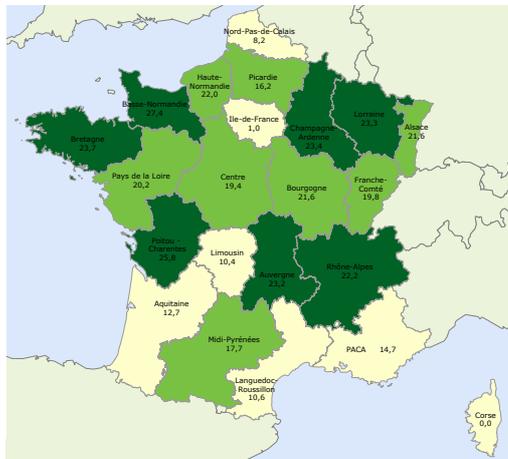
source : INSEE

Des pôles industriels majeurs

En termes de spécialisation, le profil des villes moyennes se différencie fortement de celui des petites villes en milieu rural. Au niveau national, les aires urbaines de moins de 80 000 habitants se caractérisent par une surreprésentation des emplois dans la sphère de la construction (4^{ème} rang), du commerce et des services marchands (5^{ème} rang) en raison de leur affirmation résidentielle. L'industrie occupe à l'inverse une place limitée (15 % des emplois / 16^{ème} rang au niveau national) et les services non marchands sont globalement moins présents (13^{ème} rang). Les aires d'emploi de l'espace rural constituent en revanche des pôles industriels (28 % des emplois / 6^{ème} rang), leur offre de commerces et de services restant globalement limitée (18^{ème} rang dans la sphère marchande). Les petites villes en milieu rural vivent en effet dans l'orbite et la dépendance des pôles urbains les plus proches (tropisme commercial).

INDUSTRIE EN 2007
(en % de l'emploi régional)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



Si l'industrie n'apparaît pas comme une activité dominante dans l'économie des villes moyennes (17 % des emplois), celles-ci constituent néanmoins la clef de voûte et le moteur de l'activité industrielle bas-normande. En 2007, les aires urbaines de moins de 80 000 habitants et les aires d'emploi de l'espace rural concentrent à elles-seules la moitié des emplois industriels de la région, soit le 1^{er} rang au niveau national. Plus d'un tiers des emplois industriels (36 %) sont localisés dans les villes moyennes bas-normandes identifiées dans l'étude. L'industrie constitue une activité majeure dans le Bocage⁴⁵ (triangle Flers - Condé-sur-Noireau - Vire), l'est de l'Orne (Mortagne-au-Perche et L'Aigle), le Pays d'Auge (Lisieux et Honfleur) et le Cotentin (Carentan). Les villes rayonnent sur des bassins industriels ruraux dont les activités manufacturées s'exercent à la campagne. La plupart de ces pôles industriels se sont développés au XIX^{ème} avec l'arrivée du chemin de fer, mais le tissu industriel régional s'est vraiment constitué dans les années 50 et 60 avec l'implantation de grands établissements sur le territoire bas-normand (décentralisation industrielle privilégiant les pôles urbains). Certaines villes moyennes se sont spécialisées et ont connu un fort essor industriel à cette époque (Lisieux, Alençon, Flers, Condé-sur-Noireau, etc.),

Une industrie traditionnelle en pleine restructuration

Structurant l'industrie régionale, les villes moyennes et les petites villes présentent de fortes spécificités sectorielles. A l'échelle régionale, elles sont fortement spécialisées dans la fabrication de matériels de transport (automobile), de denrées alimentaires et de boissons (agroalimentaire) et de produits informatiques, électroniques et optiques. Plus traditionnelles, l'industrie chimique, la fabrication de machines et d'équipements, le travail du bois, les industries du papier, l'imprimerie, le textile et l'habillement sont également très présentes dans les aires d'emploi de l'espace rural. En mutation permanente, les secteurs industriels innovent et se restructurent, au prix parfois de fortes réductions d'effectifs. Ainsi, en 2001, la crise de Moulinex a sonné le glas de l'industrie bas-normande des équipements du foyer répartie dans plusieurs villes moyennes⁴⁶. L'industrie est engagée dans un vaste mouvement de concentration affectant les grandes activités traditionnelles, certaines PMI se démarquant par leur

⁴⁵ 3^{ème} bassin industriel après Caen et Cherbourg.

⁴⁶ Alençon (siège historique de l'entreprise créée en 1937), Cormelles-le-Royal, Bayeux, Falaise et Saint-Lô.

dynamisme et leur savoir-faire de pointe dans la région. Entre 1999 et 2008, les villes moyennes ont globalement perdu 15 % de leurs effectifs industriels, une réduction plus marquée qu'à Caen et Cherbourg (- 9 %). Les pertes sont sévères à Argentan (- 46 %), Bayeux (- 30 %), Alençon (- 27 %), Coutances (- 22 %) et, dans une moindre mesure, Dives-sur-Mer et Nogent-le-Rotrou (- 18 %). Malgré la crise, les industriels ont accru leurs effectifs à Honfleur (+ 19 %), Carentan (+ 9 %), Trouville-sur-Mer (+ 6 %), Avranches (+ 3 %) et Granville (+ 2 %), des villes toutes situées à proximité ou en bord de mer.

En Basse-Normandie, les villes moyennes à forte spécialisation industrielle sont très vulnérables dans la mesure où l'industrie régionale, plutôt traditionnelle, est dominée par des activités à faible valeur ajoutée⁴⁷. Le tissu productif est composée en grande partie de PME-PMI sous-traitantes faiblement encadrées, dépendantes de donneurs d'ordre souvent extérieurs à la région qui tirent les prix et diminuent les marges, et les salaires sont dans l'ensemble peu élevés⁴⁸. Eparses, les entreprises forment des filières plutôt éclatées. Les grands établissements industriels concentrent les dépenses de R&D⁴⁹, les PME-PMI affichant un niveau d'innovation technologique relativement limité dans le tissu productif. Pour mieux résister à la concurrence étrangère et ancrer leurs activités sur le territoire, les entreprises s'appuient sur les pôles d'innovation régionaux dont bénéficient certaines villes moyennes comme Alençon (pôle Plasturgie), Vire (SPL "Vallée des alliages"⁵⁰) ou encore Flers (SPL dans le domaine de la mécanique⁵¹ et Centre de recherche et développement sur le travail des aciers voisinant le CIRIAM⁵²). Les technologies de pointe, les centres de R&D et les outils d'innovation restent cependant concentrées à Caen (et les grandes villes régionales en général).

⁴⁷ Au niveau national, la Basse-Normandie est la 22^{ème} région de France pour la valeur ajoutée par emploi (dans l'ensemble de l'économie).

⁴⁸ La Basse-Normandie se situe au 17^{ème} rang pour le revenu salarial annuel moyen (dans l'ensemble de l'économie).

⁴⁹ La Basse-Normandie se situe au 16^{ème} rang pour la part des dépenses intérieures de R&D (DIRD) dans les entreprises de moins de 250 salariés et 15^{ème} pour celles à haute et moyenne intensité technologique.

⁵⁰ SPL : Système Productif Local. Le SPL "Vallée des alliages" regroupe les entreprises spécialisées dans le domaine du travail des métaux implantées dans le triangle Vire - Sourdeval - Villedieu-les-Poêles.

⁵¹ Un SPL dédié à la quincaillerie se situe également à Tinchebray, à mi-chemin entre Vire et Flers.

⁵² CIRIAM : Campus Industriel de Recherche et Développement sur les Matériaux, en lien notamment avec l'ENSICAEN.

LE REGARD DU GROUPE DE PROSPECTIVE SUR "L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR"⁵³

Un tissu économique globalement fragile et peu attractif

Les villes moyennes ne sont pas perçues comme des lieux d'exercice économique majeurs sur le territoire régional

La Basse-Normandie est une région agro-industrielle où l'économie résidentielle est très présente sur le territoire, grâce notamment au tourisme et à la forte densité de bourgs et de villes. Concentrées surtout dans les villes, les activités économiques sont assez diversifiées et globalement à faible valeur ajoutée. La masse critique des villes moyennes est plutôt limitée pour développer des activités et des emplois hautement qualifiés, d'où une difficulté à attirer et maintenir des jeunes en leur sein. Les villes moyennes bas-normandes peinent à se démarquer dans le panorama économique régional, notamment vis à vis de Caen la capitale régionale. La présence d'entreprises performantes (parfois leaders en France et à l'étranger) sur des créneaux très variés constitue néanmoins un point fort, souvent méconnu, pour les villes moyennes.

Des écosystèmes souvent incomplets pour asseoir le développement des villes moyennes

Le développement pérenne d'un territoire nécessite un environnement favorable alliant activités économiques, recherche et développement, enseignement et formation, vie sociale, cadre de vie etc. Or, l'écosystème des villes moyennes est souvent incomplet pour garantir une spirale vertueuse. En Basse-Normandie, les fonctions métropolitaines supérieures et les formations universitaires sont surtout concentrées dans les grandes villes, en grande partie à Caen, la Capitale régionale. Très présente au sein des villes moyennes, l'économie sociale et solidaire constitue une richesse majeure sur le plan économique et en termes de liens et de cohésion sociale.

Une implantation difficile des structures d'enseignement supérieur dans les villes moyennes

En matière d'enseignement supérieur, les formations proposées se situent surtout à Caen. Une politique de décentralisation universitaire a été entreprise dans la région en faveur des villes moyennes pour combler le retard en matière de BTS et IUT et irriguer l'ensemble du territoire (antennes universitaires). Cette dynamique s'est infléchie (en raison notamment de la baisse démographique du nombre d'étudiants) et se heurte aux résistances du Ministère. La création à Flers d'un centre de formation d'ingénieurs par apprentissage en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen dans la mouvance du centre mondial des mécanismes de sièges du groupe Faurecia, montre cependant l'intérêt d'une telle démarche lorsque l'environnement est favorable et répond à un vrai besoin économique local (d'où la nécessité de réaliser une étude de marché avant toute implantation nouvelle). Les formations en alternance de niveau supérieur, en lien avec l'Université, semblent être la formule la mieux adaptée aux villes moyennes. Au sein de la région, la formation initiale et continue constitue une force et une richesse pour la Basse-Normandie.

Les villes moyennes cessent progressivement d'être des lieux de pouvoir

Les restructurations de l'Etat et des entreprises (publiques et privées) entraînent un transfert progressif des centres de décision vers Caen et les métropoles régionales extérieures à la Basse-Normandie. L'échelon régional tend à se renforcer au détriment des départements et des villes moyennes qui disposent de moins en moins de pouvoir de décision pour prendre en main leur destin.

⁵³ Synthèse des échanges du groupe de prospective lors de la séance du 21 octobre 2010.

STRUCTURE ECONOMIQUE DES VILLES MOYENNES ET PETITES VILLES EN BASSE-NORMANDIE

(base 100 ensemble des aires urbaines de moins de 80 000 habitants et/ou des aires d'emploi de l'espace rural en France métropolitaine)

	EMPLOIS 2007		INDICE DE SPECIALISATION				Rang Basse-Normandie (sur 22)	Nombre de villes moyennes dont cette activité constitue une spécialisation (2) Sur 20
	Ensemble des villes moyennes et petites villes		Aires urbaines de moins de 80 000 habitants	Aires d'emploi de l'espace rural	Ensemble des villes moyennes et petites villes			
	En nombre	En %						
Part de l'emploi dans les villes bas-normandes / part de l'emploi dans les villes françaises de même nature (ramené en base 100)								
Un indice > 100 dénote une spécialisation ; plus l'indice est élevé, plus la spécialisation est forte.								
SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE								
Industrie chimique	3684	1,4	48	408	160	3	4	
Fabrication de matériels de transport	5232	2,0	137	186	149	4	5	
Arts, spectacles et activités récréatives	3183	1,2	138	79	122	3	7	
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1567	0,6	122	104	119	7	7	
Activités financières et d'assurance	6364	2,5	121	98	115	4	8	
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	6857	2,7	110	119	113	4	9	
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	10844	4,2	107	123	112	5	7	
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	4518	1,8	94	144	112	8	6	
Activités informatiques et services d'information	716	0,3	96	166	111	7	7	
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	19513	7,6	110	111	110	6	15	
Activités des ménages en tant qu'employeurs (1)	2088	0,8	120	85	110	10	12	
Agriculture, sylviculture et pêche	8344	3,2	128	77	109	11	12	
Autres activités de services	7545	2,9	118	87	109	5	10	
Télécommunications	764	0,3	113	49	109	7	5	
Activités pour la santé humaine	22451	8,7	108	106	108	8	11	
Activités immobilières	2668	1,0	112	94	107	6	11	
Edition, audiovisuel et diffusion	835	0,3	114	65	104	6	9	
Fabrication de machines et équipements (non compris ailleurs)	3277	1,3	83	148	104	10	8	
Construction	18142	7,0	104	98	102	9	10	
Hébergement et restauration	9096	3,5	111	80	102	6	5	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1610	0,6	77	131	100	9	2	
Enseignement	19881	7,7	102	92	99	14	9	
Activités de services administratifs et de soutien	11935	4,6	97	99	98	12	9	
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	1284	0,5	96	102	98	11	8	
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1718	0,7	78	142	96	11	9	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	35507	13,8	99	89	96	16	7	
Administration publique	21239	8,2	91	77	88	15	7	
Fabrication d'équipements électriques	1692	0,7	37	187	87	13	3	
Transports et entreposage	9562	3,7	85	89	86	19	4	
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	6119	2,4	77	81	78	13	6	
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	1974	0,8	56	113	76	14	4	
Industrie pharmaceutique	609	0,2	77	64	76	9	4	
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	3313	1,3	77	67	73	17	6	
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	3275	1,3	56	69	60	16	5	
Industries extractives	162	0,1	62	23	45	18	3	
Recherche-développement scientifique	132	0,1	13	31	20	16	0	
ENSEMBLE	257700	100,0	--	-	+	Graduation	++	

Source : INSEE / CESER de Basse-Normandie.

(1) Inclut les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre.

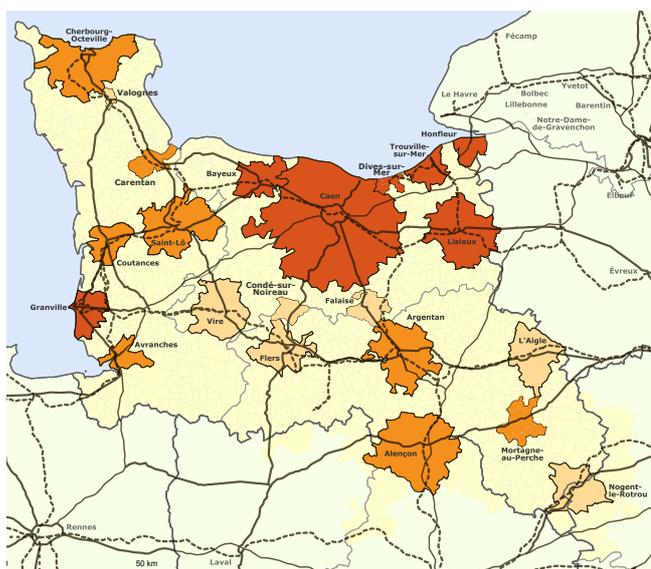
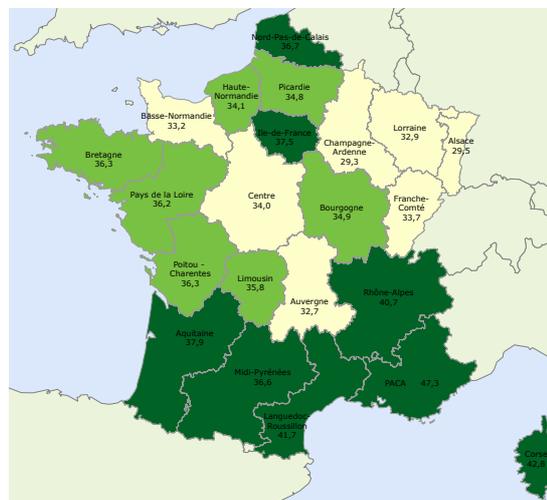
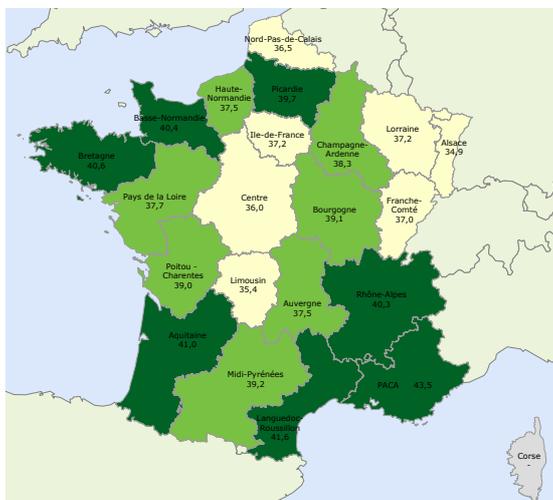
(2) Villes moyennes retenues dans l'étude du CESER dont l'indice de spécialisation est > 100 (y compris Nogent-le-Roi dans l'Eure-et-Loir).

Les secteurs d'activité économique sont triés selon la valeur décroissante de l'indice de spécialisation de l'ensemble des villes moyennes et petites villes bas-normandes

**COMMERCE, TRANSPORTS ET SERVICES DIVERS EN 2007
(en % de l'emploi total)**

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants

Aires d'emploi en milieu rural



En % de l'emploi au lieu de travail	
40,7	(7)
35,2	(8)
35,2	(7)

source : INSEE

L'économie des villes moyennes en pleine transformation tertiaire

En pleine mutation industrielle, les villes moyennes sont aujourd'hui engagées dans un vaste processus de transformation de l'économie dans la sphère des services. La transition se poursuit et la Basse-Normandie se situe à mi-chemin entre les régions d'industrialisation ancienne de l'est et du nord de la France et les régions du sud plus tournées vers les services. Dans les villes moyennes bas-normandes, les trois-quarts des emplois se situent dans le tertiaire⁵⁴, avec de fortes différences toutefois selon la taille. Les activités du commerce et des services emploient 74 % des actifs travaillant dans les aires urbaines de moins de 80 000 habitants (10^{ème} rang au niveau national) et 62 % seulement dans les aires d'emploi en milieu rural où l'industrie occupe une place majeure dans l'économie (17^{ème} rang). La tertiarisation des villes moyennes est en cours et n'est pas totalement achevée. L'industrie se fond aujourd'hui peu à peu dans les services, les entreprises externalisant une partie de leurs activités pour se recentrer sur leur cœur de métier. Dans un contexte de restructurations industrielles, une partie

⁵⁴ Commerce, services marchands et non marchands.

Une vocation résidentielle affirmée

En 2007, les activités dans le commerce et les services marchands emploient 39 % des actifs travaillant dans les villes moyennes bas-normandes. Concentrant un grand nombre de services marchands, les aires urbaines de moins de 80 000 habitants se situent au 5^{ème} rang au niveau national. En termes d'emploi, quelques spécificités les démarquent des autres villes moyennes françaises, en particulier les arts, spectacles et activités récréatives, les activités financières et d'assurances, l'hébergement et la restauration, les télécommunications, les activités immobilières, l'édition, l'audiovisuel et la diffusion, et les services personnels⁵⁵ en général (vocation résidentielle). Les services aux entreprises sont globalement moins présents, à l'exception toutefois des activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyse technique, une carence qui peut constituer un frein au développement des entreprises. L'étalement urbain et le vieillissement de la population suscitent en revanche la création d'emplois dans la sphère des services à la personne (ménages en tant qu'employeur). La faiblesse des emplois dans le secteur des transports et de l'entreposage montre que les villes moyennes ne sont pas vraiment insérées dans les grands flux d'échanges et de communications.

En 2007, le secteur non marchand représente globalement 34 % des emplois dans les villes moyennes bas-normandes. La densité d'emplois publics est relativement limitée⁵⁶, les aires urbaines de moins de 80 000 habitants ne se situant au 13^{ème} rang au niveau national. Les villes moyennes et les petites villes bénéficient d'un nombre élevé d'emplois dans le domaine médico-social et la santé humaine lié à l'existence de nombreux centres d'accueil pour enfants et adultes handicapés, de maisons de retraite et d'établissements hospitaliers sur le territoire (structures pivot s'appuyant sur le réseau des villes régionales). A contrario, les emplois sont relativement moins présents dans l'Administration publique, un sous-encadrement qui peut freiner le développement des villes et de la Basse-Normandie dans son ensemble (faible taux d'administration des territoires). Les villes Préfectures se démarquent dans la région par la part élevée d'emplois publics dans l'économie (base publique), mais aussi quelques villes plus petites comme Coutances (pôle de formations du Centre et Sud-Manche), Mortagne-au-Perche, Falaise ou Valognes (spécificité liée à la présence d'un ou plusieurs établissements dans le domaine de la santé et la sphère médico-sociale). Dans les années 2000, les créations d'emplois dans la sphère non marchande ont été supérieures à celles observées dans le commerce et les services marchands.

Dans son ouvrage "Economie des services et développement des territoires"⁵⁷, la DATAR propose une typologie de services en 6 catégories⁵⁸ et analyse (en intégrant l'industrie pour prendre en compte les interactions entre l'industrie et les services) les spécialisations des aires urbaines françaises⁵⁹. En France, les grandes villes et les Métropoles concentrent les services cognitifs⁶⁰ (recherche, enseignement supérieur,

⁵⁵ Coiffure et soins de beauté, soins corporels, blanchisserie-teinturerie, réparations d'ordinateurs et biens personnels et domestiques, vie associative, services funéraires, etc.

⁵⁶ Rapporté à la population, la Basse-Normandie se situe au 16^{ème} rang pour le nombre d'emplois publics civils et militaires sur le territoire.

⁵⁷ DATAR - Collection "Travaux" n° 11 - 2010 - Ouvrage sous la direction de E.M. MOUHOUD.

⁵⁸ Classification par fonction se démarquant par nature des distinctions usuelles entre services marchands et non marchands, et entre services aux ménages ou aux entreprises.

⁵⁹ L'étude considère l'ensemble des aires urbaines françaises et n'intègre pas les aires d'emploi de l'espace rural.

⁶⁰ "Services cognitifs et investissements immatériels" dans la terminologie de la DATAR.

conseil, publicité, marketing, etc.) et de façon moins marquée les services support⁶¹ (maintenance informatique, centres d'appels, fonctions tertiaires d'exécution, etc.). En Basse-Normandie, excepté Caen et Cherbourg⁶², les villes sont ainsi peu dotées en services cognitifs. Trouville-sur-Mer est en revanche la seule ville où les services support constituent une spécialisation, y compris en incluant Caen et Cherbourg. Les villes moyennes sont surtout spécialisées dans les services de proximité⁶³ (agences bancaires, commerce de proximité, services aux personnes, gardiennage, etc.) et les services collectifs publics et privés⁶⁴ (services de santé, hospitaliers judiciaires, cinémas etc.) du fait de leur vocation résidentielle et de la place qu'occupent les emplois publics dans l'économie locale. Près de la mer, le tourisme favorise les services immatériels de consommation finale (hébergements et activités touristiques, culture et patrimoine historique, parcs d'attraction etc.), ces services étant particulièrement développés à Granville, Trouville-sur-Mer et Honfleur et, dans une moindre mesure, à Caen, Cherbourg, Bayeux et Avranches. A l'écart des grands flux d'échanges, les services logistiques⁶⁵ (logistique, centres de tri de la Poste, centres de triage SNCF, transports de voyageurs, etc.) sont globalement peu présents dans les villes, à l'exception de Vire (présence de nombreux transporteurs routiers de marchandises⁶⁶), Caen et Argentan (nœuds logistique) et de façon moins marquée Flers (bassin industriel). En lien avec le bassin économique environnant, Valognes (où se situe notamment le terminal ferroviaire d'AREVA) et Mortagne-au-Perche (bassin de production) se singularisent aussi par la forte proportion d'emplois dans le secteur du transport et de l'entreposage.

Un faible taux d'encadrement

La transformation de l'économie génère une forte progression des emplois tertiaires. Entre 1999 et 2007, le nombre d'employés a ainsi augmenté de 12 % dans les villes moyennes bas-normandes. Sur la même période, les professions intermédiaires ont progressé de 20 % et les effectifs de cadres supérieurs ont fait un bond de 32 % dénotant une élévation globale du niveau de compétence dans l'économie. Dans la sphère de la production, le nombre d'ouvriers affiche un recul de 2 %, le dynamisme dans la construction compensant en partie les difficultés dans l'industrie. Comme partout en France, l'hémorragie se poursuit dans l'agriculture (- 17 %) et l'emploi indépendant⁶⁷ continue de s'éroder (- 2 %). En pleine mutation, les aires d'emploi de l'espace rural enregistrent une forte croissance des emplois tertiaires s'analysant plutôt comme un rattrapage du retard (initialisation plus tardive du processus). Malgré la forte progression des emplois de cadres, l'économie bas-normande souffre d'un faible taux d'encadrement liée à l'orientation résidentielle de la région, au faible niveau de valeur ajoutée de l'industrie et à la faible densité d'emplois publics sur le territoire (fonction publique d'Etat et territoriale). Les aires urbaines de moins de 80 000 habitants comptent ainsi 10 % de cadres sur leur territoire, soit le 19^{ème} rang au niveau national. L'encadrement des aires d'emploi de l'espace rural repose surtout sur les professions intermédiaires (23 % des emplois⁶⁸ / 5^{ème} rang en France métropolitaine). Le sous-

⁶¹ "Services informationnels associés à des fonctions support".

⁶² Le Cotentin bénéficie d'une forte implantation de services informatiques et de services d'ingénierie et d'études techniques liés à la présence de grands donneurs d'ordre de l'industrie nucléaire et de la construction navale.

⁶³ "Services de consommation intermédiaire et finale de proximité". En Basse-Normandie, seule Flers fait exception.

⁶⁴ "Services collectifs à fortes économies d'échelle publics et privés".

⁶⁵ "Services logistiques d'intermédiation".

⁶⁶ Dont TFE, le plus gros établissement du transport routier de marchandises en Basse-Normandie.

⁶⁷ Artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

⁶⁸ La proportion est analogue dans les aires urbaines de moins de 80 000 habitants (24 % en 2007), mais les villes moyennes concernées ne se situent qu'au 13^{ème} rang au niveau national.

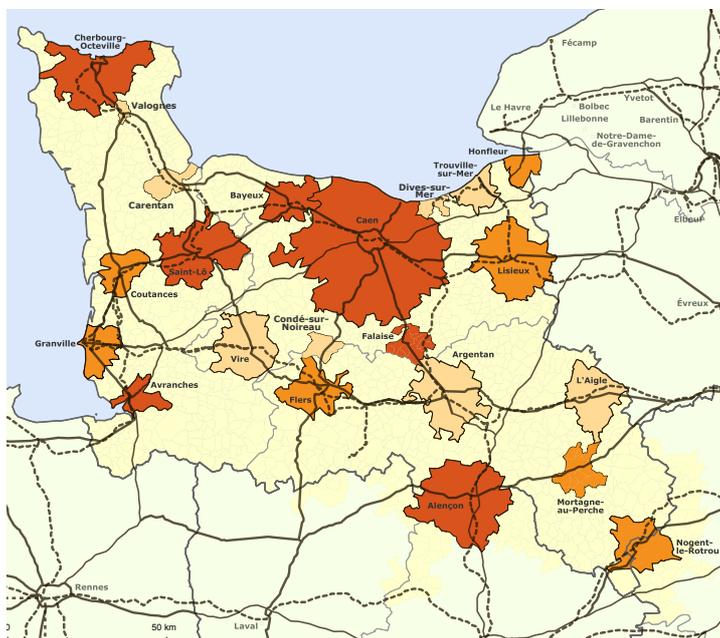
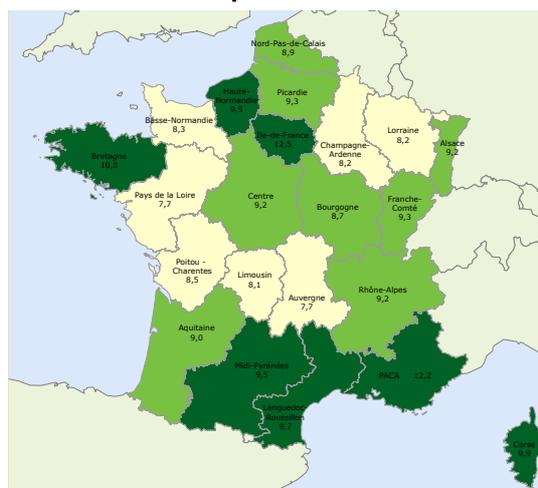
encadrement notoire de l'économie limite la capacité de développement globale des villes moyennes bas-normandes. Au sein de la région, les villes Préfectures affichent la plus forte proportion de cadres (concentration des fonctions de commandement au sein de la région), ainsi que des villes comme Avranches, Bayeux, Falaise et Lisieux. En termes de croissance, les villes proches de la mer affichent le plus fort dynamisme (accroissement important du nombre de cadres supérieurs et/ou de professions intermédiaires⁶⁹).

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES EN 2007
(en % de l'emploi total)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



En % de l'emploi au lieu de travail	
9,6	(7)
8,3	(7)
	(8)

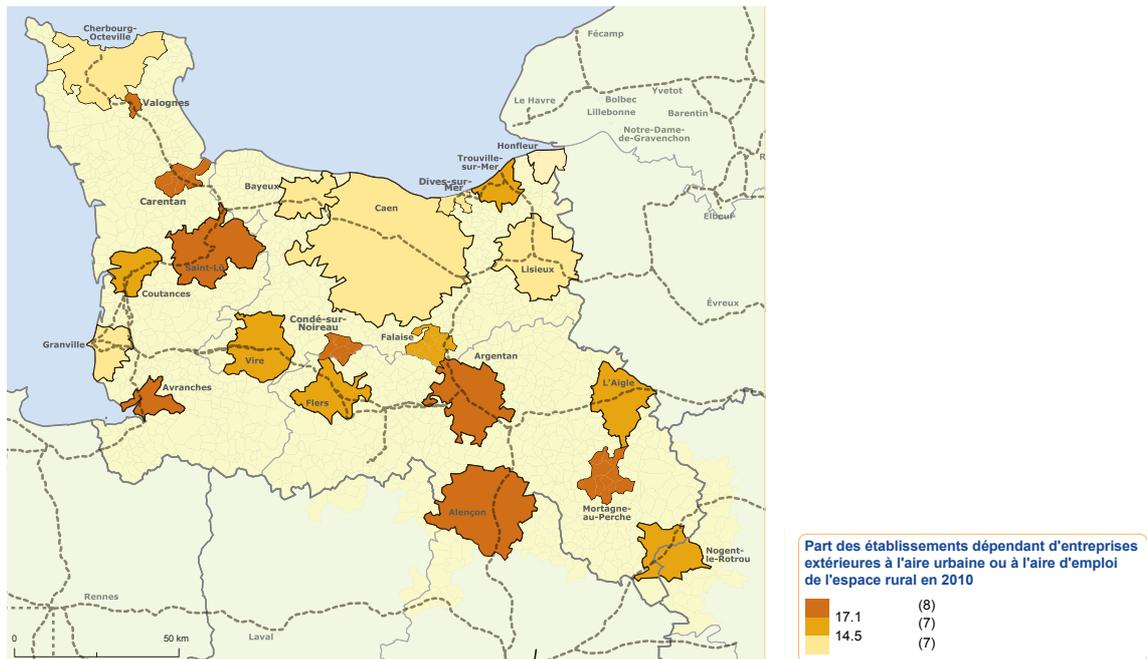
source : INSEE

En termes de développement, le degré d'autonomie des entreprises est un élément déterminant pour l'avenir d'un territoire. En 2010, dans la sphère marchande, 12 % des établissements des villes moyennes dépendent d'un centre extérieur à la ville où ils se trouvent, mais 32 % des salariés sont concernés en raison de la concentration de l'emploi. Géographiquement, 25 % des salariés dépendent d'entreprises dont le siège

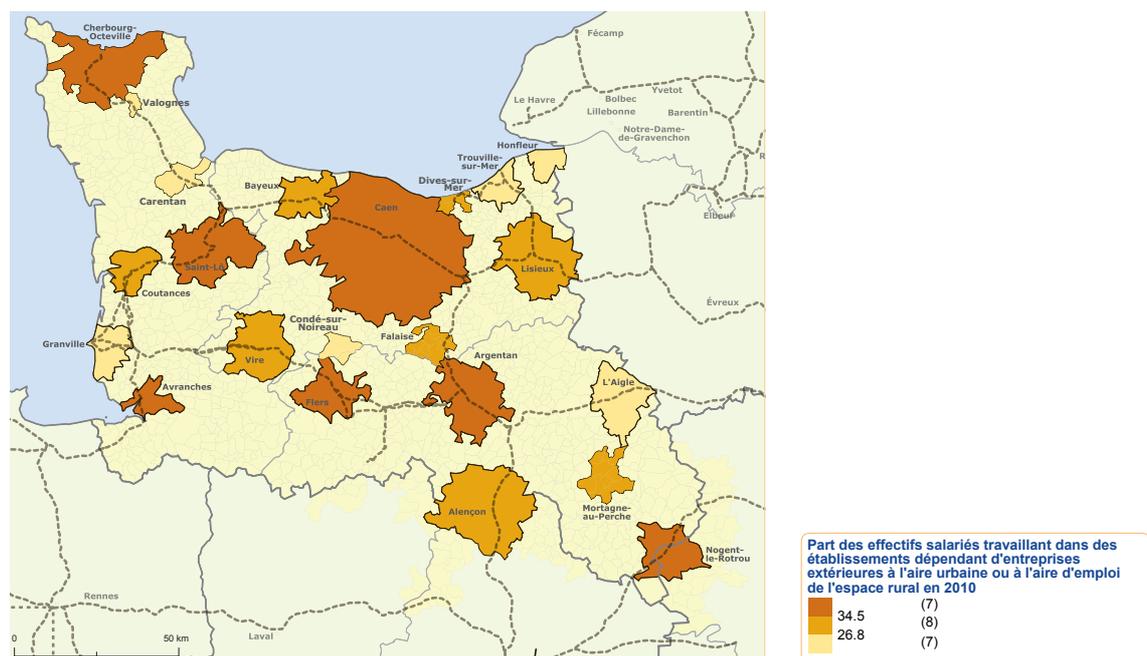
⁶⁹ Les cartes concernant les artisans, commerçants et professions libérales, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers sont consignées en Annexe 2.

social se situe en dehors de la région et 7 % ailleurs sur le territoire régional. Les villes moyennes sont globalement plus autonomes que Caen (41 % des salariés travaillent dans des entreprises extérieures à l'aire urbaine) et Cherbourg (46 %), mais leur taux de dépendance global s'est sensiblement accru en termes d'emploi (1,3 point entre 2007 et 2010). Les entreprises indépendantes sont toutefois plus nombreuses dans le tissu productif local. Les villes moyennes les plus importantes concentrant un grand nombre de grands établissements, une part importante de leur tissu productif est sous le contrôle d'entreprises extérieures, surtout Flers (47 % des salariés), Argentan (40 %), Nogent-le-Rotrou (39 %), Avranches et Saint-Lô (37 %).

**DEPENDANCE ECONOMIQUE DU TISSU PRODUCTIF EN 2010
(en % des établissements)**



**DEPENDANCE ECONOMIQUE DU TISSU PRODUCTIF EN 2010
(en % des salariés)**



DEPENDANCE ECONOMIQUE DES GRANDES VILLES ET VILLES MOYENNES BAS-NORMANDES (1)

Villes : aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural	CAEN ET CHERBOURG ENSEMBLE		ENSEMBLE DES VILLES MOYENNES	
	2007	2010	2007	2010
PART DES ETABLISSEMENTS DEPENDANT D'ENTREPRISES EXTERIEURES AUX VILLES BAS-NORMANDES (en % des établissements) :				
Ensemble des établissements	13,8	12,1	16,7	15,8
Dont :				
- Siège social en Basse-Normandie	2,3	2,0	6,1	5,9
- Siège social extérieur à la Basse-Normandie	11,5	10,1	10,6	9,9
PART DES SALAIRES TRAVAILLANT DANS DES ETABLISSEMENTS DEPENDANT D'ENTREPRISES EXTERIEURES AUX VILLES BAS-NORMANDES (en % des salariés) :				
Ensemble des établissements	39,3	41,7	30,7	32,0
Dont :				
- Siège social en Basse-Normandie	2,3	2,2	6,7	7,1
- Siège social extérieur à la Basse-Normandie	37,0	39,5	24,0	24,9

Source : INSEE, Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE) 2007 et 2010

(1) Activités marchandes, hors agriculture.

Des pôles de formations majeurs sur le territoire

Pôles économiques majeurs, les villes moyennes constituent également des centres de formations locaux (ou relais) sur le territoire. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, 5 700 étudiants ont suivi leur formation dans une ville moyenne régionale durant l'année universitaire 2009-2010, soit 16 % des effectifs bas-normands. En dix ans, le nombre d'étudiants s'est globalement accru de 31 %, alors que Caen affichait une baisse de 3 % et Cherbourg de 13 %. Un tiers des formations concerne des BTS dont l'offre est répartie dans presque toutes les villes. Au sein de la région, les 6 plus grandes villes moyennes concentrent la plupart des formations dispensées : Alençon (31 % des étudiants), Saint-Lô (18 %), Lisieux (11 %), Flers (8 %), Vire et Granville (7 % chacune). Les sites proposent surtout des formations paramédicales et sociales (27 % des étudiants des villes moyennes avec Falaise et L'Aigle), des IUT (15 %) et des formations universitaires de 1^{er} niveau (antennes délocalisées totalisant 15 % des effectifs). Trois formations d'ingénieurs sont dispensées localement en lien avec le bassin économique, à Saint-Lô sur le site de l'ESIX Normandie⁷⁰ dans le domaine agroalimentaire, à Alençon avec l'implantation de l'ISPA⁷¹ qui confère au chef-lieu de l'Orne une véritable spécialisation dans le domaine de la plasturgie, et à Flers avec la création d'une antenne de l'ENSICAEN du CIRIAM (formation par apprentissage). Les formations dispensées dans les villes moyennes ne se limitent pas à l'enseignement supérieur. Plusieurs CFA⁷² publics et privés sont également localisés dans des villes moyennes, en particulier à Alençon et Coutances qui constituent de véritables pôles de formation d'apprentis (rayonnant à l'échelle départementale).

⁷⁰ L'ESIX Normandie est une école d'ingénieurs de l'Université de Caen – Basse-Normandie implantée sur 3 sites à Caen et Saint-Lô (agroalimentaire) et Cherbourg (génie des systèmes industriels).

⁷¹ ISPA : Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon.

⁷² CFA : Centres de Formation d'Apprentis.

EFFECTIFS ETUDIANTS INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN 2009-2010

Implantations	CPGE	STS et Assimilés	IUT	Université (hors IUT)	Formations d'ingénieurs	Ecole de commerce, gestion et comptabilité	Ecoles paramédicales et sociales	Autre écoles de spécialités diverses (1)	TOTAL	Evolution 1999-2000 / 2009-2010
CAEN	1065	2048	1563	19977	1158	955	1103	692	28561	-3,3
CHERBOURG	119	300	489	274	128	17	220	244	1791	-13,2
Alençon		167	350	545	119		509	74	1764	36,1
Saint-Lô	60	317	180	256		137	61	40	1051	21,1
Lisieux		173	197	41			211		622	61,6
Flers		197					186	61	444	29,1
Vire		87	137	25			131	34	414	56,8
Granville		180					193		373	75,9
Falaise		51					137		188	30,6
Avranches		179							179	1,7
Coutances		159							159	-1,2
L'Aigle		23					121		144	38,5
Argentan		102							102	20,0
Bayeux		89							89	-29,4
Trouville-sur-mer		63							63	1,6
Carentan		54							54	-14,3
Mortagne-au-Perche		42							42	-8,7
VILLES MOYENNES	60	1883	864	867	119	137	1549	209	5688	31,2
AUTRES SITES		687						15	702	-3,3
TOTAL	1244	4918	2916	21118	1405	1109	2872	1160	36742	0,2
En % des effectifs régionaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAEN	85,6	41,6	53,6	94,6	82,4	86,1	38,4	59,7	77,7	
CHERBOURG	9,6	6,1	16,8	1,3	9,1	1,5	7,7	21,0	4,9	
VILLES MOYENNES	4,8	38,3	29,6	4,1	8,5	12,4	53,9	18,0	15,5	
AUTRES SITES	0,0	14,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	1,9	

Source : "Atlas régional - Effectifs d'étudiants" - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

(1) Ecoles supérieures art et culture, écoles juridiques et administratives, autres formations d'enseignement supérieur.

DEPLACEMENTS DOMICILE-ETUDES (1)

(ELEVES ET ETUDIANTS DE PLUS DE 18 ANS INSCRITS DANS UN LIEU DE FORMATION EN 2007)

ELEVES ET ETUDIANTS DOMICILIANT DANS UNE VILLE MOYENNE > LIEU D'ETUDES	ELEVES ET ETUDIANTS DOMICILIANT DANS UNE VILLE MOYENNE		ELEVES ET ETUDIANTS SCOLARISES DANS UNE VILLE MOYENNE		SOLDE	ENSEMBLE DES DEPLACEMENTS DOMICILE-ETUDES (addition des flux)	
	En nombre	En %	En nombre	En %		En nombre	En %
ELEVES ET ETUDIANTS SCOLARISES DANS UNE VILLE MOYENNE > LIEU D'HABITATION							
CAEN	3117	17,1	1104	5,0	-2013	4221	10,5
CHERBOURG	173	0,9	371	1,7	198	544	1,3
VILLES MOYENNES, dont :	12428	68,1	12428	56,3	0	24856	61,7
- MÊME VILLE MOYENNE (2)	10196	55,9	10196	46,2	0	20392	50,6
- VILLES MOYENNES DIFFERENTES (3)	2232	12,2	2232	10,1	0	4464	11,1
RESTE DE LA BASSE-NORMANDIE	815	4,5	5417	24,6	4602	6232	15,5
PAYS-DE-LOIRE	377	2,1	897	4,1	520	1274	3,2
HAUTE-NORMANDIE	315	1,7	282	1,3	-33	597	1,5
BRETAGNE	342	1,9	165	0,7	-177	507	1,3
ILE-DE-FRANCE	313	1,7	146	0,7	-167	459	1,1
CENTRE	126	0,7	95	0,4	-31	221	0,5
AUTRES REGIONS METROPOLITAINES	246	1,3	1158	5,2	912	1404	3,5
TOTAL	18252	100,0	22063	100,0	3811	40315	100,0

Source : INSEE, recensement de la population 2007

(1) Non compris les élèves et étudiants scolarisés ou domiciliés à l'étranger ou dans les DOM-TOM.

(2) Elèves et étudiants scolarisés dans leur ville d'habitation.

(3) Elèves et étudiants scolarisés dans une ville moyenne différente de leur ville d'habitation.

Toutes formations confondues, 22 100 élèves et étudiants âgés de plus de 18 ans sont scolarisés en 2007 dans une ville moyenne bas-normande, dont 46 % habitant dans la ville même. Les autres jeunes viennent d'une autre ville moyenne (10 %), du reste de la Basse-Normandie⁷³ (31 %) ou d'une autre région (13 %). A l'inverse, une grande partie

⁷³ Caen, Cherbourg, mais aussi des jeunes domiciliant dans les parties rurales les plus éloignées de la région (concentration de l'offre de formation dans les pôles urbains et étalement périurbain au-delà des aires urbaines).

des jeunes habitant dans les villes moyennes n'y sont pas scolarisés (8 100 élèves et étudiants âgés de plus de 18 ans en 2007, soit 44 % des jeunes). La plupart vont à Caen (17 %), dans une autre ville moyenne (12 %), ailleurs en Basse-Normandie (5 %) ou dans une autre région (10 %), en particulier ceux qui étudient dans une grande ville universitaire (Le Mans, Rennes, Paris, Le Havre, Rouen, Nantes, etc.). Les villes moyennes étant des pôles majeurs de formations sur le territoire, les arrivées quotidiennes de jeunes sont plus nombreuses que les départs. Les interrelations entre villes moyennes restent cependant modestes (13 % des flux de déplacements domicile-études en dehors des villes).

1.4. Equipements

EQUIPEMENTS DANS LES VILLES MOYENNES ET LES PETITES VILLES BAS-NORMANDES

Indicateur statistique	Unité	AIRES URBAINES DE MOINS DE 80.000 HABITANTS		AIRES D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL		VILLES MOYENNES RETENUES DANS L'ETUDE DU CESER
		Valeur	Rang sur 22	Valeur	Rang	Valeur
Densité d'équipements :		274	8	335	10	278
Gamme de proximité	Nombre moyen d'équipements pour 10 000 habitants	181	10	223	10	184
Gamme intermédiaire		69	6	89	11	70
Gamme supérieure		24	6	23	3	24
Indice de dotation globale		105	7	104	10	
Gamme de proximité	Base 100 France Métropolitaine	94	11	94	12	
Gamme intermédiaire		104	7	110	6	
Gamme supérieure		115	4	105	9	

Source : INSEE, Base Permanente des Equipements (BPE) / CESER de Basse-Normandie

Calcul de l'Indice de Dotation Globale (pour une gamme donnée)

Pour chaque équipement-type, on calcule le nombre moyen d'équipements pour 10 000 habitants en Basse-Normandie (EBN) et en France (EFR), puis on divise les deux.

$$\text{Indice de Dotation d'Équipement} = (\text{EBN} / \text{EFR}) \times 100.$$

On additionne alors les Indices de Dotation de tous les équipements-types composant la gamme, que l'on divise ensuite par le nombre total d'équipements-types.

Si l'Indice de Dotation Globale ainsi obtenu est supérieur à 100, la ville est relativement mieux équipée que la moyenne des villes de même catégorie.

	++
Graduation (rang sur 22)	+
	-
	--

La Basse-Normandie est constellée sur son territoire de villes et de bourgs dont la fonction économique première est de fournir localement les biens et les services dont ont besoin les gens pour vivre chaque jour. Fréquentés quotidiennement, ces pôles forment un réseau hiérarchisé et rayonnent plus ou moins loin selon la nature et la variété de commerces et services dont ils disposent. Les équipements se localisent et se déploient sur le territoire en fonction de la fréquentation qu'ils occasionnent et se concentrent par grappes dans les différents pôles. Les commerces et services se répartissent par gamme selon leur fréquence et leur présence conjointe au sein des communes. La gamme de proximité rassemble les équipements les plus courants comme les écoles, les boulangeries, les supérettes ou les médecins généralistes. La gamme supérieure regroupe les équipements les plus rares et les plus spécialisés comme les lycées, les cinémas, les hypermarchés, les établissements hospitaliers et de nombreux équipements sociaux. A mi-chemin, la gamme intermédiaire réunit des commerces et services plus répandus comme les collèges, les soins de beauté, les supermarchés ou les opticiens. Les pôles de services⁷⁴ concentrant les équipements de la gamme intermédiaire exercent une forte attractivité et structurent le territoire en bassins de vie.

⁷⁴ Les communes disposant d'au moins la moitié des équipements d'une gamme forment des pôles de services, sachant que tous les "pôles supérieurs" sont également "pôles intermédiaires", et que tous les "pôles intermédiaires" sont aussi "pôles de proximité".

Des pôles de services structurants

Au sein de la région, les villes moyennes bas-normandes constituent pour la plupart des "pôles supérieurs", la forte densité d'équipements de la gamme supérieure leur conférant un fort pouvoir structurant sur le territoire (fonctions de centralité). Dans la région, les villes moyennes et les petites villes en milieu rural sont globalement mieux dotées que leurs homologues françaises, particulièrement les aires urbaines de moins de 80 000 habitants pour les équipements de la gamme supérieure (4^{ème} rang au niveau national) et les aires d'emploi de l'espace rural pour ceux de la gamme intermédiaire (6^{ème} rang). Les commerces et services de proximité sont en revanche moins présents en raison de l'étalement urbain qui suscite un développement limité des activités dans les espaces périurbains malgré l'importance des flux d'installations de citadins (en périphérie des villes).

Des pôles commerciaux, d'enseignement et de santé

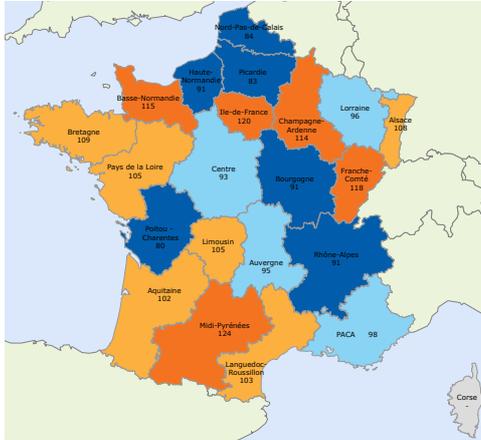
Comparées aux autres régions françaises, les villes moyennes et les petites villes en milieu rural bas-normandes présentent des spécificités en matière d'équipements. Dans la gamme supérieure, elles sont globalement mieux dotées en hypermarchés, lycées, services de santé (hôpitaux de court et moyen séjour, urgences, spécialistes médicaux et établissements psychiatriques) et en structures d'accueil pour enfants et adultes handicapés. Les villes les plus importantes comptent également davantage de cinémas et de maternités. Dans la gamme intermédiaire, les collèges, les services pour personnes âgées (maisons de retraite et services d'aide) et toutes sortes de commerces et services aux habitants sont également très présents, confortant la fonction de pôles commerciaux, d'enseignement et de santé que jouent les villes sur le territoire. Certains services de santé font cependant défaut (laboratoires d'analyse médicale, dermatologues, orthophonistes, psychiatres etc.) et certaines carences apparaissent en matière notamment de garde d'enfants d'âge préscolaire, d'articles de sports et de loisirs et de soins de beauté. Les banques, les boulangeries, les boucheries-charcuteries, les épiceries, les fleuristes, les médecins généralistes (qui exercent surtout en ville) et certains artisans du bâtiment constituent les commerces et services de proximité les plus répandus. L'offre limitée de pharmacies, de chirurgiens-dentistes, de masseurs-kinésithérapeutes et d'infirmiers contribue en revanche la faible densité médicale de certaines professions de santé sur le territoire bas-normand⁷⁵.

⁷⁵ La Basse-Normandie se situe au 17^{ème} rang pour la densité de masseurs-kinésithérapeutes, 20^{ème} pour les chirurgiens-dentistes et 22^{ème} pour les pharmacies, mais 7^{ème} pour les infirmiers beaucoup plus répandus sur le territoire.

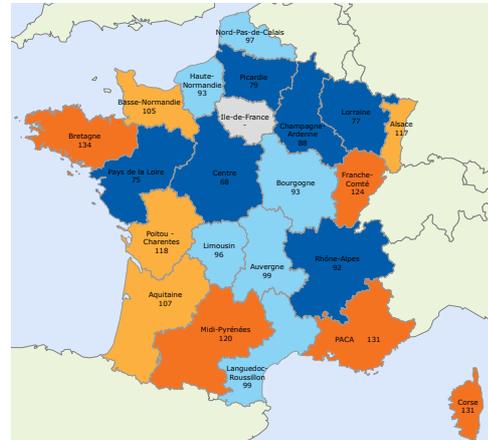
**INDICE DE DOTATION GLOBALE
(base 100 France Métropolitaine)**

EQUIPEMENTS DE LA GAMME SUPERIEURE

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants

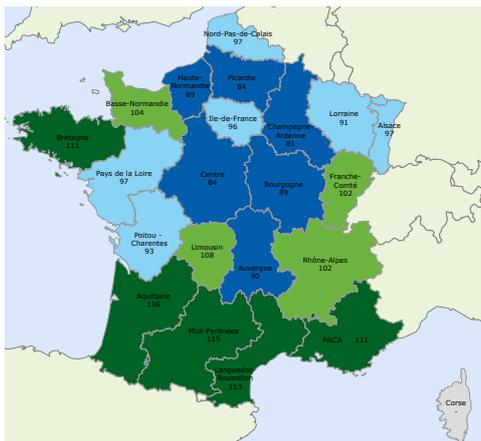


Aires d'emploi en milieu rural

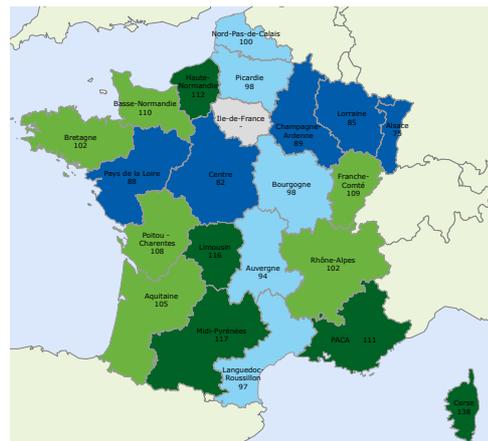


EQUIPEMENTS DE LA GAMME INTERMEDIAIRE

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants

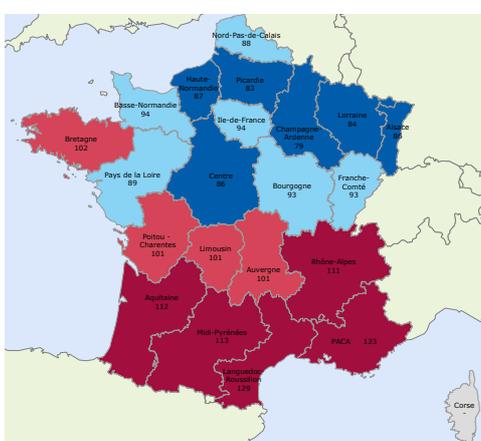


Aires d'emploi en milieu rural

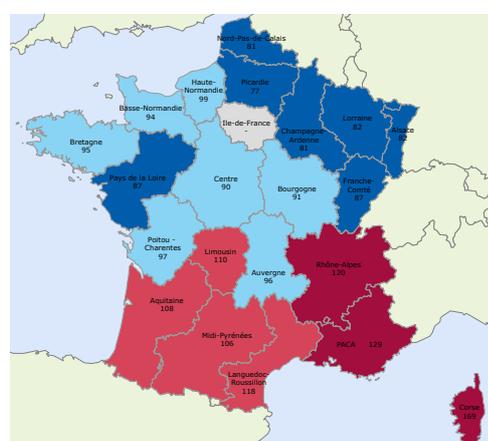


EQUIPEMENTS DE LA GAMME DE PROXIMITE

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants

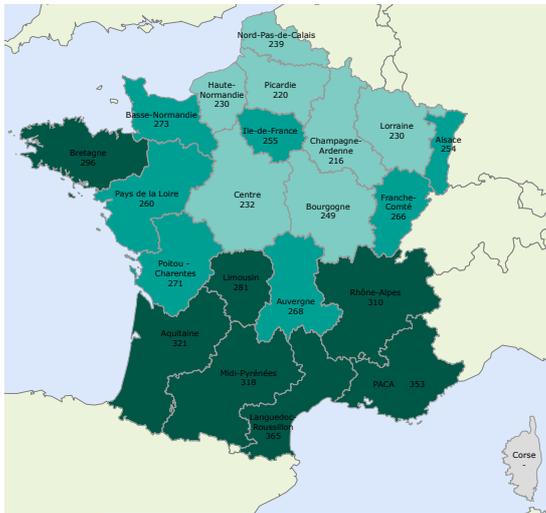


Aires d'emploi en milieu rural

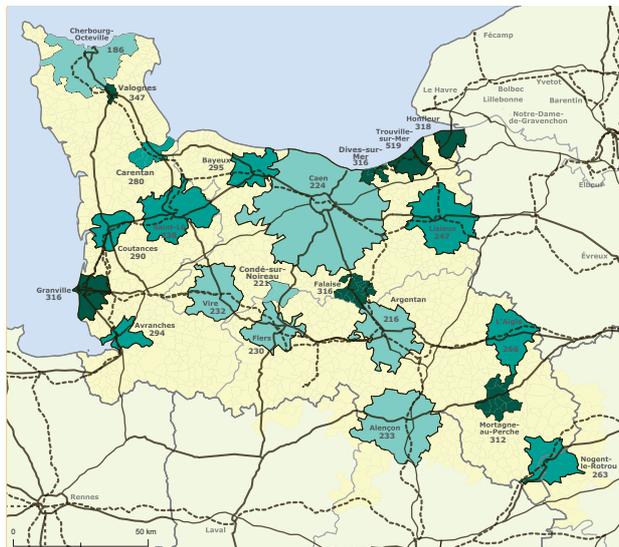
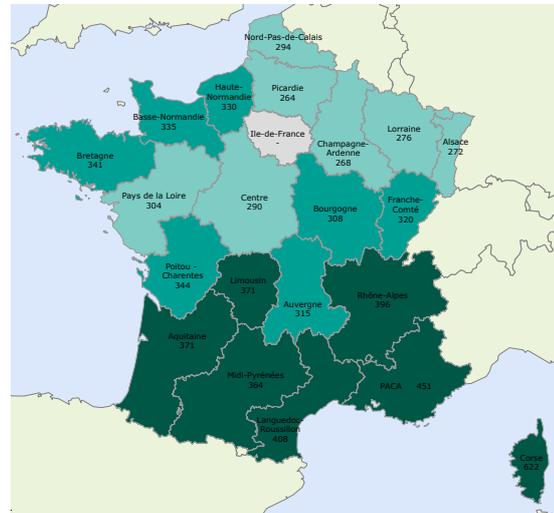


DENSITE GLOBALE D'EQUIPEMENTS
(nombre moyen d'équipements pour 10 000 habitants, toutes gammes confondues)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



Nombre moyen d'équipements pour 10 000 habitants

295	(7)
233	(8)
	(7)

source : INSEE / Exploitation CESER de Basse-Normandie

La liste détaillée des commerces et services retenus, l'indice de dotation globale et la cartographie de la densité d'équipements des villes moyennes et des petites villes bas-normandes par gamme figurent en annexe 3.

Le maillage territorial confère une forte proximité en commerces et services aux habitants

Dopées par le tourisme, les villes moyennes les mieux dotées se situent sur le littoral (ou à proximité de la mer). La densité d'équipements est également forte à Valognes, Falaise et Mortagne-au-Perche qui affichent un réel dynamisme commercial sur leur bassin de vie à dominante rurale. L'offre est a contrario limitée dans les villes situées dans le Bocage (Vire, Condé-sur-Noireau et Flers) et le centre de l'Orne (Argentan et Alençon), une faiblesse qui influe sur leur attractivité globale. Au sein de la région, les villes les mieux dotées attirent les retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie. En termes d'accès aux équipements, la densité du maillage territorial confère une forte

proximité en commerce et services aux habitants⁷⁶. La Basse-Normandie apparaît comme une région où l'accès aux équipements est relativement aisé pour les 3 gammes, à l'exception toutefois de certaines zones rurales plutôt enclavées, en particulier dans le Nord-Cotentin, le Pré-Bocage et la Suisse Normande, le centre et le nord-est de l'Orne, et au sud du Mortainais et du Domfrontais qui ne bénéficient pas de pôle vraiment structurant. La concentration des activités et l'étalement urbain renforcent l'attractivité et élargissent l'aire d'influence des villes, mais génèrent un accroissement de la mobilité des personnes sur le territoire (intensité et allongement des déplacements quotidiens).

Les restructurations des services publics fragilisent les villes les plus petites

Pôle commerciaux, les villes moyennes sont également le siège de services publics dont bénéficient les habitants et les acteurs du territoire. Les contraintes financières et les restructurations des services de l'Etat et des Collectivités locales conduisent à une contraction et à un redéploiement des effectifs dont souffrent particulièrement les pôles les plus petits. La RGPP⁷⁷ et la réforme des cartes judiciaires et hospitalières avantagent surtout les villes les plus importantes, en particulier les villes Préfectures et les grandes Sous-préfectures. En 2011, toutes les juridictions bas-normandes ont été regroupées sur Caen, Lisieux, Vire, Cherbourg, Coutances, Avranches, Alençon, Argentan et Flers, une restructuration conduisant à l'arrêt de toute activité judiciaire dans 11 sites (dont 8 villes moyennes).

⁷⁶ En Basse-Normandie, le temps d'accès moyen aux équipements de la gamme de proximité (hors Caen, Cherbourg et Alençon) est supérieur à 5 mn pour 10 % de la population en 2007, soit le 13^{ème} rang au niveau national (sachant que plus le rang est proche de 22, plus l'accès aux commerces et services est aisé). De même, 10 % des habitants mettent plus de 10 mn pour accéder aux commerces et aux services de la gamme intermédiaire, soit le 16^{ème} rang. Implantés surtout en ville et en proche banlieue, les équipements de la gamme supérieure nécessitent un temps d'accès supérieur à 15 mn pour près de la moitié de la population, soit le 15^{ème} rang au niveau national.

⁷⁷ RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques.

REORGANISATION SUITE A LA REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE

Cour d'Appel de Caen en 2011

Implantations	Tribunal de Grande Instance	Pôle d'instruction	Tribunal d'instance	Greffes détachés	Tribunal de Commerce	Conseil des Prud'Hommes	Maison de Justice et du Droit
CALVADOS							
Caen	X	X	X		X	X	
Lisieux	X		X		X	X	
Vire			X			Disparition	
Hérouville-Saint-Clair							X
Trouville-sur-mer						Disparition	
Bayeux			Disparition		Disparition		
Condé-sur-Noireau					Disparition		
Honfleur					Disparition		
Falaise			Disparition				
Pont-l'Evêque			Disparition				
MANCHE							
Cherbourg	X		X		X	X	
Coutances	X	X	X		X	X	
Avranches	Disparition		X			X	
Saint-Lô			Disparition				
Valognes			Disparition				
Mortain			Disparition				
ORNE							
Alençon	X		X		X	X	
Argentan	X		X		Disparition	X	
Flers			X			Disparition	
Mortagne-au-Perche			Disparition				
Domfront			Disparition				

Source : Ministère de la Justice et des Libertés, carte judiciaire.

En termes de santé, les villes moyennes constituent avec Caen, Cherbourg et Alençon la clef de voûte du système hospitalier et de l'offre de soins en Basse-Normandie. Au sein de la région, elles concentrent 7,7 centres hospitaliers sur 10 et 4,9 établissements privés sur 10⁷⁸. A l'exception de Condé-sur-Noireau et Dives-sur-Mer, elles possèdent toutes au moins un établissement, sachant que plus la ville est importante, plus son offre et son plateau technique sont variés. En 2008, 13 villes sur 19⁷⁹ possèdent ainsi un scanner, mais 4 seulement disposent d'un IRM⁸⁰.

Les services de maternité sont présents dans 14 villes, avec toutefois une hiérarchisation de l'offre de soins selon les établissements (6 maternités de niveau 2⁸¹, 7 de niveau 1⁸² et 2 CPP⁸³ favorisant l'accès aux soins aux populations isolées). Les plateaux techniques de maternité les plus complets se situent à Caen et Cherbourg en Basse-Normandie (niveau 3⁸⁴). Les impératifs résultant de la faible démographie de spécialistes et la volonté de mieux répondre aux besoins (et exigences) de santé de la population conduisent à opérer une restructuration de l'offre hospitalière en concentrant

⁷⁸ Le nombre total d'établissements étant inférieur à 100, le référentiel statistique est ramené à 10.

⁷⁹ Villes moyennes bas-normandes, sans compter Nogent-le-Rotrou en Eure-et-Loir.

⁸⁰ Alençon, Saint-Lô, Avranches et Flers.

⁸¹ Les maternités de niveau 2 disposent d'une unité de néonatalogie, avec ou sans unité de soins intensifs.

⁸² Les maternités de niveau 1 ont pour mission la prise en charge des grossesses qui se déroulent sans risque identifiés et les accouchements qui s'ensuivent.

⁸³ CPP : Centre Périnatal de Proximité. Les CPP assurent les consultations pré et postnatales, les cours de préparation à la naissance, la rééducation périnatale, l'enseignement des soins aux nouveaux nés et les consultations de planification familiale.

⁸⁴ Les Maternités de niveau 3 disposent d'une unité de réanimation néonatale, d'une unité de soins intensifs et de lits de néonatalogie. Elles accueillent les grossesses pathologiques à haut risque ou les enfants dont le poids de naissance est estimé à moins de 1,5 kg. Elles possèdent aussi un service de réanimation polyvalente adulte.

les moyens dans les établissements et/ou les pôles les plus importants (mutualisation des services). Entre 2000 et 2008, 2 établissements ont fermé leurs portes (1 à Argentan et 1 à Flers), 7 maternités ont cessé leur activité (1 dans le Calvados, 4 dans la Manche et 2 dans l'Orne) et 8 services de chirurgie⁸⁵ ont disparu (1 dans le Calvados, 4 dans la Manche et 3 dans l'Orne). Les deux-tiers des fermetures ont conduit à un transfert d'activité vers d'autres sites (Lisieux, Saint-Lô, Cherbourg, Avranches, Alençon, Argentan, Flers et L'Aigle) et dans certains cas à l'ouverture de structures de soins de proximité (service de médecine ou soins de suite gériatrique à Mortagne-au-Perche, CPP à Granville et Valognes etc.). Au sein de la région, quelques petites villes en milieu rural ont été également touchées (La Ferté-Macé et Villedieu-les-Poêles). La fermeture de plateaux techniques est souvent motivée par des problèmes de sécurité ou des seuils d'activité insuffisants qui créent des risques dans la prise en charge du patient. Les difficultés rencontrées sont liées en grande partie à un déficit de praticiens, les villes moyennes et les petites villes en milieu rural étant peu attractives pour recruter des personnels hospitaliers (d'où un recours majeur à des médecins d'origine étrangère et une menace pour la pérennité des établissements⁸⁶). Les restructurations hospitalières fragilisent les villes les plus petites et renforcent les pôles les plus importants, creusant les écarts sur le territoire (en termes d'attractivité, de qualité et d'accès à l'offre de soins, et d'emplois par effet boule de neige). Dans une région où le vieillissement est plutôt rapide (en particulier en milieu rural), l'enjeu sanitaire de l'organisation de l'offre hospitalière et notamment de la coopération entre les établissements de santé est essentiel pour les villes moyennes (et la population en général).

⁸⁵ Chirurgie et/ou chirurgie ambulatoire et/ou obstétrique.

⁸⁶ L'avenir des certains sites et/ou services est actuellement en débat (en particulier à L'Aigle et Vire). A Argentan, 8 médecins étrangers sont menacés par la loi Bachelot car ils ont obtenu leur diplôme en dehors de l'Union Européenne, une décision qui pourrait fortement compromettre l'activité du Centre Hospitalier (source : Ouest-France du 28 septembre 2011).

RESTRUCTURATIONS HOSPITALIERES CONCERNANT LES VILLES MOYENNES ENTRE 2000 ET 2008

OPERATION	DEPARTEMENT	ANNEE	NATURE DE LA RESTRUCTURATION	
FUSION (F)	CALVADOS	2002	Fusion des activités MCO de la Clinique de la Croix rouge et du CH de Bayeux au sein du SIH du Bessin	
		2008	Fusion juridique de la Polyclinique de Deauville et du Centre de rééducation fonctionnelle Saint-François de Deauville	
	MANCHE	2000	Fusion des cliniques de Carentan et de Saint-Lô = Polyclinique de la Manche	
		2007	Fusion du CH Louis Pasteur de Cherbourg et du CH de Valognes = CHP du Cotentin	
		2007	Fusion de la Clinique de la Providence (Villedieu-les-Poêles) et de la Polyclinique du Bocage (Avranches) = Polyclinique de la Baie	
TRANSFERT D'ACTIVITE (TA)	ORNE	2004	Fusion des CH d'Alençon et de Marnes (Sarthe) = CHIC Alençon-Marnes	
		2000	Regroupement des maternités publiques et privées au CH de Lisieux	
	CALVADOS	2000	Regroupement des maternités publiques et privées au CH Mémorial de Saint-Lô	
		2000	Transfert des activités de chirurgie et obstétrique du CH de Valognes vers le CHLP de Cherbourg	
	MANCHE	2008	Réorganisation des activités du CH d'Avranches-Granville sur les 2 sites : développement de la chirurgie ambulatoire et ouverture d'un centre périnatal de proximité à Granville / regroupement de la chirurgie en hospitalisation complète et maternité à Avranches	
		2002	Transfert des activités de la clinique d'Argentan vers la clinique d'Alençon et le CH d'Argentan	
		2003	Transfert des activités de chirurgie du CH de Mortagne-au-Perche vers les CH d'Alençon et de L'Aigle	
		2008	Regroupement des activités de chirurgie et d'obstétrique du CHIC des Andaines (Domfront - La Ferté-Macé) au CH de Fiers	
		2003	Mise en place d'un SIH sur Bayeux entre le CH et la clinique de la Croix Rouge = SIH du Bessin (F)	
		2008	Regroupement des CH de Trouville et de Honfleur avec la polyclinique de Deauville sur un site unique = "Site unique Côte Fleurie"	
COOPERATION (1)	CALVADOS	2008	Coopération entre le CH de Lisieux et le CHS de Caen pour l'ouverture au CH de Lisieux de lits d'hospitalisation complète en psychiatrie	
	MANCHE	2001	Mise en place d'une fédération médicale interhospitalière des services d'urgence et de radiologie entre le CH d'Avranches-Granville et le CH de Saint-Hilaire-du-Harcouët	
CESSATION D'ACTIVITE (1)	CALVADOS	2000	Fermeture de la maternité de la Polyclinique de Lisieux (TA)	
		2000	Fermeture de la maternité de la clinique de Saint-Lô (TA)	
	MANCHE	2004	Fermeture de la maternité du CH de Coutances	
		2007	Fermeture de la maternité et de la chirurgie (hors ambulatoire) sur le site de Granville du CH d'Avranches-Granville (TA)	
		2000	Fermeture des services de chirurgie et obstétrique du CH de Valognes (TA)	
		2002	Fermeture du service de chirurgie en hospitalisation complète de la Polyclinique de la Manche sur le site de Carentan	
	ORNE	2007	Fermeture du service chirurgie ambulatoire à la Polyclinique de la Manche sur le site de Carentan	
		2007	Fermeture du service de chirurgie du CH de Coutances	
	FERMETURE (1)	ORNE	2002	Fermeture de la maternité de la Clinique Saint-Joseph à Alençon
			2002	Fermeture du service de chirurgie de la clinique d'Argentan (TA)
ORNE		2003	Fermeture de la chirurgie du CH de Mortagne-au-Perche (TA)	
		2007	Fermeture des services de chirurgie et obstétrique du CHIC des Andaines (TA)	
ORNE	2003	Fermeture de la clinique d'Argentan (TA)		
	2006	Fermeture du Centre psychothérapeutique Roger Emelien à Fiers		

Source : "10 ans de restructurations hospitalières en Basse-Normandie - Regard sur l'évolution de l'offre de soins" - ARH de Basse-Normandie (2008)

- MCO : Médecine, Chirurgie et Obstétrique
- CH : Centre Hospitalier
- CHP : Centre Hospitalier Public
- CHIC : Centre Hospitalier Intercommunal
- CHS : Centre Hospitalier Spécialisé
- SIH : Syndicat Interhospitalier Etablissements Hospitaliers

(1) L'indicatif (F) ou (TA) est mentionné lorsque la coopération, la cessation d'activité ou la fermeture résulte d'une fusion (F) ou d'un transfert d'activité (TA)

LE REGARD DU GROUPE DE PROSPECTIVE SUR "LES SERVICES A LA POPULATION"⁸⁷

Les villes moyennes moins bien dotées que les grandes villes régionales.

L'offre différenciée de commerces et de services dans les villes moyennes génère de fortes disparités de qualité de vie sur le territoire

Inégalement répartis sur le territoire, les commerces et les services à la population sont surtout concentrés dans les bourgs et les villes. L'offre et la variété des équipements augmentent avec la taille des pôles, d'où une forte hiérarchisation des villes moyennes selon la nature et la diversité des services rendus aux habitants. Cette disparité génère de fortes inégalités de qualité de vie au sein de la région et conduit à imaginer un équipement type dans chacune des villes moyennes, même si elles ne sont pas toutes aujourd'hui en capacité d'assumer de tels investissements. En termes d'accès, la densité de villes et de bourgs sur le territoire régional confère globalement une forte proximité en commerces et services aux habitants.

La défection des services publics affaiblit globalement les villes moyennes

La réforme des services de l'Etat et les restructurations de grandes entreprises publiques visent à concentrer les activités dans un nombre limité de pôles. Ce redéploiement conduit à renforcer les services publics dans les pôles les plus importants, d'où une forte dichotomie entre les villes moyennes déjà bien dotées (disposant de tous les équipements, services et infrastructures) et les villes les plus démunies. Le double mouvement de raréfaction et de concentration des services publics sur le territoire régional conduit dans l'ensemble à affaiblir les villes moyennes et à renforcer les inégalités entre-elles.

Les restructurations hospitalières privilégient les villes les plus importantes

La Basse-Normandie souffre d'une carence de professions de santé dans les parties les plus rurales de son territoire. Les services de santé tendent aujourd'hui à se concentrer dans les zones urbaines, périurbaines et littorales où vit et s'installe la majorité de la population. La raréfaction globale de l'offre de soins sur le territoire conduit à regrouper localement les services courants (Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires, EPAHD⁸⁸ etc.) et à concentrer les services hospitaliers dans les pôles urbains les plus importants. Les villes moyennes sont au cœur des dispositifs de santé, mais leur accessibilité n'est pas suffisante pour suppléer à la carence des services sur le territoire (déplacements difficiles, notamment en milieu rural). Malgré une forte demande de proximité, les habitants n'hésitent pas cependant à se soigner dans les grandes villes, en particulier à Caen (spécialistes, grands établissements régionaux etc.). Cette évasion sanitaire contribue à fragiliser l'offre et la qualité des soins dans les villes

⁸⁷ Synthèse des échanges du groupe de prospective lors de la séance du 21 octobre 2010.

⁸⁸ EPAHD : Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes.

1.5. Situation sociale et niveau de revenus

SITUATION SOCIALE ET NIVEAU DE REVENU DES VILLES MOYENNES ET DES PETITES VILLES BAS-NORMANDES

Indicateur statistique	Unité	AIRES URBAINES DE MOINS DE 80.000 HABITANTS		AIRES D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL		VILLES MOYENNES RETENUES DANS L'ETUDE DU CESER
		Valeur	Rang sur 22	Valeur	Rang	Valeur
Chômage 2007 (au sens du recensement de la population) (1)	En % des actifs de 15 à 64 ans	10,8	13	10,9	13	10,8
Evolution du nombre de chômeurs 1999-2007 (2)	En %	-11,2	14	-16,0	21	-12,3
Temps partiel 2007 (1)	En % des salariés	18,8	10	17,1	17	18,7
Salariés sous contrats temporaires (1)		15,8	12	17,0	11	15,9
Revenu médian 2008 (pondération par le nombre de foyers fiscaux)	En €	17008	12	16147	17	17388
Revenu moyen 2007		20875	6	18515	17	20690
Foyers non imposés 2007 (1)	En % des foyers fiscaux	48,0	8	53,2	6	48,2

Source : INSEE / CESER de Basse-Normandie

(1) Une valeur élevée reflète une situation plutôt défavorable / Une faible valeur reflète plutôt une situation favorable (d'où la graduation).

(2) Une forte augmentation reflète une situation plutôt défavorable / Une forte diminution reflète une situation plutôt favorable (d'où la graduation).

Graduation (rang sur 22)	Indicateur
++	++
+	+
-	-
--	--

Les villes moyennes au profil industriel et touristique exposées au chômage et à la précarité professionnelle

En 2007, les aires urbaines de moins de 80 000 habitants et les aires d'emploi de l'espace rural comptaient 11 % de chômeurs⁸⁹, soit le 13^{ème} rang au niveau national. Au sein de la région, les villes moyennes les plus exposées au chômage se situent le long d'une bande centrale couvrant le nord de l'Orne et le sud du Calvados (Flers, Condé-sur-Noireau, Falaise, Argentan et L'Aigle), près de la mer (Carentan, Bayeux et Granville) et/ou dans le Pays d'Auge (Dives-sur-Mer, Trouville-sur-Mer, Honfleur et Lisieux). La plupart des villes concernées ont un profil industriel (restructurations) ou touristique (saisonnalité de l'emploi). Sur le long-terme, les villes littorales bénéficient cependant de l'installation des retraités et de la croissance soutenue des activités dans le tourisme. Entre 1999 et 2007, le nombre de chômeurs a globalement baissé de 11 % dans les aires urbaines de moins de 80 000 habitants et de 16 % dans les aires d'emploi de l'espace rural, une évolution avantageuse comparée aux autres régions françaises. Excepté Coutances, toutes les villes moyennes bas-normandes ont bénéficié de cette amélioration, particulièrement les villes littorales, Saint-Lô et Alençon (villes-Préfectures au tissu économique relativement diversifié), et Valognes, Carentan et Mortagne-au-Perche (affichant un réel dynamisme sur cette période).

Avec la crise, le chômage est reparti à la hausse. Entre 2007 et 2010, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A⁹⁰ inscrits à Pôle emploi a fait un bond de 35 %, le chômage retrouvant son niveau du début des années 2000. Certaines villes ont été fortement ébranlées, particulièrement Nogent-le-Rotrou (+ 81 %), Flers (+ 50 %), Condé-sur-Noireau (+ 44 %), Coutances et Honfleur (+ 40 %) ou Lisieux (+ 39 %). Le chômage de longue durée (37 % des demandeurs d'emplois inscrits dans les villes moyennes en 2010⁹¹) touche fortement les villes industrielles de l'Orne. Le chômage des jeunes (22 % des demandeurs d'emploi⁹²) est prégnant à Avranches, Bayeux et

⁸⁹ Taux de chômage au sens du recensement de la population (déclaration spontanée).

⁹⁰ Demandeurs d'emplois de catégorie A inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

⁹¹ Demandeurs d'emploi de catégorie ABC inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

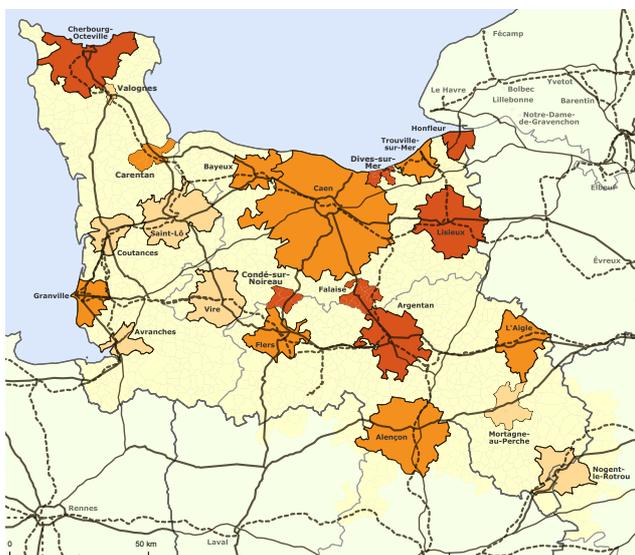
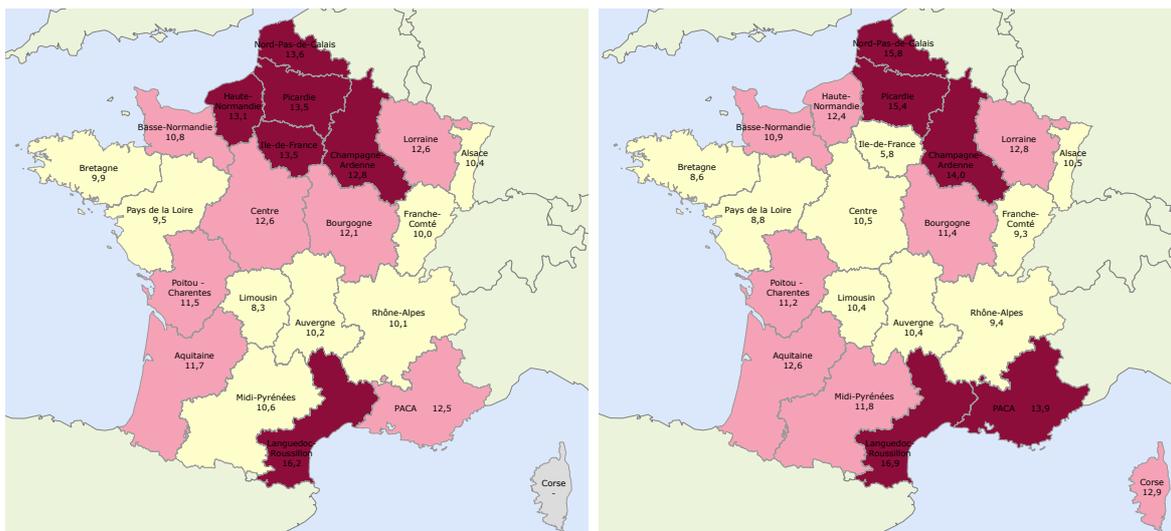
⁹² Demandeurs d'emploi de catégorie ABC âgés de 15 à 24 ans inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Dives-sur-Mer, ainsi qu'à Alençon, Saint-Lô et Lisieux qui attirent des jeunes du fait de leur taille (potentialités d'emplois). Malgré une progression relativement modérée du nombre de demandeurs d'emplois ces dernières années⁹³, Carentan et Valognes sont confrontées à la fois au chômage de longue durée et à un fort chômage des jeunes en raison des difficultés structurelles qui affectent le Cotentin.

CHOMAGE EN 2007
(en % de la population active, source Recensement de la Population)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants

Aires d'emploi en milieu rural



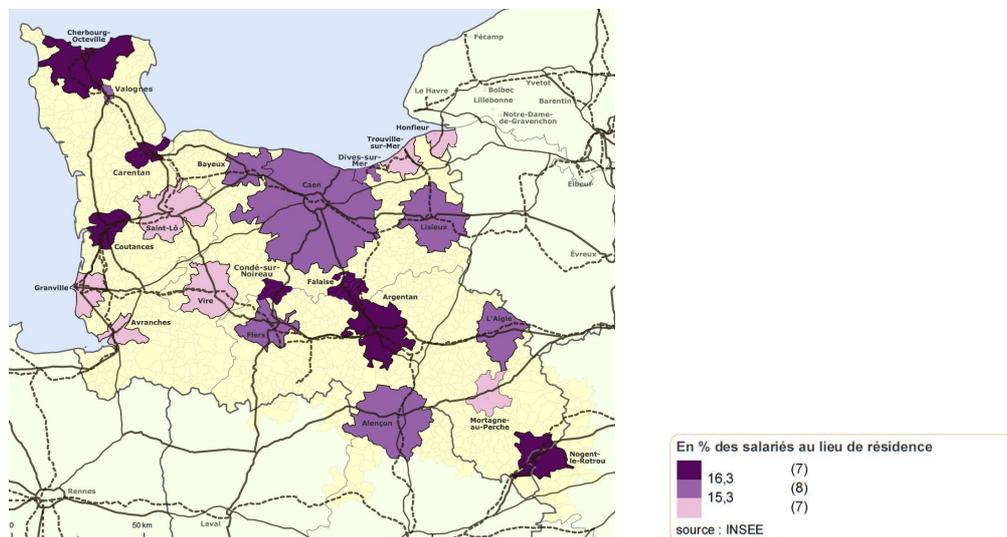
En % des actifs âgés de 15 à 64 ans
 11,8 (7)
 9,9 (8)
 9,9 (7)
 source : INSEE

En termes d'emplois, l'orientation économique des villes influe sur la nature des emplois exercés et induit par endroit une certaine forme de précarité professionnelle. Les besoins de flexibilité incitent les entreprises industrielles à recourir à de la main d'œuvre extérieure (en particulier des intérimaires), d'où une part élevée des salariés sous contrats temporaires dans les villes à forte spécialisation industrielle. Le temps partiel est très développé parmi les salariés travaillant dans les villes touristiques (et dans les aires d'emploi de l'espace rural comme Valognes et Falaise) en raison de la forte féminisation des métiers dans le commerce et les services à la population. Au niveau

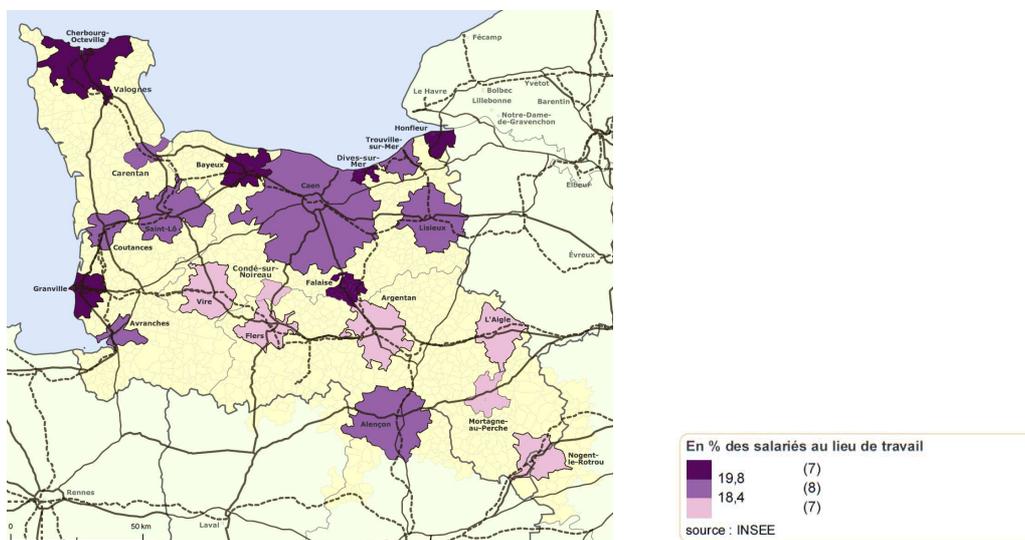
⁹³ Comparée aux autres villes moyennes bas-normandes entre 2007 et 2011.

national, les villes moyennes bas-normandes se situent toutefois en position médiane (10 / 12^{ème} rang) pour la part des salariés à temps partiel ou sous contrat à durée limitée dans l'économie.

SALARIES SOUS CONTRATS TEMPORAIRES EN 2007 (en % des salariés)



TEMPS PARTIEL EN 2007 (en % des salariés)



Un niveau de revenu limité et une précarité concentrée dans les villes

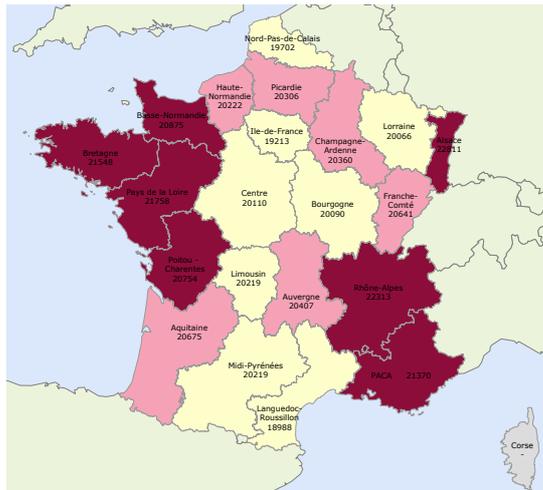
La Basse-Normandie fait partie des régions où le niveau de revenu est relativement bas parmi la population (17100 euros en 2008⁹⁴, soit le 19^{ème} rang au niveau national). Au sein de la région, les habitants en milieu urbain sont globalement plus favorisés que les personnes vivant en milieu rural, d'où un fort écart entre les villes selon la taille et leur localisation. Dans les aires urbaines de moins de 80 000 habitants, le niveau de revenu est ainsi plus élevé (17 000 euros / 12^{ème} rang) que dans les aires d'emploi de l'espace

⁹⁴ Revenu médian, c'est-à-dire que la moitié des foyers bas-normands ont déclaré aux impôts un revenu inférieur à cette somme. Le calcul élimine l'effet "taille et composition des ménages" (revenu médian par unité de consommation).

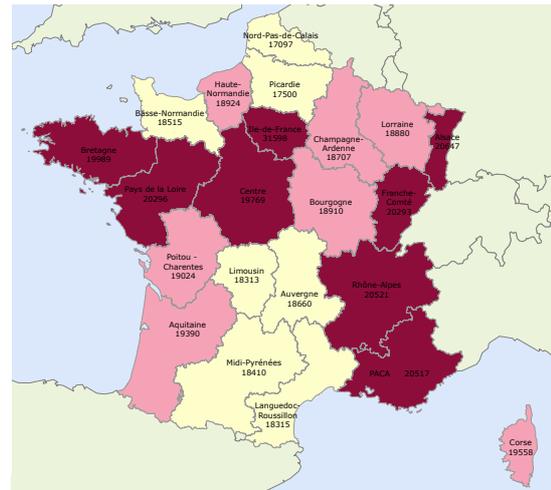
revenu moyen globalement élevé (20 900 euros en 2007⁹⁵ / 6^{ème} rang) qui dénote de forts écarts de revenus au sein de la population⁹⁶. Les villes concentrent les activités et les services, mais aussi les difficultés sociales. Au sein des pôles urbains et des pôles d'emploi de l'espace rural, une personne sur cinq vit ainsi en dessous du seuil de pauvreté⁹⁷ (en incluant Caen et Cherbourg), sachant qu'en Basse-Normandie, la précarité financière touche un habitant sur six sur l'ensemble du territoire régional.

**REVENU MOYEN 2007
(en euros)**

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural



En milieu urbain, les ménages à bas revenus vivent surtout dans les agglomérations, et globalement peu en périphérie où s'installent et habitent les périurbains. La plupart des personnes en situation de précarité vivent seules ou en couple avec des enfants. Les villes de l'Orne et du Calvados se caractérisent par une forte proportion de bénéficiaires du RMI⁹⁸ et de l'API⁹⁹, et celles de la Manche par une surreprésentation des personnes couvertes par l'AAH¹⁰⁰ liée surtout à la présence d'établissements d'accueil pour adultes handicapés. La précarité affecte particulièrement les villes les plus importantes et/ou les villes industrielles qui peinent à trouver un second souffle (Alençon, Saint-Lô, Lisieux et Flers, Argentan, L'Aigle, Falaise et Carentan)¹⁰¹.

⁹⁵ Revenu moyen dans les aires urbaines de moins de 80 000 habitants.

⁹⁶ Compte-tenu de revenu médian qui lui se situe au 12^{ème} rang au niveau national pour les aires urbaines de moins de 80 000 habitants (et au 17^{ème} rang pour les aires d'emploi de l'espace rural).

⁹⁷ Population âgée de moins de 65 ans fin 2007.

⁹⁸ RMI : Revenu Minimum d'Insertion. Le RMI est commué depuis en Revenu de Solidarité Active (RSA).

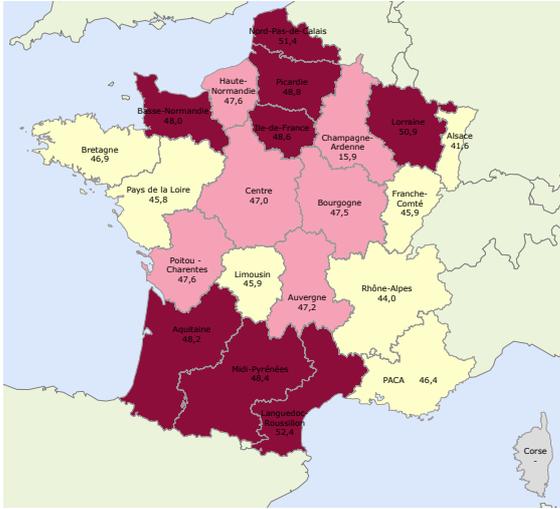
⁹⁹ API : Allocation de Parents Isolés.

¹⁰⁰ AAH : Allocation Adultes Handicapés.

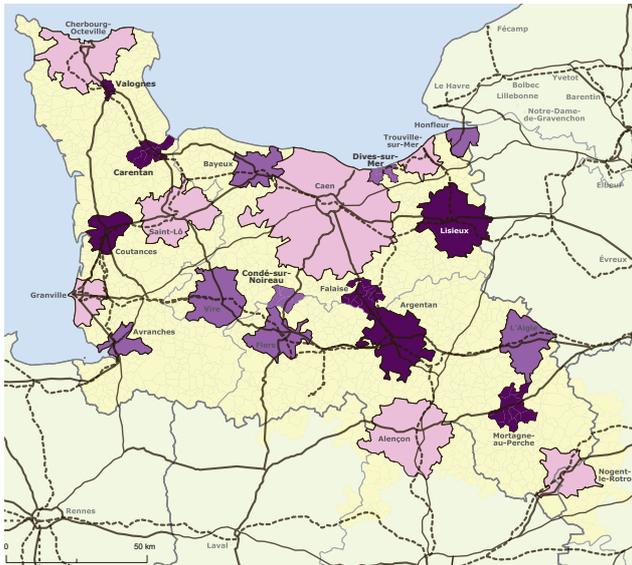
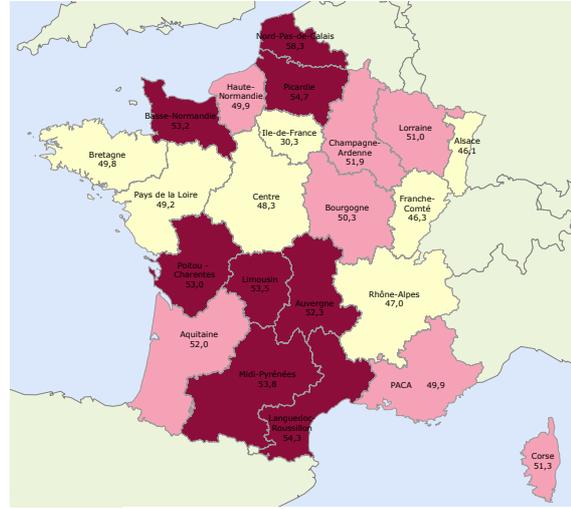
¹⁰¹ Lire "Territoires ruraux et pauvreté en Basse-Normandie" - INSEE et Préfecture de la Région Basse-Normandie - Juillet 2010).

FOYERS NON IMPOSES EN 2007
(en % des foyers fiscaux)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural

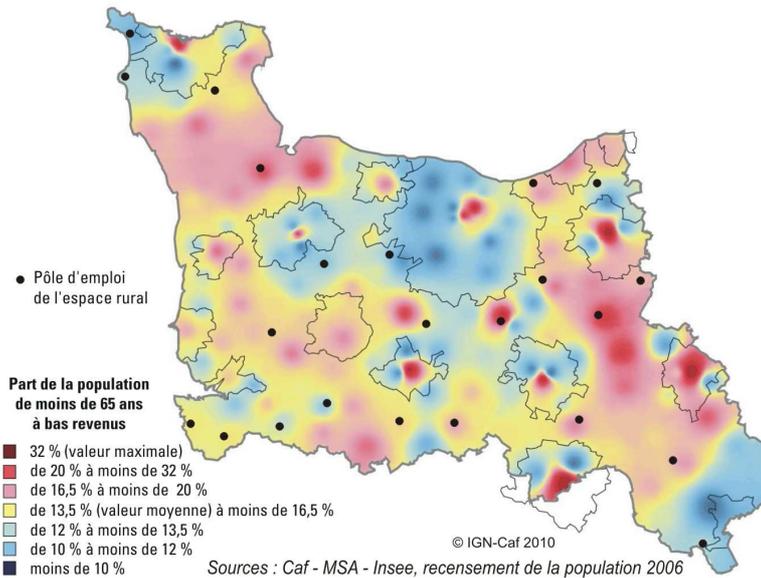


En % des foyers fiscaux

50,0	(7)
46,1	(8)
46,1	(7)

source : INSEE

Part de la population de moins de 65 ans à bas revenus



LE REGARD DU GROUPE DE PROSPECTIVE SUR "L'IMAGE" DES VILLES MOYENNES¹⁰²

L'image des villes moyennes étroitement liée à celle de la Basse-Normandie

Une faible identité régionale malgré la forte notoriété de la Normandie au niveau international

Les territoires ont chacun leurs spécificités et leur propre identité, et forment une mosaïque d'images qui ne favorise pas une identité culturelle commune. Malgré la forte notoriété de la Normandie au niveau international, plusieurs causes historiques peuvent expliquer la faible identité régionale actuelle : la destruction des villes lors de la 2^{ème} guerre mondiale (perte des racines) et la séparation de la Normandie en 2 régions distinctes. Les habitants ne se sont pas appropriés l'histoire de leur région. La Bretagne est la référence idéalisée pour mettre en relief les déficiences de la Basse-Normandie et le faible attachement des jeunes à leur territoire et leur faible implication citoyenne dans les villes moyennes. Une identité normande semble naître toutefois auprès des jeunes. La marque "Heula" contribue à forger une identité nouvelle.

Une vision peu dynamique et peu valorisante de la Basse-Normandie

Les bas normands portent un regard globalement négatif sur leur région et colportent cette image à l'extérieur. Dans leur mode de fonctionnement, les acteurs semblent être hostiles à toutes formes de coopérations (esprit de suspicion), une attitude qui conduit à s'opposer aux projets et se traduit par une absence de leadership politique pour la région, une concurrence exacerbée entre les territoires, une difficulté à saisir les opportunités (temporalité lente sur le plan économique) et une faible mobilisation des partenaires sociaux. Individualiste, le bas-normand est peu solidaire, mais aussi peu entreprenant (culture entrepreneuriale frileuse et peu développée). Ces attitudes expliquent les difficultés que rencontre la Basse-Normandie pour se développer (stagnation).

A l'instar de la région, les villes moyennes donnent une image de repli et d'enfermement. Les nouveaux habitants sont considérés comme des étrangers et restent des "horsins". Malgré cette image négative, certaines villes moyennes comme Flers ont su construire un ensemble cohérent (communauté d'agglomération), reconnues localement, où la population et les acteurs s'y sentent bien, s'investissent et fonctionnent en réseau.

¹⁰² Synthèse des échanges du groupe de prospective lors de la séance du 21 octobre 2010.

DEUXIEME PARTIE : VISION PROSPECTIVE
Les 4 scénarios d'avenir

AVERTISSEMENT

Les visions d'avenir présentées dans cette étude prospective est le fruit d'un travail collectif mené par un groupe d'acteurs socio-économiques bas-normands. Les scénarios synthétisent l'ensemble des idées et des réflexions exprimées lors des différentes rencontres et n'engagent par conséquent que les membres du groupe.

SCENARIOS ET VISIONS D'AVENIR Les cartes maîtresses des villes moyennes

"L'avenir ne se prévoit pas, il se construit" écrivait le philosophe Maurice BLONDEL. Issue de la réflexion de 25 acteurs socio-économiques, cette étude prospective du CESER¹⁰³ propose plusieurs visions d'avenir des villes moyennes bas-normandes à l'horizon 2030. Plusieurs visions sont esquissées en fonction des choix qu'opéreront les acteurs locaux, et des contraintes et des aléas auxquels ils seront confrontés.

L'image du futur décrite en **Préambule** repose sur des hypothèses fortes, à savoir l'arrivée de la grande vitesse en Normandie (LNPN), la construction du Grand-Paris ou la structuration de la Métropole Normande dont la réalité future n'est pas garantie à ce jour. Cette vision est commune à tous les scénarios, sachant que les effets dépendront des conditions de réalisation (ou non) des hypothèses retenues (démultiplication ou atténuation des effets).

La réflexion conduit à **4 scénarios** alternatifs présentant un panorama possible des villes moyennes bas-normandes dans 20 ans (perspectives d'avenir). La vision globale est homogène, mais la réalité sera nécessairement contrastée, les scénarios pouvant se mixer ou se différencier d'une ville à l'autre selon les décisions qui seront prises (patchwork). Certains éléments sont rattachés à un scénario en particulier par souci de cohérence¹⁰⁴ ou parce qu'ils constituent le moteur du scénario¹⁰⁵, mais ils peuvent bien entendu trouver leur place dans d'autres scénarios. Les 3 premiers scénarios peuvent se lire comme les **cartes maîtresses** que peuvent jouer les villes moyennes pour construire leur avenir. Sur quoi vont-elles miser dans les années à venir ? Le 4^{ème} apparaît comme celui du "non choix", du "laisser-faire", qui conduit au décrochage et à la marginalisation des villes moyennes sur le territoire régional (et interrégional).

D'une manière générale, le destin des villes moyennes bas-normandes dépend des choix stratégiques que feront localement les acteurs publics et socio-économiques, des dynamiques territoriales qui façonnent les territoires (métropolisation, etc.), mais aussi de l'évolution de l'économie mondiale et des espaces extérieurs à la Basse-Normandie (Grand-Paris, Grand-Ouest, Arc Manche etc.). Les scénarios décrivent par conséquent des visions d'avenir concernant directement (scénarios différenciés) ou indirectement (préambule commun) les villes moyennes, de façon à intégrer des facteurs endogènes et exogènes. La crédibilité des scénarios à l'horizon 2030 ou 2040 dépend de la rapidité des choix qui seront faits dans les années à venir.

Pour caractériser chacun des scénarios, l'image du **jardin** a été retenue car, à l'instar des territoires, cet espace extérieur aux multiples usages doit être dessiné, conçu, cultivé, équipé, entretenu et transformé pour le rendre vivant et attrayant. Les acteurs locaux, publics et socioprofessionnels, constituent les paysagistes et les jardiniers des territoires, dont les réflexions, les décisions, les aménagements et les actions vont façonner les villes de demain. A l'image des villes, les jardins présentent des styles et

¹⁰³ Réalisée en Partenariat avec l'Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A).

¹⁰⁴ Au sein de l'Université de Normandie, le pôle universitaire Anglo-normand est mentionné par exemple dans le scénario 3 pour le côté "citoyen du monde" qu'il véhicule, mais il peut très bien s'inscrire dans un autre scénario, en particulier le 2nd scénario pour son côté international (mondialisation).

¹⁰⁵ Les services à la population constituent par exemple le moteur du scénario 1, d'où la place qu'ils occupent dans ce scénario. Les services sont moins présents dans les autres scénarios, mais ils contribuent néanmoins au succès et à la vraisemblance de chacun d'eux (attractivité résidentielle, etc.).

des fonctionnalités très différentes : ils peuvent être utilisés à des fins d'agrément, être gérés par un groupe d'habitants pour créer du lien social et façonner de nouvelles solidarités, être cultivés pour produire des plantes et des légumes destinés à la consommation familiale ou à des fins commerciales etc., ou laissés en friche, sans entretien (volontairement ou involontairement).

La similitude avec les jardins renvoie à la question centrale que chaque décideur (et citoyen) doit se poser : **quelles villes moyennes voulons-nous pour demain ?**

Du diagnostic aux scénarios d'avenir

Le Groupe de Prospective s'est réuni une fois par mois entre octobre 2010 et mars 2011 (le 3^{ème} jeudi de chaque mois). Consacrée à la présentation de la méthode, la 1^{ère} séance s'est conclue par l'engagement des membres du Groupe de Prospective pour toute la durée de l'exercice. Un état des lieux de la situation actuelle des villes moyennes a été dressé lors de la 2^{ème} séance. A cette occasion, 8 problématiques majeures ont été identifiées : l'accessibilité, la structuration de l'espace, l'attractivité économique et l'enseignement supérieur, les services à la population, les jeunes, les aires d'influence, la gouvernance et l'image des villes moyennes. Les participants se sont projetés à 20 ans en donnant leur vision d'avenir pour chacune des problématiques lors de la 3^{ème} et de la 4^{ème} séance. Le patchwork d'images formulées a fait apparaître 12 hypothèses d'évolution majeures pour l'avenir des villes moyennes. Les membres du groupe ont ensuite exploré les conséquences que pourraient générer les différentes hypothèses si elles étaient amenées à se réaliser, en précisant les éléments qui tendent aujourd'hui à entraîner ou freiner ces hypothèses. Ces séances 5 et 6 ont fait apparaître des hypothèses motrices et des hypothèses indépendantes ou dépendantes selon l'influence qu'elles exercent et les choix que feront les acteurs demain. Les hypothèses motrices constituent le cœur des scénarios dont le contenu résume la vision collective des participants. Une 7^{ème} séance a été nécessaire pour consolider les différents scénarios sur certains points précis. Les scénarios ont été présentés et amendés par les participants lors d'une ultime séance en septembre 2011.

Hypothèses motrices

- Les villes moyennes se spécialisent dans l'économie résidentielle (scénario 1).
- Les villes moyennes assoient leur développement sur leurs spécificités économiques, culturelles etc. (scénario 2).
- Le numérique transforme la société et le fonctionnement de l'économie (scénario 3).
- Les villes moyennes intègrent les contraintes environnementales, moteur d'un développement durable (scénario 3).
- Les villes moyennes deviennent des espaces de fragmentation sociale, intergénérationnelle et territoriale (scénario 4).
- La raréfaction des fonds et des services publics affecte le développement des villes moyennes (scénario 4).

Hypothèses indépendantes ou dépendantes

- Les villes moyennes privilégient les jeunes dans leur développement (transversal).
- Les infrastructures de transport et de communication se renforcent entre villes moyennes.
- Caen et les villes moyennes allient leurs forces pour construire leur développement.
- Les villes moyennes se structurent et coopèrent entre elles pour conduire leur développement.
- La Normandie intègre le Grand-Paris dans son développement et le TGV relie Caen à la région parisienne.
- Les villes moyennes limitrophes de la Basse-Normandie orientent le développement vers les espaces voisins.

PREAMBULE

Visions d'avenir communes à tous les scénarios

En 2030, la Basse-Normandie bénéficie de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie¹⁰⁶ qui permet de connecter la région aux réseaux de communication européens et mondiaux. Au niveau régional, les acteurs ont su s'accorder pour cofinancer et optimiser les retombées de cet investissement sur le territoire en complétant et en améliorant le maillage territorial. Cependant, la LNPN favorise surtout l'axe Paris - Caen - Cherbourg et les espaces les mieux desservis. La construction du Grand-Paris a conduit Caen, Rouen et Le Havre à se rapprocher en constituant une véritable Métropole Normande. La mondialisation pousse les deux régions normandes à renforcer leurs alliances sur un espace géographique préfigurant une grande région européenne. En termes d'action, la raréfaction des fonds et des services publics constitue un frein au développement et conduit à privilégier des partenariats public - privé. En constante évolution, les TIC¹⁰⁷ et les nouvelles technologies transforment en profondeur la société et le fonctionnement de l'économie, le numérique se généralisant et se banalisant sur l'ensemble du territoire. Le réchauffement climatique et le renchérissement du coût de l'énergie incitent les acteurs locaux à intégrer ces contraintes environnementales dans leur développement.

▪ La Normandie interconnectée au réseau TGV français et européen

A l'instar des autres régions françaises, la Normandie bénéficie de la grande vitesse sur son réseau ferroviaire reliant les grandes villes régionales à la Capitale. Rouen se situe désormais à 45 mn de Paris, Caen et Le Havre à 1 h 15, et Cherbourg à 2 h 15. Offrant rapidité, confort et qualité de services, la LNPN est reliée au réseau TGV national et européen, et permet par son tracé de rallier rapidement La Défense (1^{er} quartier d'affaires européen) et d'accéder directement à l'aéroport international de Roissy - Charles-de-Gaulle et aux grands pôles franciliens (gares TGV parisiennes, plateau de Saclay, aéroport d'Orly, etc.). La Normandie est ainsi connectée aux réseaux de communications européens et mondiaux.

L'arrivée de la LNPN a conduit Caen à construire une gare moderne intra-muros à proximité de la presqu'île située entre l'Orne et son canal. Les aménagements urbains autour de la nouvelle gare, en particulier la construction d'un quartier d'affaires, permettent d'accueillir des activités tertiaires en lien avec Paris ("back-office" de La Défense), renforçant les fonctions métropolitaines et urbaines de la capitale bas-normande. La grande vitesse favorise les relations avec Paris et conduit à l'installation de nouveaux habitants, en particulier des franciliens à la recherche d'une meilleure qualité de vie. La demande induite de logements et de terrains génère une hausse des prix de l'immobilier et du foncier dans les espaces les mieux desservis par la LNPN et une certaine "gentrification" du centre-ville.

¹⁰⁶ LNPN : Ligne Nouvelle Paris-Normandie.

¹⁰⁷ TIC : Technologies de l'Information et de la Communication.

Au niveau régional, la Région, Caen et les villes moyennes se sont accordées pour cofinancer le projet et optimiser les retombées de la LNPN sur l'ensemble du territoire bas-normand. Des partenariats public-privé ont été également engagés pour pouvoir accélérer et financer l'ensemble des travaux. La LNPN étant aujourd'hui opérationnelle, le réseau de transport s'organise et s'adapte en continu pour desservir l'ensemble des villes moyennes et relier les gares grande vitesse les plus proches (rabattement routier, construction de parkings aux abords des gares, articulation entre les services LNPN et TER, etc.). L'amélioration et la réalisation de nouvelles infrastructures de transports (construction de liaisons performantes, mise en 2 x 2 voies, électrification des lignes ferroviaires secondaires etc.) sont amorcées ou envisagées pour achever le maillage territorial, mais l'inertie et le coût des projets freinent les réalisations. La grande vitesse favorise surtout Caen et les espaces les mieux desservis, mais influe relativement peu sur les petites villes et les espaces ruraux les plus enclavés (éloignés et moins bien reliés).

▪ **Les 2 régions normandes intègrent le Grand-Paris dans leur développement**

Les villes situées au sud et au sud-est de la Basse-Normandie se tournent plutôt vers le TGV Bretagne - Pays-de-la-Loire. Cette attirance renforce les liens avec les grandes villes régionales limitrophes, en particulier Rennes (située à 1 h 25 de Paris) et Le Mans (55 mn), accentuant la césure territoriale entre l'aire d'influence de Caen et le reste de la région. La rapidité et la fréquence des liaisons à grande vitesse (en Normandie, et en Bretagne - Pays-de-la-Loire) affectent et compromettent (en partie) l'activité de la ligne ferroviaire Paris - Granville. Dans le Cotentin, l'arrivée de la LNPN favorise la position de porte d'entrée maritime de Cherbourg dans l'espace Manche, notamment vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

En Normandie, la LNPN a eu un effet fédérateur sur les acteurs socio-économiques et les élus normands qui ont su surmonter leurs divisions et leurs rivalités pour faire aboutir le projet. S'inscrivant dans la dynamique du Grand-Paris visant à conforter et renforcer la place de Paris dans la course des métropoles mondiales, la LNPN a été le catalyseur d'un projet plus ambitieux de développement de la Normandie. Le port du Havre, en pleine expansion, est en passe de devenir la porte d'entrée maritime de Paris et la vallée de la Seine se structure progressivement en un véritable "Gateway" de plateformes logistiques interconnectées. Reliées par la grande vitesse, Caen, Rouen et Le Havre continuent de se rapprocher et forment une Métropole Normande reconnue au niveau mondial. Dans un contexte de forte concurrence universitaire, les 3 villes ont constitué et développé un pôle de recherche et d'enseignement supérieur en réseau, l'Université de Normandie, faisant référence à l'échelle européenne.

▪ **Une recomposition territoriale régionale et interrégionale**

La concurrence accrue au sein de l'Union européenne pousse les régions françaises à renforcer les alliances et les coopérations entre-elles, sur un espace géographique élargi préfigurant de grandes régions européennes. A l'intersection de l'Arc Manche et de l'Arc Atlantique, le Grand-Paris change la relation entre la Capitale et la Normandie, passant d'une influence subie (rapport de domination) à une influence construite, et favorise le rapprochement des 2 régions normandes. Aux franges de la région, les villes

moyennes bas-normandes renforcent leurs liens avec les grandes villes et les régions limitrophes et inscrivent leur développement dans les nouveaux espaces en cours de recomposition.

Engagée il y a une quinzaine d'année, la Réforme territoriale a profondément modifié le panorama institutionnel local. Les intercommunalités se sont recomposées sur tout le territoire, poussant les villes moyennes à se structurer à une échelle dépassant la simple agglomération, de façon à englober leur aire d'influence (au delà des espaces périurbains). Toutefois, le redéploiement n'est pas homogène et certaines villes n'ont pas su fédérer l'ensemble des communes et intercommunalités de leur territoire, d'où des difficultés localement à organiser et coordonner leur développement. Sur le plan institutionnel, les Présidents des EPCI¹⁰⁸ sont désormais élus au suffrage universel, renforçant leur légitimité sur les territoires. Au niveau national, la complexification de la gestion publique a conduit les pouvoirs publics à "professionnaliser" les élus et à organiser des formations à grande échelle en leur faveur.

▪ **La raréfaction des fonds publics incite à diversifier les sources de financement**

Sur le plan financier, le poids de la dette, le vieillissement de la population (retraites et dépendance) et les crises économiques successives accentuent la raréfaction des fonds publics (et la disparition des services publics) sur les territoires. Les contraintes financières prégnantes et persistantes incitent l'Etat et les Collectivités territoriales à prioriser les actions, à mutualiser les moyens, à faire continuellement des économies sur les dépenses et investissements superflus, mais aussi à augmenter la fiscalité pour financer des politiques volontaristes. Cette rationalisation des choix suscite de véritables arbitrages entre impôts et usages. Sur le modèle anglo-saxon, les acteurs publics sont amenés à privatiser certains services publics et privilégient souvent des partenariats public / privé (concessions etc.) et des formules de mécénats pour cofinancer les projets et gérer les équipements. En tant qu'usagers, les particuliers participent activement au financement des investissements publics (péages etc.). D'une manière générale, les investissements privés orientent fortement le développement des territoires (grands projets financés de manière privée, investisseurs privés et sociétés d'investissements, partenariats publics-privés, etc.).

En termes d'action publique, les appels à projets se généralisent et incitent les acteurs territoriaux à mettre en place une véritable ingénierie de projets pour acquérir les compétences nécessaires (lobbying, montage juridique des projets etc.) et mobiliser de l'argent. Une logistique mutualisée de projets européens s'est ainsi mise en place à l'échelle régionale pour obtenir des fonds et surmonter la complexité des dispositifs de l'Union européenne, dans un contexte de raréfaction des fonds européens. La diversification des sources de financement permet de suppléer en partie à la raréfaction des fonds publics, mais rend difficile la recherche de l'intérêt général.

¹⁰⁸ EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

▪ **Les nouvelles technologies transforment le fonctionnement de la société et de l'économie**

Au niveau mondial, les nouvelles technologies se développent de façon continue et se diffusent rapidement sur les territoires (appropriation de masse des techniques). Les TIC¹⁰⁹ se généralisent et se banalisent, et offrent une grande diversité d'usages et d'utilisateurs. Les réseaux à très haut débit sont omniprésents et couvrent l'ensemble des territoires, permettant d'être en communication de façon permanente (prises sur le monde). Les TIC bouleversent toutes les sphères de la société et de l'économie, changent les modes de vie et la nature des relations entre les gens, et conduisent à une transformation profonde des activités et des emplois. Les personnes ont accès à tout moment aux informations dont elles ont besoin et les objets deviennent de plus en plus intelligents et communicants. Le travail en réseau se généralise et favorise les échanges et le travail collaboratif entre acteurs dispersés géographiquement. Les écarts territoriaux se résorbent rapidement, mais une césure apparaît entre les espaces rattrapant les territoires les plus avancés et ceux qui reprennent de l'avance en exploitant de nouvelles technologies.

Sur le plan environnemental, les décideurs publics et les acteurs socio-économiques intègrent dans leur développement les contraintes liées au renchérissement du coût de l'énergie et au réchauffement climatique (revitalisation des transports en commun, mise aux normes et améliorations énergétiques des bâtiments, densification urbaine, relocalisation des activités près des bassins de population etc.). Les investissements importants freinent et stimulent à la fois l'économie locale (priorités d'actions). La raréfaction des ressources en eau affecte par endroit le développement des villes moyennes. La volonté de préserver la qualité et le cadre de vie pousse les habitants, en particulier les retraités de plus en plus nombreux, à s'opposer de façon récurrente à tout projet économiques émergent (en ville comme à la campagne). Les tensions suscitées limitent là aussi le développement des villes moyennes (frein à l'innovation) et renforcent le caractère résidentiel de la Basse-Normandie (évacuation des activités productives, y compris dans la sphère des énergies renouvelables).

¹⁰⁹ TIC : Technologies de l'Information et de la Communication.

Scénario 1

DES VILLES MOYENNES AGREABLES ET ATTIRANTES, AU SERVICE DES HABITANTS

L'image : le jardin d'agrément

Confrontées à la mondialisation, les villes moyennes privilégient l'économie résidentielle en valorisant la qualité de vie et les aménités de leur territoire. Les potentialités sont toutefois différentes selon les villes. L'économie résidentielle constitue le moteur du développement sur le littoral et dans l'est de la région sous influence parisienne. Au-delà, elle apparaît plutôt comme une alternative à la dévitalisation économique. Dans tous les cas, les villes moyennes développent les services de proximité et aménagent délibérément leur espace de façon à satisfaire les besoins de leur population et attirer de nouveaux habitants. Peu sensible à la mondialisation, l'économie résidentielle génère une certaine forme de précarité professionnelle et sociale sur le territoire. Agréables à vivre, les villes moyennes attirent des seniors, des actifs plutôt aisés et des touristes. Une césure s'opère cependant entre les détenteurs de revenus qui alimentent l'économie locale et les actifs faiblement rémunérés à leur service.

Confrontées à la mondialisation, les entreprises bas-normandes sont affectées par les délocalisations, les prises de contrôle d'origine étrangère (notamment chinoises) et les crises économiques régulières entraînant la disparition de nombreuses entreprises sur le territoire régional. Malgré l'innovation, l'accompagnement des entreprises et la création d'activités nouvelles, le tissu économique productif des villes moyennes se limite désormais à quelques activités éparses (parfois "leaders" sur certains marchés), sans véritable spécialisation territoriale ("patchwork"). L'affaiblissement progressif de la base productive conduit les villes moyennes à privilégier l'économie résidentielle (pour notamment remplacer les emplois productifs), en valorisant la qualité de vie et les aménités de leur territoire (avantages culturels, patrimoniaux, environnementaux et paysagers). Les potentialités sont toutefois très différentes selon les villes.

- **Les villes moyennes privilégient l'économie résidentielle pour orienter l'activité et les créations d'emplois**

Sur le littoral et dans l'est de la région, l'économie résidentielle constitue le moteur du développement en raison des atouts naturels et/ou de la proximité de l'Île-de-France. La construction du Grand-Paris et l'arrivée croissante d'actifs à l'âge de la retraite suscitent l'installation continue de franciliens sur cet espace territorial (actifs, retraités et propriétaires de résidences secondaires). En dehors de Caen (dont l'attractivité s'est renforcée avec la mise en service de la LNPN) et des espaces sous l'influence de Paris, l'économie résidentielle apparaît comme une alternative à la dévitalisation économique, suscitant la mise en œuvre de stratégies spécifiques en la matière (choix politique). Dans tous les cas, les décideurs publics et les forces vives du territoire privilégient l'économie de la consommation à l'économie de la production pour orienter l'activité et les créations d'emplois. Les villes moyennes mettent ainsi l'accent sur les services résidentiels et la qualité de vie pour attirer de nouveaux habitants et inciter les

détenteurs de revenus présents ou intermittents, en particulier les retraités et les touristes, à consommer sur place (captage et réinjection de revenus dans l'économie locale).

A l'échelle régionale, les territoires les mieux desservis en termes de communications et d'infrastructures de transports sont favorisés. La connexion aux réseaux collectifs constitue une plus-value culturelle et touristique pour les villes moyennes raccordées. L'arrivée de la LNPN et la réorganisation induite des réseaux de transports bénéficient surtout aux espaces les mieux connectés à Caen (rabattement vers la gare moderne LNPN) et à la région parisienne (travail, tourisme et villégiature). Conscients des atouts qu'offre la Basse-Normandie, la Région et les villes moyennes ont élaboré ensemble une stratégie commune visant à valoriser les potentialités résidentielles et touristiques de la région (en France et à l'étranger). Les actions entreprises renforcent l'attractivité, l'image et l'ouverture internationale des villes moyennes et de la Basse-Normandie en général. Au sein de la région, la construction du Grand-Paris et la spécialisation résidentielle des territoires renforcent la fonction productive et la métropolisation de Caen. Le tropisme caennais (et des grandes villes dans leur ensemble) accélère le départ des centres de décision encore présents dans les villes moyennes.

D'un point de vue pratique, les villes moyennes se dotent d'une ingénierie de projets pour piloter la transformation de leur économie (action volontariste). La stratégie mise en œuvre consiste à développer les commerces et services de proximité dans tous les domaines, à garantir un cadre de vie agréable, à offrir des logements adaptés etc., de façon à satisfaire les besoins de la population. Les villes affichent un réel dynamisme en offrant de nouveaux services résidentiels (publics, privés et associatifs) répondant aux nouveaux besoins des habitants (jeunes et plus âgés, couples biactifs etc.). Les contraintes de financement (liées à la raréfaction des fonds publics et à l'affaiblissement de la base productive) limitent cependant les ambitions des villes moyennes (surtout les moins attractives) et ne permettent pas toujours de satisfaire les attentes de la population (solvabilité des services). Le tropisme des grandes villes altère par ailleurs l'offre de commerces et de services, incitant les acteurs locaux à mettre en place une vraie politique de consolidation et de transmission des entreprises.

▪ **La mise en réseau des villes moyennes garantit une offre de services de qualité**

D'une manière générale, l'élargissement de l'offre de services de proximité s'inscrit dans une logique de marché. Les exigences de rentabilité et la recherche d'économies d'échelle conduisent à concevoir des équipements publics offrant une mixité des usages (fonctions différenciées) et à concentrer les services les plus rares dans les grands espaces urbains en favorisant leur mise en réseau (santé, tourisme, justice etc.) et un accès numérique pour suppléer à la disparition physique des services. La mise en réseau des villes garantit une offre de services de qualité sur tout le territoire et pérennise l'attractivité résidentielle de la région. Dans le domaine de la santé, les exigences de la population renforcent la concentration des services, les habitants jugeant les petites structures moins efficaces que les grands hôpitaux. La majorité des médecins travaillent dans des maisons médicalisées (mutualisation de services, surtout en milieu rural) et assurent localement le suivi des patients en réseau (en s'appuyant sur les technologies numériques) avec les grands établissements hospitaliers. Localement,

la télémédecine permet de suppléer en partie aux carences en matière de démographie médicale. Au-delà de la mise en réseau des services et de la promotion des aménités de la Basse-Normandie à l'échelle régionale, les villes moyennes adoptent chacune leur propre stratégie résidentielle, sans véritable alliance et concertation avec les autres agglomérations.

Sur le plan numérique, les services se banalisent et se généralisent sur l'ensemble du territoire. Présents partout, les réseaux à très haut débit garantissent une couverture numérique totale. Les exigences de la population poussent les politiques à apporter des réponses adaptées, en offrant les technologies, les services et les usages les plus performants. Le numérique améliore et élargit la palette de services accessibles (offre plus large et de qualité) et constitue un levier pour renforcer l'attractivité résidentielle. L'efficacité des réseaux et des services numériques, et la qualité de vie dans les villes moyennes suscitent le développement du télétravail et l'installation de franciliens venus dans la région pour exercer ce type d'activité (en majorité des prestataires de services indépendants, travaillant en réseau pour des entreprises situées en France et dans le Monde). Cependant, les flux restent globalement limités.

▪ **L'économie résidentielle est peu exposée à la mondialisation, mais génère une certaine forme de précarité sociale et professionnelle**

Sur le plan économique, l'économie résidentielle constitue un puissant stimulant en matière de création d'emplois et d'activités domestiques, en particulier dans la sphère de la construction (habitat), des services à la population et de la culture (indispensable pour rendre les villes attractives). Dépendant avant tout de la demande locale, le secteur domestique est peu sensible aux aléas économiques et à la conjoncture internationale, et se compose d'activités difficilement délocalisables malgré le progrès des nouvelles technologies. Les villes sont moins exposées à la mondialisation, mais la Basse-Normandie subit néanmoins la concurrence territoriale des destinations plus ensoleillées très prisées par les seniors et souvent plus compétitives sur le plan résidentiel. L'avantage comparatif tend toutefois à se combler au fil du temps du fait du développement économique et de l'élévation du niveau de vie des pays concernés (Pays du Maghreb etc.).

Facteur de croissance, la spécialisation résidentielle fragilise néanmoins le tissu économique des villes moyennes. Les stratégies engagées accentuent l'affaiblissement de la base productive (délaissées par les décideurs publics) et développent en contrepartie des emplois peu qualifiés et peu rémunérés. La croissance de l'emploi domestique favorise l'insertion des publics peu diplômés (souvent jeunes) sur le marché du travail, mais génère parallèlement une certaine forme de précarité sociale et professionnelle (niveau de salaire peu élevé, contrats à durée temporaire, temps partiel etc.). Cette transformation entraîne une baisse générale du niveau de formation et accentue le départ déjà important des jeunes les plus qualifiés (qui ne trouvent pas de formations et d'emplois répondant à leurs attentes). Les villes moyennes cherchent par conséquent à revaloriser les salaires et à améliorer le niveau de qualification des emplois créés (garants d'une meilleure qualité de services), en favorisant notamment les formations en alternance, propices à l'insertion des jeunes dans l'économie locale. Les acteurs locaux développent également l'offre de logements sociaux et saisonniers pour accueillir les

salariés peu rémunérés. Cette stratégie globale ne suffit pas en revanche à enrayer la forte émigration des jeunes.

- **L'attractivité résidentielle des villes moyennes suscite l'installation de retraités et d'actifs plutôt aisés**

La qualité de vie dans les villes moyennes suscite l'installation de retraités (accélérant le vieillissement déjà rapide de la population), d'actifs plutôt aisés travaillant à Caen, en Ile-de-France ou dans une autre métropole (navetteurs et propriétaires de résidences secondaires), et de personnes à faible pouvoir d'achat, plutôt jeunes, travaillant dans la sphère domestique. D'une manière générale, le niveau de vie des personnes qui s'installent sur le littoral et dans les espaces proches du Grand-Paris est plus élevé qu'ailleurs (en majorité des franciliens et des Européens du nord à la recherche d'une meilleure qualité de vie). Les autres villes moyennes, en particulier celles qui ont le plus souffert de la mondialisation, peinent à attirer du monde (atouts moindres), mais leur reconversion dans l'économie résidentielle accroît progressivement leur pouvoir attractif (villes à taille humaine offrant une certaine qualité de vie).

Le tourisme contribue au dynamisme économique des villes moyennes et renforce leur caractère résidentiel. Sur le plan touristique, les villes moyennes travaillent en réseau et valorisent ensemble leurs atouts, de façon à accroître (en synergie avec Caen) la fréquentation et les durées de séjour sur le territoire. Le développement de produits touristiques spécifiques (au-delà du Débarquement), l'amélioration de l'offre d'hébergement touristique, le multilinguisme (en connexion avec des villes moyennes étrangères) etc., contribuent à élargir et fidéliser les clientèles.

- **Les villes moyennes préservent et valorisent les centres-villes**

Sur le plan urbanistique, les villes moyennes portent un soin particulier à améliorer la composition architecturale et urbaine des agglomérations, à protéger et valoriser le patrimoine (en particulier en centre-ville pour pérenniser et renforcer leur attractivité touristique), à diversifier l'offre de logements en fonction des besoins locaux et des populations à attirer en priorité, à accompagner la mise aux normes énergétiques des logements (pour notamment stimuler le secteur de la construction) ou encore à rénover les quartiers sensibles pour notamment préserver l'image de la ville et une certaine paix sociale.

L'accent est mis sur la culture et les loisirs (événements culturels et sportifs, animation permanente, offre d'équipements, etc.) et sur l'accessibilité des habitants au-delà de l'agglomération, de façon à renforcer le rayonnement et la centralité de la ville-centre sur l'ensemble du bassin de vie. Les commerces et les services à la population se renforcent en centre-ville, mais les zones commerciales continuent parallèlement de se développer en périphérie, défigurant souvent les entrées de villes (standardisation du mode de développement urbain générant une banalisation du visage des villes). La spécialisation résidentielle, l'accroissement et la qualité de l'offre de services dans les villes moyennes limitent les déplacements sur le territoire (emplois et services de proximité), à l'exception des déplacements domicile-travail de longue distance qui tendent à s'intensifier (navetteurs et télétravailleurs nomades).

Les villes moyennes se structurent à l'échelle de leur bassin de vie et se dotent d'outils d'urbanisation de façon à organiser le développement et l'aménagement de leur espace (préservation et valorisation du cadre de vie etc.). Sur le plan social, une césure s'opère entre les détenteurs de revenus qui alimentent localement l'économie (retraités et navetteurs) et les actifs faiblement rémunérés travaillant dans la sphère de l'économie résidentielle. Peu accessible en centre-ville du fait de la spéculation foncière et de la flambée du prix, le marché immobilier pousse les actifs les plus modestes, en particulier les jeunes, à s'installer en périphérie plus ou moins lointaine (poursuite de l'étalement urbain, à distance des lieux de consommation qui animent l'économie locale). La raréfaction des services publics génère à l'inverse un retour de la population vers les centres-villes (en particulier les populations les plus âgées). Le renchérissement de l'énergie grève le budget des habitants périurbains aux revenus déjà modestes et incite les acteurs publics à améliorer les services de transports pour mieux desservir les pôles.

▪ Des quartiers bien différenciés en centre-ville

En centre-ville, les populations vivent dans des quartiers bien différenciés en fonction des revenus et de la situation sociale (parfois difficile et durablement ancrée) des habitants. Démographiquement, le vieillissement de la population accroît le nombre de personnes âgées au sein des villes moyennes et orientent l'économie et les activités en conséquence (santé, loisirs, commerces, services à domicile etc.) Une segmentation sociale et intergénérationnelle s'installe dans les villes, le pouvoir local étant plutôt détenu par les seniors. Les jeunes occupent une place limitée dans les instances de Gouvernance, excepté quelques jeunes qualifiés qui souhaitent faire entendre leur voix et s'investir dans la cité (navetteurs travaillant surtout les grandes villes). D'une manière générale, les habitants privilégient les activités de "loisirs / plaisirs" renforçant le lien social et s'impliquent fortement dans vie locale, surtout les plus âgés (vie associative ou cogestion des services publics). Très marquée chez les aînés et les personnes les plus fortunées, la phobie sécuritaire induit toutefois un certain enfermement et entraîne le développement de services (et donc la création d'emplois) spécifiques en la matière (vidéosurveillance, gardiennage, etc.).

Attractives et compétitives, les villes moyennes innovent constamment pour satisfaire les attentes des habitants et se développent en cherchant à contenir leur croissance urbaine pour préserver leur taille et leurs aménités. Elles colportent globalement une image de bien-être et de villes de loisirs agréables à vivre, ternie toutefois par leur structure démographique (peu de jeunes et beaucoup de retraités), leur structuration urbaine (cités-dortoirs, sans activité productive), leur insécurité relative (liée aux difficultés sociales) et leur relatif enfermement (esprit sécuritaire). La pérennité de leur développement repose sur leur aptitude à capter durablement des revenus et à attirer des habitants susceptibles de se fixer sur le territoire.

Probabilité de réalisation du scénario d'après le "Groupe de Prospective" :

Probable

Scénario 2

DES VILLES "PÔLES D'EXCELLENCE" COMPETITIVES ET INNOVANTES, RELIEES EN RESEAU

L'image : la pépinière / le jardin maraîcher ou potager

Dans un contexte mondialisé, les villes moyennes ont décidé de valoriser leurs spécificités locales en structurant des pôles de compétence. En lien avec Caen et la Région, les villes ont créé des plateformes technologiques territorialisées fonctionnant en réseau à l'échelle régionale. En matière de formation, les pôles adaptent leur offre en fonction de leurs spécialisations porteuses. En termes de population, les villes moyennes privilégient surtout les actifs travaillant dans les activités à "haute valeur ajoutée", mais les investissements importants dans la sphère productive limitent leur marge de manœuvre sur le plan résidentiel. En termes d'image, les villes moyennes apparaissent comme des villes productives plutôt dynamiques, mais exposées aux fluctuations économiques mondiales.

Dans un contexte économique mondialisé, les villes moyennes bas-normandes ont décidé de miser sur leurs atouts en valorisant leurs spécificités et potentialités locales. Les spécialisations économiques ont été privilégiées, en tenant compte de la diversité des activités existantes dans l'aire d'influence des différentes villes (au sein et au-delà des agglomérations). Pour initier, construire et conduire leur stratégie de développement, les villes se sont dotées de moyens d'ingénierie importants et se sont rapprochées de la Région et de Caen, la capitale régionale, pour définir et coordonner leurs actions. Les négociations ont conduit à l'élaboration d'une véritable stratégie régionale de soutien et de développement des villes moyennes, sans laquelle les ambitions (et les projets) des villes ne sauraient aboutir. Pour faire entendre leurs voix en Basse-Normandie, les villes moyennes ont institué le "G20", une instance de concertation chargée de fédérer leurs forces et de mieux coordonner leurs actions, en veillant dans la mesure du possible à développer les spécificités qui ne les mettent pas en concurrence

- **Les villes moyennes valorisent leurs spécificités économiques en créant des plateformes technologiques territorialisées**

Au niveau régional, la Région a engagé une politique volontariste en synergie avec l'Etat et les acteurs locaux (en particulier les élus des villes moyennes) en vue de constituer des pôles de compétences régionaux s'appuyant sur les spécialisations et les domaines d'excellence des territoires (clusters). Cette politique d'aménagement du territoire conduit à la création de plateformes technologiques territorialisées associant entreprises privées, chercheurs et acteurs de la formation (dont l'Université). Bénéficiant d'un label régional, ces plateformes sont implantées dans les villes au cœur des bassins de compétences et constituent de véritables écosystèmes d'innovation dont bénéficie l'ensemble du territoire régional. La structuration de ces plateformes se fait en concertation avec Caen de façon à favoriser l'effet d'entraînement de la Capitale régionale sur le développement des villes moyennes. Le positionnement vis-à-vis de Caen conduit à déployer et localiser dans les villes moyennes toutes les activités qui ne sont pas nécessaires à Caen en tant que

Capitale régionale, de façon à mieux répartir les richesses sur l'ensemble du territoire bas-normand (et limiter le tropisme caennais).

Dans la sphère industrielle, les clusters intègrent les services en amont (innovation et transferts de technologie) et en aval du processus de production (gestion, marketing et commerce), les services aux entreprises jouant un rôle moteur dans les processus d'innovation. S'appuyant sur leurs spécificités, les villes moyennes ont su également anticiper et acquérir de nouveaux domaines d'excellence en développant des activités innovantes liées notamment aux usages numériques (dans le domaine de la culture et de la santé en particulier) et au développement durable (recyclage, éco-construction, énergies renouvelables etc.).

Au sein de la région, les villes moyennes fonctionnent comme des foyers de croissance autonomes inter-reliés en réseau, se nourrissant des compétences des différents pôles régionaux et interrégionaux (Ile-de-France et régions limitrophes). Ce fonctionnement en réseau dans un esprit de coopération favorise les alliances et la réactivité des acteurs publics et privés pour saisir les opportunités et faire face aux mutations rapides.

Ce résultat est l'aboutissement d'un long processus engagé pour créer et développer une culture de l'innovation en Basse-Normandie. La Région et les grands acteurs locaux déploient en effet des moyens récurrents pour favoriser le contact et la mise en relation entre les entreprises, le monde de la connaissance et les acteurs publics, une stratégie qui a fini par susciter une véritable dynamique d'innovation et de coopération sur tout le territoire régional. Apportant un regard nouveau sur le monde, l'arrivée de personnalités extérieures à la Basse-Normandie et leur implication dans l'économie et la vie politique locales ont également favorisé cet état d'esprit innovant sur le long-terme (coopération et travail en réseau).

En termes d'infrastructures, les investissements routiers et ferroviaires effectués et la réorganisation des réseaux de transports mise en œuvre pour bien desservir les gares à grande vitesse (Cherbourg, Caen et Lisieux sur la LNPN ; Rennes, Laval et Le Mans au sud) favorisent les communications et les échanges entre pôles productifs et créent des interdépendances entre villes moyennes. Dans le domaine des TIC, les villes mettent l'accent pour que leurs pôles d'excellence et l'ensemble des entreprises du territoire puissent bénéficier des technologies les plus performantes. La densité du maillage territorial et la bonne accessibilité des villes moyennes les prédisposent par ailleurs à accueillir des entreprises logistiques de commerce en ligne (activité qui occupe aujourd'hui une place majeure dans les transactions), pour alimenter les marchés de consommation locaux et desservir des espaces plus vastes. Les villes moyennes deviennent ainsi des centres de "compétences numériques" et attirent des emplois spécifiques liés à cette spécialisation. Les services aux entreprises se développent dans les villes moyennes par effet d'agglomération et fournissent localement les compétences et l'accompagnement dont ont besoin les entreprises pour se développer.

- **Les villes moyennes structurent leur offre de formations en lien avec les pôles de compétence**

En matière de formation, les villes moyennes les plus importantes souhaitent conforter et renforcer les pôles d'enseignement supérieur existants, en adaptant et en faisant évoluer

les formations en lien avec leur projet économique. D'une manière générale, les villes moyennes développent des formations basées sur leurs spécificités locales, en privilégiant des formations technologiques et qualifiantes en lien avec les pôles de compétence, et des formules en alternance pour favoriser l'insertion des jeunes dans le tissu économique local. Les pôles attirent des étudiants bien au-delà des frontières régionales et constituent un maillon reconnu de l'enseignement supérieur en France.

A l'échelle bas-normande, la rationalisation et la spécialisation de l'offre de formations supérieures se font en réseau avec l'Université de Caen et les autres villes moyennes, dans une logique de subsidiarité, en privilégiant la mobilité des utilisateurs entre les différents sites. Certaines villes développent également des partenariats avec d'autres centres de formation, conduisant à une démultiplication des réseaux. Cette stratégie conduit à une meilleure professionnalisation des emplois et à une élévation des niveaux de qualification stimulant l'ambition des jeunes bas-normands. Pour accueillir et attirer des jeunes (actifs et étudiants, seuls ou en couple, avec ou sans enfants), les villes moyennes cherchent à améliorer la qualité de vie en offrant des logements et des services adaptés.

Outre les jeunes, les acteurs publics privilégient surtout les actifs travaillant dans les activités à "haute valeur ajoutée" en lien plus ou moins directement avec les pôles de compétence. Les programmes immobiliers prévoient une offre de logements adaptée, concentrés dans des quartiers spécifiques. Au sein des villes, l'accent est mis tout particulièrement sur la sécurité, l'éducation, la culture et le "bien-être" (importance du "soi"), de façon à satisfaire les exigences des personnes les plus aisées (cadres et techniciens de "haut niveau", en activité ou à la retraite). En marge de cette économie vivent des habitants en situation sociale difficile, peinant à s'insérer sur le marché du travail en raison du niveau de qualification des emplois demandés et vivant dans des quartiers plutôt délaissés (population stigmatisée, mise à l'écart, source de tensions et d'insécurité). Localement, les villes moyennes concentrent surtout leurs moyens pour développer les activités productives et peinent parfois à satisfaire les exigences des habitants sur le plan résidentiel (masse critique insuffisante).

▪ **Le développement des villes moyennes attire de nombreux actifs et génère une forte mobilité**

Le niveau de compétence des emplois et la qualité de vie offerte attirent de nombreux actifs, d'où un fort "turn-over" de population. L'interdépendance entre les villes suscite une intensification des déplacements domicile-travail et une forte mobilité résidentielle et professionnelle entre pôles et avec les grandes métropoles (dont Caen et Paris). La montée des divorces (dédoublant les logements) et la multiplication des célibataires géographiques (actifs intermittents laissant leur famille la semaine pour travailler dans une autre ville) conduisent à concevoir une nouvelle offre d'habitat flexible intégrant la mobilité et la plasticité des foyers familiaux.

Sur le plan urbanistique, le développement de pôles d'activités économiques confère une image dominante de "villes productives", et conduit à une densification urbaine et à une forte spécialisation des espaces (habitat, zones d'activités etc.). La structuration de la ville nécessite un développement du foncier (d'où de fortes disponibilités dans ce domaine) et une gestion adéquate (cartographie etc.) pour organiser et partager

l'espace. Cependant, les constructions et les aménagements opérés altèrent souvent la qualité architecturale et paysagère du tissu urbain. En termes de gouvernance, les villes moyennes se sont structurées à l'échelle de leur bassin de vie pour organiser leur développement et veiller notamment à la diffusion de l'innovation sur tout le territoire, en particulier dans les pôles les plus éloignés (tissu de PME-PMI).

▪ **Les acteurs privés français et étrangers investissent dans les villes moyennes**

La raréfaction des fonds publics et les contraintes budgétaires imposées à l'Etat et aux Collectivités territoriales incitent les décideurs publics à susciter des partenariats publics / privés, à mieux mutualiser les fonds (fonds d'investissement, fonds locaux d'amorçage de start-up etc.) et à rechercher des investisseurs français et étrangers. La constitution des pôles d'excellence offre l'opportunité de mobiliser des ressources et de fédérer des acteurs privés, en raison des gains de productivité, des économies potentielles et du retour sur investissement qu'ils peuvent en attendre (rentabilité). Les contraintes de financement limitent toutefois l'ambition des projets, mais la politique entreprise porte néanmoins ses fruits : les villes moyennes constituent des maillons reconnus dans l'économie régionale, sont perçues comme des espaces d'innovation et de créativité, et contribuent à la compétitivité et à l'élévation du niveau global de valeur ajoutée. Les centres de décision s'implantent dans les villes moyennes et offrent des emplois de cadres des fonctions métropolitaines. Dans la dynamique du Grand Paris, les villes moyennes sont considérées comme des pôles d'excellence innovants et compétitifs au sein du bassin parisien, et contribuent à changer l'image traditionnelle de la Basse-Normandie.

Néanmoins, les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des ambitions. En effet, malgré la coopération avec Caen, le positionnement n'est pas toujours facile avec la Capitale régionale dans la course à la métropolisation. L'Etat privilégie par ailleurs la construction de la Métropole normande et concentre ses crédits sur Caen, Rouen et Le Havre, les 3 principales villes normandes. Ce modèle de développement profite surtout aux villes moyennes les plus importantes et tend à marginaliser les villes les plus petites (et les espaces ruraux alentours), à l'exception de celles qui ont su s'insérer dans les flux de communications et les réseaux les plus dynamiques. D'une manière générale, les villes moyennes s'inscrivent dans la mondialisation, mais elles sont particulièrement sensibles à la conjoncture internationale (fluctuations). La concurrence entre villes est par ailleurs très rude au niveau national et européen, car bon nombre d'entre-elles jouent la même carte pour se développer (stratégies similaires, les avantages comparatifs se gommant au fil du temps). Instable et vulnérable, ce mode de développement basé sur l'innovation technologique incite les acteurs territoriaux à anticiper (vision prospective) et innover continuellement de façon à surmonter les aléas économiques.

Probabilité de réalisation du scénario d'après le "Groupe de Prospective" :

Possible (si stratégie régionale et fonctionnement en réseau des villes)

Scénario 3

DES VILLES DURABLES D'AVANT-GARDE, INVENTIVES ET OUVERTES SUR LE MONDE

L'image : le jardin contemporain / le jardin partagé ou solidaire

Face à la mondialisation, les villes moyennes décident d'imaginer une nouvelle forme de développement qui les démarquera des autres villes. Les contraintes environnementales les poussent à s'engager dans la construction "d'éco-villes" conçues comme des villes durables d'avant-garde. Replacés au cœur de la vie de la cité, les habitants jouent un rôle actif. Les aménagements réalisés conduisent à une densification urbaine et freinent fortement l'étalement urbain. Les quartiers et les bâtiments sont bâtis comme des espaces mêlant une mixité sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle pour habiter et vivre autrement. Sur le plan économique, les activités innovantes se développent dans le sillage des éco-villes et les nouvelles technologies occupent une place centrale dans le fonctionnement des villes. Toutefois, ce modèle de développement ne fait pas toujours l'unanimité et suscite parfois des réticences qui freinent le processus.

Malgré l'arrivée de la LNPN et la construction du Grand-Paris, la Basse-Normandie peine à s'insérer dans les grands flux d'échanges et de communications européens et tend à se marginaliser sur le plan économique (décrochage). Face à la mondialisation et aux mutations en cours, les villes moyennes décident d'imaginer une nouvelle forme de développement novatrice qui les démarquera des autres villes et créera localement (et régionalement) une dynamique nouvelle. L'accent est mis sur l'innovation sociétale et environnementale, l'anticipation (pour savoir saisir les opportunités) et la conception de villes durables adaptées aux modes de vie et aux contraintes du XXI^{ème} siècle. Cette ambition conduit à un nouveau modèle socio-économique qui transforme petit à petit le visage et le mode de fonctionnement des villes moyennes.

- **Une forte implication des acteurs et des habitants inscrite dans la culture de la démocratie participative**

Initiée (entre autre) par le bouillonnement et les démarches d'Agendas 21 au début des années 2000, cette stratégie de développement suscite une forte mobilisation des acteurs publics et socioprofessionnels, et une implication des habitants, désireux de vivre autrement, sans qui la transformation n'est pas possible (démocratie participative). Le processus a été initié par les habitants eux-mêmes (motivation écologique) et des personnalités (souvent extérieures à la région) dont l'esprit innovant, l'audace et l'ouverture d'esprit (classes créatives¹¹⁰) ont permis d'imaginer un schéma nouveau. L'ambition globale du projet a conduit les décideurs à anticiper très tôt la transformation

¹¹⁰ Artistes, urbanistes, métiers d'avant-garde à très haute valeur ajoutée (y compris dans le numérique) etc. La "classe créative" désigne une population urbaine, mobile, qualifiée et connectée qui se définit principalement par le talent, la technologie et la tolérance. D'après Richard FLORIDA, à l'origine de concept, il existe une corrélation entre la présence de la classe créative dans les grandes villes et un haut niveau de développement économique, car cette population est attirée par certains lieux de vie dont elle renforce l'attractivité. Ainsi se crée un cercle vertueux, le talent attirant le talent, mais aussi les entreprises, le capital et les services.

des villes, de façon à casser les contraintes urbanistiques (et éviter ainsi d'être étranglé dans la mise en œuvre). A l'échelon régional, la Région met en œuvre une stratégie incitative spécifique (contrat de "ville durable"¹¹¹) visant à accompagner la démarche dans chaque ville (effet de levier démultiplicateur). Les actions engagées génèrent une vraie dynamique de coopération entre les différents acteurs, favorisant l'innovation et les alliances au sein des villes (et entre villes). Pour conduire les projets et piloter la transformation, les villes se dotent individuellement et collectivement d'une ingénierie performante et savent mobiliser des fonds européens (mutualisation et mise en réseau). Les contraintes financières (raréfaction des fonds publics et érosion de la base productive) incitent cependant à beaucoup d'ingéniosité de la part des acteurs (partenariats et mixage d'opérations publiques et privées en particulier).

▪ **Les villes moyennes s'engagent dans la construction "d'éco-villes"**

Les villes moyennes se structurent à l'échelle de leur aire d'influence (agglomération et espace périurbain) de façon à repenser l'organisation globale de leur espace et inventer un nouveau modèle de développement territorial (synergie villes-campagne). Les bouleversements mondiaux et les contraintes environnementales et énergétiques les poussent à s'engager dans la construction "d'éco-villes" conçues comme de véritables villes durables avant-gardistes. Les aménagements visent à faire de la ville un lieu de vie où l'environnement est au cœur des projets urbains. La reconquête des centres-villes conduit à une densification urbaine privilégiant la construction de quartiers, de bâtiments et d'habitats mêlant une mixité sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle pour "habiter autrement". Au cœur des villes, les friches urbaines sont meublées de façon créative et imaginative, et l'agriculture intègre le projet urbain (micro-campagnes mêlant parcs urbains et activités agricoles, apiculture dans la ville etc.).

L'organisation et l'aménagement de la ville sont conçus pour favoriser le lien social (espaces publics), limiter les besoins de déplacements en favorisant les modes doux (vélo etc.), les transports en commun et l'accessibilité pour tous les types de mobilité, et réduire la pression sur les milieux naturels (ressources du sol, eau, air, biodiversité, matières, déchets etc.). L'accent est mis sur la performance énergétique et la qualité environnementale des constructions (habitats moins consommateurs d'espace et d'énergie etc.) et sur le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie et biomasse).

Les villes moyennes se dotent de SCOT pour mieux structurer les espaces urbains et périurbains dans une dynamique de développement durable, en veillant notamment à mieux relier les différents pôles de la ville. Les limitations imposées en termes de densité et d'occupation du sol freinent fortement l'étalement urbain. Le vieillissement de la population, la demande grandissante de lien social et la prise de conscience du développement durable dynamisent le commerce de proximité. En perte de vitesse, les grandes zones commerciales sont progressivement délaissées en périphérie des villes au profit de la ville-centre et des pôles de services qui se développent près des zones d'habitat, en milieu rural et périurbain. Le développement des transports en commun, du

¹¹¹ Contrat de "ville durable" s'inscrivant dans l'Agenda 21 de la Région. La dynamique de construction "d'éco-villes" durables a été initié par un concours d'urbanisme spécifique organisé à l'échelle régionale (appel à projet expérimental).

covoiturage et des modes doux, et l'organisation de la multi-modalité¹¹² et de l'inter-modalité¹¹³ favorisent la fluidité et l'accessibilité des déplacements sur tout le territoire (en proposant des modes de transports collectifs confortables et conviviaux pour les rendre attractifs).

▪ Une nouvelle forme de "vivre ensemble" dans un esprit collectif et solidaire

La configuration et le fonctionnement des villes génèrent une nouvelle forme de "vivre ensemble" qui se concrétise par une forte implication des habitants dans la gestion et l'animation des services (et espaces) publics, et dans les instances de Gouvernance. La démocratie participative est devenue le mode de gestion courant des affaires publiques. Les jeunes sont largement associés aux décisions de façon à renforcer leur rôle dans la vie de la Cité. Pour lutter contre l'exclusion, les décideurs locaux mettent en place de vastes programmes de rénovation urbaine visant à réintégrer les quartiers d'habitat social et dégradés dans le tissu urbain et des politiques sociales innovantes favorisant l'insertion des populations les plus fragiles, en s'appuyant notamment sur la vitalité du tissu associatif qui constitue un vecteur fort de cohésion sociale. Dans la sphère des services, la formule des groupements d'employeurs permet de mutualiser les emplois en alliant stabilité et flexibilité (temps partagé). Au sein des villes, les projets mis en œuvre se déclinent dans un esprit collectif et solidaire et la mixité de l'habitat crée une culture de l'intergénérationnel.

Les retraités mettent leur savoir-faire au service de la société et de l'économie (formules de tutorats) et les jeunes assurent des formations à l'usage des numériques dont bénéficient les aînés (limitant ainsi la fracture numérique entre générations). Les TIC occupent une place centrale dans le fonctionnement des villes et les relations entre les habitants (vecteur de performance, de créativité et de lien social), et contribuent à la transformation profonde des villes en "éco-villes". Le numérique contribue à offrir des services de qualité accessibles à tous. Le commerce de proximité, en pleine mutation, intègre les fonctionnalités du commerce électronique (paiement, logistique, appui sur les systèmes d'information etc.) et permet aux commerçants et aux clients de choisir en permanence les modes de distribution et les modes d'accès aux produits. Sur le plan financier, la création d'entreprises coopératives, la mobilisation de fonds sur Internet (crowdfunding¹¹⁴), le développement de la finance ou de l'épargne solidaire offrent une alternative collective de financement des projets.

▪ Les activités économiques se développent dans le sillage des "éco-villes"

Sur le plan économique, des activités innovantes se sont développées dans le sillage des "éco-villes". Les investissements (coûteux) sont concentrés dans la reconstruction de ces villes, au détriment parfois des activités économiques plus conventionnelles. Les villes moyennes ont acquis des compétences nouvelles dans le domaine de l'éco-construction, des énergies renouvelables, de la gestion de l'eau, des aménagements urbains, de l'usage des TIC etc., dont le savoir-faire est sollicité dans d'autres villes, en

¹¹² La **multi-modalité** désigne la présence de plusieurs modes de transports entre 2 lieux.

¹¹³ L'**inter-modalité** désigne la combinaison de plusieurs modes de transports entre 2 lieux.

¹¹⁴ Le "crowdfunding" permet de mobiliser collectivement des fonds en permettant aux Internautes de participer à la production d'une œuvre ou à la réalisation d'un projet (cofinancement en réseau).

France et en Europe. Les entreprises locales, en particulier dans la sphère industrielle, mettent en place des dispositifs visant à réutiliser les déchets et les sous-produits de leur activité dans d'autres processus de production, créant ainsi des interrelations dans le système productif local. Ces activités novatrices génèrent des emplois qualifiés et des formations nouvelles très prisés par les jeunes. La résistance que suscitent les nouveaux projets (dans le domaine économique et environnemental) auprès de la population amène les décideurs publics à mettre en place des dispositifs de concertation en amont des projets, au moment même où ils s'initient.

En termes d'enseignement supérieur, l'Université de Normandie a su se démarquer en France et à l'échelle européenne en créant un pôle universitaire Anglo-normand, véritable passerelle entre la Normandie et la Grande-Bretagne. Implantée à Caen (sur la presqu'île), à Rouen et au Havre, l'Université fonctionne en réseau avec l'ensemble des villes moyennes régionales, en dispensant des formations innovantes (à forte teneur linguistique) dans les différents établissements d'éducation et de formation (avec des formules d'e-Learning performantes permettant aux jeunes de bénéficier des meilleurs enseignements dispensés à l'échelle régionale). Ce pôle universitaire anglo-normand favorise la mobilité internationale des jeunes et crée une identité de citoyen du monde pour qui les échanges culturels et linguistiques constituent une source d'enrichissement et un "art de vivre". Sur le plan touristique et culturel, les villes moyennes valorisent leur patrimoine et la culture de façon innovante et avant-gardiste, en recourant fortement aux TIC (et aux nouvelles technologies), et en privilégiant les usages et les activités qui favorisent les liens et les échanges (vis-à-vis notamment de l'étranger). Ouvertes sur le monde, les villes moyennes accueillent des touristes de tous les Pays attirés par la Normandie (dont la notoriété ne cesse de croître au niveau international) et les richesses et les aménités de son territoire.

▪ **Un modèle de développement qui ne fait pas toujours l'unanimité**

La qualité de vie reconnue, l'image moderne et futuriste des villes moyennes suscitent l'installation de nombreuses personnes sur leur territoire et les incitent à concevoir des formes d'habitats flexibles pour accueillir les nouveaux habitants (offre diversifiée et adaptée, parc locatif immédiatement disponible, échange de logements etc.). A ce jour, le processus de transformation des villes moyennes n'est pas totalement abouti, mais une nouvelle manière de vivre ensemble est d'ores-et-déjà enclenchée, même si une césure existe entre les habitants culturellement inscrits dans ce nouveau modèle et ceux, plus conservateurs, vivant en dehors des espaces nouvellement construits ou aménagés (ségrégation infra-urbaine). Au niveau régional, toutes les villes n'adhèrent pas à ce mode de développement, d'où des tensions entre les villes engagées dans ce processus de transformation et celles, plus traditionnelles, dubitatives et opposées à ce modèle. Cette dichotomie risque à terme de provoquer un certain essoufflement du processus et une marginalisation des villes expérimentales. L'inertie décisionnelle, les contraintes financières, l'ampleur et le coût élevé des investissements freinent par ailleurs l'ambition et la vitesse de réalisation des projets engagés.

Probabilité de réalisation du scénario d'après le "Groupe de Prospective" :

Peu probable (nécessite une très forte adhésion de tous les acteurs)

Scénario 4

DES VILLES MOYENNES FRAGILISEES, EN PERTE DE VITESSE

L'image : le jardin en friche

Confrontées à la mondialisation, les villes moyennes assistent impuissantes à l'effondrement de leur base productive et adoptent une attitude passive. Caen concentre la croissance et délaisse les autres villes qui se transforment petit à petit en pôles de services de proximité peu dynamiques. Au sein des villes, retraités et habitants en situation sociale souvent difficile se côtoient, sur des espaces très fragmentés. Le parc immobilier se détériore et l'étalement urbain se poursuit sans véritable régulation. De nouvelles formes de solidarités se développent localement pour rendre le territoire vivable. En termes d'image, les villes moyennes apparaissent comme des villes endormies, marginalisées et repliées sur elles-mêmes.

L'internationalisation accélérée de l'économie et les changements technologiques rapides et continus ont profondément ébranlé le tissu productif des villes moyennes, entraînant la disparition de nombreuses entreprises de toutes tailles. L'industrie bas-normande a pratiquement disparu en l'espace de vingt ans, à l'exception de quelques activités porteuses qui ont su innover et saisir des opportunités. Les villes moyennes assistent impuissantes à l'effondrement de leur base productive et à la destruction de nombreux emplois. Engagée dans la course à la métropolisation, Caen renforce son poids économique et ses fonctions de commandement, freinant, voire amoindrissant, le développement des villes moyennes.

- **Les villes moyennes fonctionnent en îlots et entretiennent globalement peu de relations entre-elles**

A l'échelle régionale, les villes moyennes n'ont pas su unir leurs forces et se fédérer pour s'adapter à la mondialisation (attitude passive) et faire contrepoids à la Capitale régionale. En ordre dispersé, elles n'ont pu obtenir qu'une amélioration limitée des infrastructures et des réseaux de transports, limitant ainsi les retombées de la grande vitesse (LNPN) sur tout le territoire. Les villes moyennes entretiennent globalement peu de relations entre-elles et fonctionnent en îlots (archipel), sans véritable cohérence territoriale. Localement, les acteurs publics subissent plutôt les événements et ne bâtissent pas vraiment de stratégie de développement pour enrayer et compenser la disparition des emplois productifs : le manque de courage politique conduit à des "non-choix" et freine toute initiative.

Au niveau national, l'Etat soutient prioritairement les métropoles et délaisse les villes moyennes dans ses politiques (faute de moyens et par choix Darwiniste). En termes d'Aménagement du Territoire, les villes moyennes bénéficient peu du soutien de la Région (faute de politique spécifique). L'intégration de la Basse-Normandie dans un ensemble géographique plus large (en pleine recomposition) conduit à concentrer les investissements dans les espaces les plus porteurs (Axe Seine etc.) et contribue à

appauvrir les villes moyennes. Les réformes successives de l'Etat conduisent à une concentration des services publics dans les villes les plus importantes. Sur le plan économique, les groupes et les entreprises implantent et restructurent leurs sièges sociaux dans les métropoles et les grandes villes, en privilégiant l'échelon régional. Les villes moyennes assistent impuissantes à la disparition progressive et continue des fonctions supérieures, des services de l'Etat et des services publics en général sur leur territoire, réduisant un peu plus leur assise économique et leur potentiel de développement. La raréfaction des fonds publics et la contraction concomitante des richesses freinent ainsi le développement et la transformation des villes moyennes, limitent toutes ambitions de projets et rendent difficile le financement des activités non rentables délaissées par l'Etat et les supra-Collectivités.

- **Les villes moyennes se transforment progressivement en pôles de services de proximité par défaut**

Engagée dans la compétition entre Universités, l'Université de Normandie concentre ses moyens et renforce ses formations à Caen, Rouen et Le Havre (priorité aux 3 grandes villes régionales) et délaisse les autres pôles. Faute de projet économique et de spécialisation, les villes moyennes peinent à pérenniser leur offre de formations et à attirer des étudiants, d'où l'érosion progressive des antennes universitaires au sein de la région.

En termes d'activités, les villes moyennes se transforment progressivement en pôles de services de proximité et se spécialisent par défaut dans l'économie résidentielle, les emplois proposés concernant principalement des activités privées et publiques au service des habitants (secteur domestique). Le recul de l'économie productive affecte le marché du travail (aggravation du chômage) et suscite une forte émigration d'actifs et de leurs familles vers des espaces plus dynamiques. Les jeunes les plus qualifiés quittent massivement le territoire pour se former ou travailler, mais ne reviennent pas en raison de l'atonie du marché du travail (et des villes moyennes en général). Ces départs altèrent la démographie (baisse et vieillissement accéléré de la population) et la vitalité économique (perte des forces vives et contraction de l'offre de commerces et de services) des villes moyennes.

- **Une forte fragmentation sociale, intergénérationnelle et territoriale**

La population se compose en majorité de personnes âgées (retraités), d'actifs au service de la population locale, et d'habitants en situation socialement difficile, ancrés dans la précarité depuis souvent longtemps (voire depuis plusieurs générations). Les difficultés économiques locales et la nature des emplois résidentiels (en général peu qualifiés et peu rémunérés, à temps partiel et/ou sur des contrats courts) génèrent une progression de la précarité et une forte dichotomie entre les plus riches et les plus pauvres (creusement des écarts), créant une véritable fragmentation sociale et territoriale en fonction des revenus ("ghettoïsation" de certains quartiers défavorisés). La forte précarité génère de l'insécurité et suscite le développement d'une économie parallèle. Le climat social tendu, parfois explosif (mal-être ambiant, surtout chez les jeunes) pousse les habitants les plus aisés à s'enfermer pour se protéger. Soucieux d'éviter les désagréments et de préserver leur qualité de vie, les habitants (structurés

en associations de riverains) font par ailleurs souvent obstacle aux projets innovants et freinent par leur intolérance toute innovation sur le territoire (vives oppositions).

Une césure intergénérationnelle s'installe entre les jeunes, plutôt marginalisés, et les plus âgés qui détiennent le pouvoir (en laissant peu de places aux jeunes) et autour de qui la vie s'organise (services, culture, etc.). La consommation constitue le moteur de la société. L'individualisation est renforcée (chacun pour soi), les habitants étant dans l'ensemble peu mobiles (sédentarisation et repli sur soi) et plutôt angoissés par les contraintes et les incertitudes pesant sur l'avenir (manque de confiance). Plutôt passives, les villes moyennes ne mettent pas véritablement en place de politiques locales pour contrer la précarité. Insuffisamment considérée, la vie associative (où s'impliquent fortement les retraités) joue cependant un rôle important pour créer et entretenir du lien social et pallier aux carences des acteurs publics sur le territoire. L'exclusion de certains habitants, la précarité et la pauvreté, les difficultés de la vie quotidienne et les tensions sociales suscitent localement des solidarités spontanées pour rendre le territoire vivable. La mutualisation et la mise en réseau constituent un palliatif (relatif) au manque de richesses. Les villes sont en revanche peu solidaires entre elles au niveau régional, notamment sur le plan financier ("chacun pour soi").

Le développement du numérique et des nouvelles technologies permet aux habitants de disposer de services nouveaux, favorise le lien social (interconnexion et créativité) et permet de pallier la carence de certains services publics. Cependant, le numérique provoque la disparition physique de certains services, sans compensation en termes d'emplois qui tendent à se concentrer dans les pôles d'activités les plus dynamiques (découplage des emplois liés à la dématérialisation des services). Si le numérique tend à se banaliser en termes d'infrastructures et d'usages, l'évolution constante des technologies crée une fracture entre les jeunes (qui les maîtrisent tout de suite) et les aînés (qui peinent à se les approprier) et conduit à une certaine forme d'isolement (déshumanisation des contacts humains).

- **L'état du parc immobilier se détériore et l'étalement urbain se poursuit sans véritable régulation**

L'état du parc immobilier se détériore en centre-ville et dans les quartiers les plus défavorisés. Faute de demande, le prix des logements tend à baisser et la vacance immobilière s'accroît. L'étalement urbain se poursuit malgré tout, sans véritable régulation, le renchérissement du coût de l'énergie fragilisant les habitants les plus éloignés (espaces ruraux et périurbains lointains). Les commerces et services de proximité se concentrent dans les centres-villes et la périphérie proche des villes moyennes (polarisation), mais les habitants doivent se déplacer dans les villes les plus importantes, notamment à Caen, pour bénéficier des services les plus rares. En pleine expansion, les réseaux de franchise peinent à s'implanter dans les villes moyennes et le tropisme de Caen (et des grandes villes en général) altère l'offre de services de proximité. En termes de mobilité, la disparition des emplois dans la sphère productive (surtout les plus qualifiés) réduit les déplacements domicile-travail entre pôles urbains (grandes villes et villes moyennes). Sur le plan environnemental, les villes moyennes se contentent d'appliquer les normes imposées.

Sur le plan territorial, la régression et la paupérisation des villes moyennes (touchant surtout les plus petites) fragilise l'espace périurbain et l'ensemble du monde rural, et une césure s'opère entre le littoral, attractif, et l'intérieur des terres. D'une manière générale, les villes moyennes sont absorbées dans les aires d'influence des grandes villes les plus proches (Caen, Rennes, Le Mans, Le Havre etc.). Au niveau régional, les villes moyennes apparaissent comme des villes plutôt endormies, repliées sur elles-mêmes, peu attractives, peu innovantes et en marge de la mondialisation (qui a provoqué par le passé l'effondrement de leur base productive). L'insécurité générée par la précarité renforce cette image dévalorisée et contribue à leur marginalisation progressive. Néanmoins, le recul continu des villes moyennes pousse certaines d'entre-elles à réagir et à chercher une nouvelle voie, suscitant par endroit un nouvel élan et un sursaut porteur d'avenir ("il faut descendre très bas pour avoir la force de remonter").

Probabilité de réalisation du scénario d'après le "Groupe de Prospective" :

Probable (déjà engagé dans certaines villes)

ANNEXE 1

Spécificités et réseaux de villes en Basse-Normandie

22 VILLES POUR STRUCTURER 7 POLES DE DEVELOPPEMENT

A l'image du Grand Ouest, la Basse-Normandie est constellée de villes constituant l'armature urbaine de la région. Concentrant emploi, commerces et services, les villes assurent une triple fonction de commandement, de production et de services aux habitants, ce qui leur confère un rôle moteur dans l'économie. Nombreuses et peu éloignées les unes des autres, elles structurent de vastes espaces ruraux et constituent un maillage relativement dense dans une région comme la Basse-Normandie. Cette dernière a pourtant bien changé depuis l'époque de Moulinex et de ses nombreuses usines implantées jusque dans de petites villes. Qu'elles soient restées dynamiques, ou que certaines de leurs activités soient menacées d'un déclin, ces villes moyennes s'interrogent quant à leur devenir. Réexaminer le dynamisme des pôles d'emplois de la région est nécessaire, et d'autant plus justifié que les aménageurs, dans leur réflexion sur les évolutions possibles des territoires, concentrent leur regard notamment sur les villes moyennes, investies du rôle d'organisateur de l'espace rural.

Le CESER a donc souhaité engager une réflexion prospective sur l'avenir des villes moyennes dans le développement de la Basse-Normandie, en s'appuyant sur les travaux d'un groupe de prospective constitué de 25 acteurs socioéconomiques de la région. Il a également sollicité l'Insee afin d'établir un diagnostic partagé sur les spécificités économiques de ce réseau de villes moyennes.

Les 22 villes bas-normandes ont des tailles très différentes. L'aire urbaine de Caen, la plus vaste, concentre 151 900 emplois salariés (presque le tiers des emplois salariés en Basse-Normandie), tandis que la plus petite, le pôle d'emploi de Valognes, n'en offre que 3 200. Entre les deux extrêmes -Caen et Valognes-, se glissent les aires urbaines de Cherbourg-Octeville, Alençon et Saint-Lô. Chacune concentre entre 24 000 et 33 000 emplois salariés et, à elles trois, elles rassemblent 17 % des emplois salariés de la région. Les douze autres aires urbaines de la région sont de taille encore plus réduite. Elles concentrent de 5 200 emplois pour la plus petite (Honfleur), à 15 900 emplois pour la plus importante (Lisieux), soit, au total, un quart des emplois. Enfin, les six autres pôles d'emploi représentent ensemble seulement 5 % de l'emploi salarié total. Chacun offre quelques milliers d'emplois salariés.

C'est une évidence : certaines villes bas-normandes sont si petites que leurs spécificités -certes importantes pour leur développement et celui de l'espace rural dont elles sont le centre- ne concernera qu'à la marge l'échelon plus vaste de la région. Sauf si ces villes entreprennent des démarches de rapprochement aboutissant à la création de réseaux de villes, entretenant des relations autour de projets de développement communs s'appuyant sur des particularités partagées.

L'étude des spécificités économiques des villes bas-normandes, synthétisée dans cette publication, se place délibérément dans cette perspective : établir les ressemblances pour mettre à profit les atouts de chacune.

Des territoires industriels

La région est connue pour avoir accueilli de longue date des industries ancrées dans leurs territoires. Au fil du temps et des "décentralisations industrielles", cette industrie s'est diversifiée. Les plus petits pôles d'emploi de la région témoignent encore aujourd'hui de cette activité industrielle régionale ancienne, tandis que d'autres illustrent les évolutions vers le tertiaire, l'industrie traditionnelle y étant clairement sur le déclin.

Les territoires industriels sont bien représentés par **Condé-sur-Noireau**, **Carentan** et **Nogent-le-Rotrou**. Tandis que l'espace emblématique du virage vers le tertiaire et le tourisme est **Trouville-sur-Mer**. L'intensité de la spécialisation industrielle de **Condé-sur-Noireau**, **Carentan** et **Nogent-le-Rotrou** se lit dans leur part d'emplois industriels : elle dépasse 50 % à Condé-sur-Noireau et atteint 30 % à Carentan et 35 % à Nogent-le-Rotrou. En moyenne, en Basse-Normandie, la part des emplois industriels n'était que de 19 % fin 2009. Il convient d'ailleurs de préciser que 37 % de ces emplois industriels bas-normands sont implantés hors des villes, où la proportion de l'industrie atteint 30 %. En revanche, si l'on se limite aux 22 villes bas-normandes, la proportion d'emplois industriels passe en dessous de 16 %.

Si l'intensité de la spécialisation industrielle de ces trois zones ne fait pas de doute, son importance doit être relativisée. En effet, la présence de quelques établissements industriels de taille moyenne suffit à faire basculer ces territoires, peu dotés en emplois, dans la liste des territoires industriels. On ne dénombre guère au total qu'un gros millier d'emplois industriels à Carentan, moins de 2 000 à Condé-sur-Noireau, 2 300 à Nogent-le-Rotrou, c'est-à-dire moins qu'un seul grand établissement industriel dans l'agglomération de Caen. Presque des gouttes d'eau au regard des 92 000 emplois industriels de la région.

A **Condé-sur-Noireau**, sur les neuf établissements de plus de cent salariés, sept appartiennent à l'industrie. L'équipement automobile domine, avec *Honeywell Matériaux de friction* et *MGI Coutier*. Viennent ensuite l'imprimerie, la fabrication de machines et d'équipements industriels et le textile. A **Carentan**, l'agroalimentaire occupe le premier rang, avec trois établissements spécialisés dans l'industrie du poisson, une branche en croissance : *Alliance Oceane*, *Gel Manche* et *Mer et Terroir*. L'ensemble du secteur de l'agroalimentaire emploie près de 16 % des emplois à Carentan, le record en Basse-Normandie, où la proportion moyenne est de 4 %. A **Nogent-le-Rotrou**, trois établissements réunissent à eux seuls la moitié des effectifs industriels, dans les équipements automobiles, les produits et services médias et l'emballage plastique.

Cinq autres villes -**Flers**, **Vire**, **L'Aigle**, **Mortagne-au-Perche** et **Coutances**- offrent des profils s'apparentant à celui de Condé-sur-Noireau, Carentan et Nogent-le-Rotrou, même si leur spécialisation industrielle est plus atténuée, dans la mesure où elle s'accompagne d'une diversité d'activités se rapprochant de celle de grandes villes. A Flers, Vire, L'Aigle, Mortagne-au-Perche et Coutances, l'industrie concentre respectivement 30 %, 27 %, 24 %, 22 % et 21 % des emplois. Ensemble, ces cinq espaces réunissent 12 % des emplois industriels bas-normands.

A **Flers**, l'équipementier automobile *Faurecia* emploie à lui seul la moitié des effectifs industriels de l'aire urbaine. L'agroalimentaire et la fabrication de parfums complètent cette forte spécialisation. A la différence de Flers, l'industrie de **Vire** est très diversifiée et moins concentrée. Les équipementiers automobiles sont là encore les plus importants employeurs industriels, avec *Filtrauto* et *Mecacorp*. L'agroalimentaire est bien représentée également, sur plusieurs créneaux (aliments pour animaux, fromages, plats préparés). La métallurgie contribue à la renommée industrielle de la ville, avec *Guy Degrenne* (arts de la table). Des entreprises de transport sont également implantées dans le bassin de Vire. La proportion d'emplois dans le transport et l'entreposage à Vire (10 %) est le double de la moyenne des autres villes. En la matière, Vire détient le record bas-normand. A **L'Aigle**, l'emploi industriel est concentré dans trois entreprises principales dans trois branches différentes : l'industrie du cuivre, l'instrumentation pour l'insémination artificielle et la pharmacie. A **Mortagne-au-Perche**, c'est aussi la diversité qui domine puisqu'on trouve, dans l'inventaire des branches industrielles, la construction de centrales de traitement de l'air, l'imprimerie, la fabrication de cartons, le traitement de sous-produits d'origine animale et la cosmétique. Mortagne-au-Perche se singularise aussi par une forte proportion d'emplois dans le secteur du transport et de l'entreposage (presque 10 % des emplois, comme à Vire). **Coutances** est spécialisée dans l'agroalimentaire (10 % des emplois totaux), dans les branches traditionnelles, le lait et la viande, à la différence de Carentan. L'électronique, la mécanique et la pharmacie complètent

l'arsenal industriel de la ville. Coutances profite aussi de l'affluence touristique sur le littoral. La bande côtière attirant surtout campeurs et résidants secondaires, le parc hôtelier est peu développé. En revanche, l'offre commerciale est importante, apte à satisfaire la clientèle en surnombre en été. Du coup, la proportion d'emplois dans le commerce est légèrement supérieure à la moyenne : 17 % contre 14 % en Basse-Normandie, mesurée au 31 décembre.

Des territoires à vocation touristique

L'aire urbaine de **Trouville-sur-Mer** est l'exacte opposée des villes industrielles. La proportion d'emplois industriels y est la plus faible de Basse-Normandie (moins de 5 %). Le plus gros établissement industriel emploie moins de 80 salariés. En revanche, la proportion d'emplois dans le commerce, le tourisme et les services à la personne atteint son maximum : 50 %, contre 26 % en moyenne dans les villes bas-normandes. Presque un salarié sur cinq travaille dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration¹¹⁵. La proportion est de 3,5 % en Basse-Normandie et, en moyenne, seulement de 3,1 % dans les villes autres que Trouville-sur-Mer. Ces emplois sont pour une part concentrés dans l'hôtellerie "haut de gamme" (les *Hôtels et casinos de Deauville*). S'ajoutent à ces emplois directs en hôtellerie et restauration, les emplois dans les services aux entreprises concernées (blanchissage, par exemple), ou aux personnes (thalassothérapie...). Autre spécificité de l'aire urbaine, liée au type de tourisme développé sur la Côte Fleurie : la concentration d'emplois dans les casinos. Enfin, citons les 150 emplois salariés dans les haras, un volume d'emplois certes limité mais dans une branche d'activité au poids économique important.

Honfleur et **Dives-sur-Mer** ont un point commun avec Trouville-sur-Mer : une vocation touristique qui explique une forte proportion d'emplois dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration : 14 % à Honfleur et 11 % à Dives-sur-Mer. C'est à la fois beaucoup plus qu'en moyenne et beaucoup moins qu'à Trouville-sur-Mer. C'est qu'à Honfleur et à Dives-sur-Mer, à la différence de Trouville-sur-Mer, des industries traditionnelles subsistent, même très affaiblies, concentrant encore 19 % des emplois. A **Honfleur**, l'industrie se réduit à *Buronomic* (meubles de bureau), à *CECA* (chimie) et à quelques petites entreprises dans des secteurs très divers : mécanique, le travail du bois, textile, électronique... Ces activités sont la trace d'une industrie traditionnelle naguère florissante. Les secteurs de l'hébergement et de la restauration ont certes pris le relais mais ils sont loin d'apporter un volume d'emplois comparable à celui des grands hôtels voisins de Deauville et de Trouville. Par ailleurs, à Honfleur, le tourisme n'a pas dopé les services à la personne. C'est l'hôpital, principal employeur local, qui contribue fortement à la diversité de l'activité. A **Dives-sur-Mer**, l'industrie se réduit également à une peau de chagrin, une grande partie des emplois industriels étant concentrée chez *Howmet* (fonderie d'acier). Commerce, hôtellerie et restauration ont là aussi pris le relais. La mutation de Dives-sur-Mer, la ville à forte tradition industrielle voisine de Cabourg, la station balnéaire, s'est faite en vingt ans, le symbole étant la construction de Port-Guillaume et de logements sur le site de l'ex-*Tréfinmétaux*.

Deux villes administratives

Comme à Trouville-sur-Mer, les activités tertiaires prédominent à **Alençon** et à **Saint-Lô**. Mais c'est la forte implantation des administrations publiques, et non le tourisme, qui explique la spécificité de ces villes, toutes deux sièges de préfecture. L'administration emploie presque un salarié sur quatre à Saint-Lô et presque un sur cinq à Alençon. En moyenne régionale, cette proportion est de 10 %. De plus, les services de santé et d'action sociale sont très développés tant à Alençon qu'à Saint-Lô, concentrant un emploi sur cinq. L'industrie, quant à elle, n'y est que faiblement implantée.

A **Alençon**, l'industrie offre un emploi sur dix. L'établissement de Pacé de la *Compagnie des*

¹¹⁵ Comme pour tous les autres secteurs économiques, l'emploi salarié dans le tourisme est estimé ici au 31 décembre 2009. Il n'inclut pas le surcroît d'emplois saisonniers, très important en été.

fromages et Richemonts est le plus gros établissement industriel, mais n'occupe que le neuvième rang des employeurs locaux. Les employeurs principaux sont le *Conseil général* et les autres collectivités locales ainsi que les deux hôpitaux. Alençon abrite également, outre les services départementaux déconcentrés des ministères, des organismes ou des entreprises tels que la MSA, l'Office public départemental de l'habitat, des services de la Mutualité française, le Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale, les services de l'ADAPEI, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, France Télécom, la Caisse d'Allocations Familiales, le Service Départemental d'Incendie et de Secours... Ensemble, ces organismes généralement regroupés dans les villes-préfectures offrent de nombreux emplois. La ressemblance est très forte avec **Saint-Lô**. L'industrie saint-loise (moins de 9 % des emplois totaux) est également concentrée dans un nombre très réduit d'établissements. Parmi eux, *Lecapitaine* (340 salariés), qui contribue avec quelques autres entreprises du centre et sud Manche à une spécificité manchoise : la carrosserie industrielle et la fabrication de véhicules frigorifiques. Saint-Lô compte aussi beaucoup sur le développement des deux unités *CEV* et *Alios* du groupe *CEV*, spécialistes des cartes à puces, toutes deux investies dans le pôle de compétitivité "Transactions électroniques sécurisées" aux côtés de grandes entreprises comme *NXP* ou *France Télécom*. Comme à Alençon, les collectivités territoriales et les hôpitaux offrent des emplois en grand nombre à Saint-Lô, ainsi que les organismes les plus divers généralement implantés dans les villes-préfectures et déjà rencontrés à Alençon. Enfin, l'importante activité de production et de transformation des produits agricoles dans le centre Manche a entraîné le développement de services de soutien et d'entreprises commerciales dans le centre urbain le plus proche, c'est-à-dire Saint-Lô. Ainsi, le groupe *Bongrain* dispose d'un établissement prestataire de services (gestion, administration, informatique...) à Saint-Lô. C'est à Saint-Lô également que sont installés le *Laboratoire interprofessionnel laitier de Normandie* et le *Centre de comptabilités des agriculteurs de la Manche*.

Trois territoires liés aux infrastructures de santé : Falaise, Bayeux et Granville

En moyenne, les services de santé et d'action sociale représentent 13 % de l'emploi salarié en Basse-Normandie et 17 % dans les 22 villes bas-normandes. A **Falaise**, cette proportion bondit à 31 %, un record qui confère à Falaise une forte spécificité. A **Granville** et à **Bayeux**, cette part est également très importante : respectivement 26 % et 25 %. En contrepartie, l'industrie est assez peu présente à Bayeux (15 % des emplois) et surtout à Granville (12 % des emplois). En revanche, l'industrie concentre 18 % des emplois à Falaise, plus que la moyenne des villes bas-normandes. L'industrie locale y est faite de petites entreprises intervenant dans l'agroalimentaire ou la construction de structures métalliques. Les autres secteurs (commerce, transports, bâtiment, services à la personne...), se contentant de la portion congrue, affichent des parts d'emploi en retrait par rapport aux moyennes bas-normandes. La proximité de Caen l'explique largement. **Falaise** présente donc une forte particularité, y compris au sein du trio de villes où dominent les activités de santé.

A **Granville**, le centre hospitalier, de très loin le principal employeur, côtoie le *Normandy*, un établissement spécialisé en médecine physique, rééducation et réadaptation en milieu marin. Outre le secteur de la santé, le commerce se détache en tant que secteur particulièrement bien implanté, sous l'impact du tourisme. L'emploi salarié dans le commerce représente en effet 16 % de l'emploi total, contre 14 % en moyenne dans les villes bas-normandes. En revanche, comme à Coutances, l'affluence touristique sur la côte ouest de la Manche n'engendre qu'un assez faible surcroît d'emplois permanents dans les secteurs de la restauration et de l'hébergement. A l'image du sud Manche, Granville accueille une industrie variée. Trois établissements concourent à façonner ce visage du sud Manche, où l'industrie équilibre le tourisme. Il s'agit de *STELMI* (caoutchouc), *LU*, le fleuron de la biscuiterie et *Grandis*, une des rares entreprises de confection à subsister dans la région, installée sur le créneau du "haut de gamme". Autre forte spécificité de Granville : celle liée à la mer. De la pêche en mer à la commercialisation des produits de la mer, en passant par le transport de passagers, la filière mer-pêche granvillaise offre environ 250 emplois salariés.

Comme à Falaise et à Granville, l'hôpital est l'employeur n°1 à **Bayeux**. Le second employeur est le *Crédit Lyonnais*. En Basse-Normandie, c'est le seul établissement bancaire de taille significative situé hors de Caen. Il réalise des opérations de back-office pour le groupe bancaire auquel il appartient. L'industrie bajocasse est tournée vers l'agroalimentaire, sur des créneaux porteurs comme la transformation du poisson et la préparation de plats cuisinés, avec *Cofa* et *Frial*, et dans l'industrie laitière, avec *Lactalis-Nestlé Ultra Frais*. C'est aussi à Bayeux, au cœur du bassin laitier du Bessin, que le groupe *Lactalis* a installé plusieurs filiales de logistique et de collecte de lait.

Deux villes où le secteur du commerce se détache : Avranches et Valognes

La proportion d'emplois salariés dans le commerce atteint 21 % à Valognes et 20 % à Avranches. Cette part est de 14 % en moyenne dans les villes bas-normandes. Cette forte spécificité de Valognes et d'Avranches est liée à leur vocation de villes d'accueil touristique, avec plutôt un tourisme de passage. **Avranches** complète cette première spécificité par une seconde particularité : c'est la ville qui affiche la plus forte proportion d'emplois dans la construction (presque 10 %, contre 7 % en moyenne dans les villes bas-normandes). En revanche, Avranches n'abrite qu'une petite partie de l'industrie très diversifiée du sud Manche, plutôt installée à la campagne (à Juilley, Saint-James, Ducey, Romagny, Isigny-le-Buat, Saint-Hilaire-du-Harcoët...), dont le carrossier *Jean Chéreau* et la biscuiterie *Saint-Michel*. **Valognes** n'attire pas non plus l'industrie, regroupée plus au nord autour de Cherbourg et plus au sud autour de Carentan. Le plus gros employeur est lié aux spécialisations industrielles du Cotentin, puisqu'il s'agit de *Mecagest* (sous-traitant en mécanique de précision), une filiale du groupe *Areva* qui trouve ses clients dans le nucléaire, l'industrie militaire et l'agroalimentaire. Valognes affiche également de fortes proportions d'emplois dans la construction (9 %) et dans le transport (8 %).

Caen, Cherbourg-Octeville, Lisieux : des aires urbaines présentant une très grande variété d'activités, mais aussi quelques particularités

Les aires urbaines de Caen, de Cherbourg-Octeville et de Lisieux présentent les structures d'activité les plus équilibrées. Ce sont à la fois des villes industrielles, les spécialisations variant de l'une à l'autre, et des villes où les services non marchands sont développés.

De ces trois espaces, **l'aire urbaine de Caen** est celui où l'industrie pèse le moins, regroupant 13 % des emplois, contre 17 % à Cherbourg-Octeville et 20 % à Lisieux. Dans l'agglomération caennaise, l'industrie a fortement reculé en raison des baisses d'effectifs intervenues dans les grandes entreprises et de nombreuses fermetures de petites ou moyennes entreprises. Avec plus de 19 000 emplois salariés fin 2009 (hors intérimaires), l'industrie caennaise reste toutefois l'un des fers de lance de l'industrie bas-normande. L'automobile est de très loin le secteur dominant. Il emploie 6 300 salariés permanents chez les constructeurs, les équipementiers et les sous-traitants de premier niveau dont l'activité principale est l'automobile, sans compter plusieurs centaines d'intérimaires. Ensemble, les quatre entreprises les plus importantes -*Renault Trucks*, *PSA*, *Bosch* et *Valeo*- employaient 5 700 salariés fin 2009. Les autres secteurs viennent loin derrière, l'aire urbaine de Caen se caractérisant par une grande variété d'activités industrielles : l'agroalimentaire et l'électronique surtout, mais aussi la papeterie, les matériaux de construction, le plastique, la construction métallique, les équipements industriels, la récupération de déchets... Parmi ces nombreux secteurs d'activité, la pharmacie est une autre spécificité de l'aire urbaine de Caen. Les *Laboratoires Gilbert*, *MSD* (ex *Schering-Plough*) et *Farmaclair*, tous trois installés à Hérouville-Saint-Clair, emploient un millier de salariés.

Comme les grandes villes, Caen accueille des infrastructures d'éducation et de santé importantes et de nombreuses administrations. La part des emplois dans l'éducation est légèrement plus forte qu'en moyenne (10 % contre 9 %) en raison de l'implantation de la plus grande partie de l'Université de Basse-Normandie à Caen. L'administration publique est également légèrement sur-représentée (10 % des emplois contre 8 % en moyenne bas-

normande). La mairie de Caen, le Conseil Régional, le Conseil Général et Caen-la-Mer sont également en tête de la liste des principaux employeurs. Le *Centre hospitalier universitaire* est le premier employeur de toute la région. Au final, si les services non marchands offrent un très grand nombre d'emplois (plus de 57 000), leur part ne distingue pas vraiment l'aire urbaine de Caen du reste du territoire régional et encore moins des autres villes bas-normandes. Le nombre d'emplois dans ces secteurs par habitant confirme ce jugement : égal à 149 pour mille habitants, ce ratio place l'aire urbaine de Caen au-dessus de la moyenne des villes (139), mais laisse Caen en deçà de Saint-Lô, d'Alençon, et même de Coutances, Falaise et Mortagne-au-Perche.

C'est en revanche dans les services marchands, hors services aux personnes, que Caen affiche une assez forte spécificité et creuse l'écart avec les autres villes. Ainsi, dans l'aire urbaine de Caen, 22 % des emplois sont situés dans cet ensemble d'activités de services¹¹⁶ contre 18 % en moyenne dans les autres villes. En général, les emplois des secteurs concernés sont concentrés dans les grandes villes. C'est particulièrement le cas des emplois dans les secteurs des activités financières et des services aux entreprises. La Basse-Normandie n'échappe pas à cette règle. Dans deux autres secteurs très différents, l'aire urbaine de Caen illustre sa singularité : d'une part, elle concentre la plupart des emplois très qualifiés de recherche et développement, d'autre part, elle accueille deux centres d'appel, secteur d'activité appelant une main d'œuvre nombreuse et pas nécessairement qualifiée. Enfin, elle se signale par sa capacité à attirer de nouveaux entrepreneurs, particulièrement dans le secteur des services.

L'aire urbaine de **Cherbourg-Octeville** conserve l'image d'une ville industrielle, façonnée par la construction navale et les activités de sous-traitance qui se sont développées dans la mécanique et la métallurgie, avec le relais du nucléaire comme donneur d'ordres. Fin 2009, l'industrie pèse encore 17 % des emplois à Cherbourg-Octeville. La construction navale militaire domine toujours l'industrie locale, avec *DCNS* et les *CMN*, mais les activités développées à partir du nucléaire y sont également très présentes, notamment au travers au travers des filiales d'*Areva* (*Euriware* pour les services informatiques, *SGTN* pour les études techniques) et de *GDF-Suez* (*ACE*, *Endel*). En revanche, des activités implantées de longue date à Cherbourg sont en voie de disparition, comme l'électronique et le textile. Seul l'agroalimentaire apporte une certaine diversité dans l'industrie locale, avec la coopérative *Les Maîtres laitiers du Cotentin* et une petite filière de production aquacole misant sur la qualité, autour de la ferme marine *Saumon de France*. Le nombre d'emplois important dans les activités de soutien technique aux entreprises (expertise technique, informatique, ingénierie...) est la seconde forte particularité de Cherbourg-Octeville. Ces activités concentrent plus de 8 % des emplois dans l'aire urbaine de Cherbourg-Octeville contre 4 % en moyenne dans les villes bas-normandes. Installées à proximité des sites de Beaumont-Hague et de Flamanville, les entreprises concernées ont développé leurs compétences surtout pour le nucléaire. L'enjeu est d'en faire profiter des entreprises de secteurs d'activité divers au-delà du Cotentin. Les services non marchands ont eux aussi apporté leur lot d'emplois nouveaux, au fur et à mesure que l'emploi industriel baissait, notamment dans la construction navale. Fin 2009, la proportion d'emplois dans l'éducation, la santé, l'action sociale et l'administration publique était grimpée à 37 %, rejoignant les autres villes bas-normandes.

L'aire urbaine de **Lisieux**, plus encore que celle de Cherbourg-Octeville, conserve un profil de ville ouvrière, même si, globalement, l'agglomération apparaît comme très peu spécialisée, à l'image de Caen. L'industrie y occupe un salarié sur cinq. Naguère spécificité lexovienne, l'industrie du bois est en plein recul, avec les déboires de *Plysol*. Le reste de l'industrie de la capitale du Pays d'Auge est assez diversifié : l'automobile côtoie, l'électronique, l'agroalimentaire, la métallurgie et la pharmacie. Au centre d'une région d'accueil touristique où

¹¹⁶ Transports, entreposage, édition, audiovisuel, télécommunications, services informatiques, services d'information, finance, assurance, immobilier, comptabilité, gestion, activités d'architectes, ingénierie, recherche et développement, activités de soutien technique, activités de services administratifs.

les résidences secondaires sont nombreuses, l'agglomération dispose également d'une offre commerciale importante, la proportion d'emplois salariés dans le commerce atteignant 18 %, pas très loin des records de Valognes et d'Avranches (21 % et 20 %).

L'aire urbaine d'**Argentan** affiche une structure d'activités très proche de la moyenne des villes bas-normandes. Au fil des fermetures d'entreprises, le caractère industriel de l'agglomération s'est estompé. Subsistent quelques établissements appartenant à des groupes importants, comme *Magneti Marelli*, dans l'automobile ou Ysco, dans l'agroalimentaire. Argentan ne se distingue plus du profil moyen des villes bas-normandes que par la présence d'un secteur des transports important, concentrant 8 % des emplois, contre 5 % en moyenne.

Sept pôles de développement

Le balayage des spécificités économiques des 22 villes bas-normandes fait apparaître plusieurs pôles de développement :

- Le triangle **Flers / Vire / Condé-sur-Noireau** est clairement un territoire industriel, avec ses 8 400 salariés dans l'industrie, le second en nombre d'emplois industriels après Caen. La filière dominante et susceptible d'imprimer une dynamique de croissance est l'automobile. D'autres secteurs viennent en complément, plus traditionnels : l'agroalimentaire et la métallurgie.
- **Saint-Lô, Coutances, Bayeux et Carentan** peuvent jouer un rôle particulier pour le développement de l'agroalimentaire, Saint-Lô parce qu'elle se trouve au centre d'un des départements les plus agricoles de France et qu'elle concentre déjà des services et des entreprises de commerce liées à la filière agricole, Bayeux et Carentan parce qu'elles sont en pointe dans l'industrie du poisson, axe de diversification important pour la région et branche à forte valeur ajoutée, Coutances en raison de la diversité des branches d'activité qui y sont implantées.
- **Cherbourg-Octeville** et, non loin, **Valognes**, concentrent des compétences considérables dans des domaines très particuliers liés au nucléaire, tant dans la partie exploitation industrielle que dans la partie services et conseils. Un vrai point d'appui pour des activités nouvelles requérant de fortes compétences techniques : énergie off-shore...
- Les spécificités de **Caen** se situent plutôt dans les activités innovantes, de l'électronique à la pharmacie, et dans l'automobile, en recherche constante tant de nouveaux procédés que de nouveaux matériaux. Cette aire urbaine peut s'appuyer sur son potentiel de recherche et développement pour renforcer sa place dans ces industries, en lien avec les pôles de compétitivité qui couvrent des espaces géographiques plus larges. Capitale régionale, Caen doit aussi jouer son rôle de capteur d'activités nouvelles dans tous les secteurs qui font la diversité économique des grandes villes, et particulièrement dans ceux -comme les services "haut de gamme"- qui renforcent leur attractivité.
- **Saint-Lô** et **Alençon** peuvent s'affirmer comme villes préfectorales concentrant les services et les organismes publics et parapublics utiles tant à la population qu'aux entreprises.
- Les pôles d'emploi de l'est de la région, de **Nogent-le-Rotrou** à **Mortagne-au-Perche**, de **L'Aigle** à **Lisieux**, peuvent mettre en valeur leur potentiel industriel, tout en développant une économie résidentielle reposant sur les installations de retraités et sur le tourisme.
- Enfin, les villes côtières sont naturellement celles du développement de l'industrie touristique, plus ou moins équilibré par la sauvegarde d'une ancienne industrie pour garantir une offre d'emplois diversifiée sur place. Ce sont **Honfleur, Trouville-sur-Mer** et **Dives-sur-Mer** d'une part ; **Avranches** et **Granville** d'autre part. Ce sont des zones types de développement de l'économie résidentielle, dans les domaines les plus divers, de la santé aux loisirs.

Diversité et spécialisation cohabitent

L'image esquissée par cette étude est donc celle de la diversité. La région apparaît comme une mosaïque de territoires composites : dans certains, l'agglomération d'activités plus ou moins proches les unes des autres est forte, dans d'autres, l'éparpillement de ces activités semble dominer. Ainsi, le Sud Manche -où cohabitent une industrie et des activités tertiaires variées- se démarque par exemple autant du triangle industriel spécialisé Vire / Flers / Condé-sur-Noireau, que de l'hyperspécialisation touristique de la Côte Fleurie.

L'agglomération des activités, qu'elles soient industrielles ou tertiaires, peut être le point de départ de la création de réseaux de villes soucieuses de consolider leurs positions respectives, voire de mutualiser certains de leurs atouts. L'implication des acteurs économiques aux côtés des collectivités en est la condition. Les territoires où l'éparpillement semble dominer pourront au contraire mettre à profit la diversité des activités économiques présentes pour maîtriser un développement équilibré. Ces territoires pourraient alors faire valoir le -rare- privilège d'être accueillants pour des populations elles-mêmes diverses : actifs des secteurs tertiaire ou productif, touristes, ou retraités en quête d'une villégiature...

C'est ainsi que, de l'examen des spécialités économiques à la l'expression des potentialités, différents lendemains restent à construire pour les villes bas-normandes.

Michel MOISAN
Insee de Basse-Normandie

Méthodes

Dans cette approche, sont considérées comme "villes moyennes" les aires urbaines¹¹⁷ de moins de 80 000 habitants, ainsi que les aires d'emploi de l'espace rural comportant plus de 4 000 emplois et rayonnant sur des bassins de vie de plus de 15 000 habitants. Les aires ont été retenues pour tenir compte du mode de développement des villes (étalement urbain) et englober leur aire d'influence. Cette approche permet ainsi d'identifier, outre Caen et Cherbourg, 14 aires urbaines et 6 aires d'emploi de l'espace rural, soit 20 villes moyennes bas-normandes en intégrant Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) dont l'aire urbaine s'étend en partie sur le Perche ornais.

L'importance des secteurs d'activité est évaluée en examinant le nombre d'**emplois salariés** par secteur au 31 décembre 2009. La source est le fichier CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif). Ce fichier, géré par l'INSEE, répertorie tous les établissements et tous les emplois salariés, sauf les emplois domestiques.

Les **coefficients de spécialisation** des villes sont des indices de Gini variant de 0 à 1. Ces coefficients peuvent être calculés à plusieurs niveaux de la nomenclature. Pour cette étude, ils l'ont été au niveau de la nomenclature d'activités en dix postes, et de celle en 38 postes. Ces calculs permettent de classer des zones en fonction de l'intensité de leur spécialisation économique. Dans le tableau de données en page suivante, les villes bas-normandes sont classées selon leur degré de spécialisation.

¹¹⁷ Il s'agit d'aires urbaines au sens du recensement de 1999.

Principales caractéristiques économiques des 22 aires d'agglomération de l'emploi en Basse-Normandie

Espace	Type d'espace	Taille de la zone en nombre d'emplois		Indicateur de spécialisation	Indicateurs structurels				Principale caractéristique	Spécialisations		
		Rang	Nombre d'emplois salariés au 31 décembre 2009		Rang (NA10) (*)	Rang (NA38) (**)	Part de l'industrie	Part du commerce et des services marchands		Part des services non marchands	Part de l'économie présentielle	Plus en détail...
Condé-sur-Noireau	Aire d'emploi rurale	21	3 450	1	1	53,0	18,9	23,1	41,3	Industrie assez diversifiée	Automobile, imprimerie, équipements industriels, textile	A noter aussi... Filière cheval
Trouville-sur-Mer	Aire urbaine	10	9 350	2	2	4,8	64,1	21,7	87,2	Tourisme	Hôtellerie "haut de gamme" et services liés	
Carentan	Aire d'emploi rurale	20	3 820	3	3	31,0	35,2	23,8	58,1	Industrie spécialisée	Industrie du poisson	
Honfleur	Aire urbaine	16	5 170	10	4	19,1	43,6	30,7	69,7	Tourisme	Hôtellerie, restauration, commerce	Présence d'un hôpital public
Montagne-au-Perche	Aire d'emploi rurale	18	3 890	18	5	21,8	33,4	37,5	68,5	Industrie	Industrie	Présence d'un hôpital public
Dives-sur-Mer	Aire d'emploi rurale	19	3 880	11	6	19,2	46,2	27,7	76,5	Tourisme	Hôtellerie, restauration, commerce	Activités industrielles en déclin
Nogent-le-Rotrou	Aire urbaine	14	6 480	5	7	35,7	32,5	25,5	58,2	Industrie	Automobile, produits et services médicaux	
Vire	Aire urbaine	7	10 300	8	8	27,3	36,7	29,7	55,1	Industrie très diversifiée	Agroalimentaire, automobile, métallurgie	Présence d'un hôpital public, secteur des transports
L'Aligle	Aire urbaine	15	6 410	17	9	24,2	30,3	34,8	65,7	Industrie	Industrie	Présence d'un hôpital public
Falaise	Aire d'emploi rurale	17	4 660	7	10	17,8	29,2	47,7	75,4	Dominante santé-action sociale	Présence d'un hôpital public	Industrie PME TPE
Granville	Aire urbaine	8	10 030	14	11	12,4	38,1	41,0	78,9	Dominante santé-action sociale	Présence d'un hôpital public et d'un centre de soins spécialisé	Activités industrielles variées et filière mer-pêche
Bagueux	Aire urbaine	9	9 390	13	12	14,5	39,3	39,7	74,6	Dominante santé-action sociale	Présence d'un hôpital public	Secteur agroalimentaire très présent
Coutances	Aire urbaine	12	7 320	21	13	21,3	33,0	39,1	72,0	Industrie spécialisée	Agroalimentaire	Secteur commercial développé
Valognes	Aire d'emploi rurale	22	3 200	12	14	17,1	42,2	31,1	67,6	Commerce	Commerce	Forte présence de la construction et des transports
Fliers	Aire urbaine	6	12 760	9	15	29,6	30,1	32,3	62,1	Industrie très concentrée	Automobile	
Saint-Lô	Aire urbaine	3	24 450	4	16	8,7	33,5	49,9	81,4	Administration publique	Administration publique	Organismes publics et parapublics divers
Avranches	Aire urbaine	13	7 440	20	17	17,9	38,0	34,0	76,6	Commerce	Commerce	Forte présence de la construction
Alençon	Aire urbaine	4	24 100	6	18	9,9	34,7	47,1	80,7	Administration publique	Administration publique	Organismes publics et parapublics divers
Cherbourg-Octeville	Aire urbaine	2	33 220	19	19	17,1	39,7	36,1	69,9	Industrie centrée sur le nucléaire et la construction navale	Industrie centrée sur le nucléaire et la construction navale	Services opérationnels aux entreprises
Argentan	Aire urbaine	11	8 650	16	20	16,3	39,0	36,8	68,9	Structure d'activités très proche du profil moyen	Secteur des transports développé	
Listieux	Aire urbaine	5	15 860	22	21	20,3	39,9	32,4	64,6	Grande diversité d'activités	Industries traditionnelles	Importante offre commerciale
Caen	Aire urbaine	1	151 890	15	22	12,5	42,1	37,8	71,6	Grande diversité d'activités	Automobile	Activité innovantes, pharmacie, électronique, R&D, services

Source : Insee - CLAP 2009

(*) calcul réalisé à partir d'une nomenclature d'activités en 10 postes

(**) calcul réalisé à partir d'une nomenclature d'activités en 38 postes

Zoom : L'emploi est dispersé dans de nombreux petits établissements dans les villes tournées vers les activités tertiaires

La proportion des effectifs présents dans des établissements employant moins de 50 salariés atteint ou dépasse 60 % à Trouville-sur-Mer, Dives-sur-Mer, Honfleur, Valognes et Avranches. Ces villes sont spécialisées dans les services, notamment le tourisme, ou dans le commerce.

A l'inverse, cette proportion est la plus faible à Condé-sur-Noireau (37 %), où l'industrie domine.

Les établissements de plus de 500 salariés sont concentrés à Caen, et dans une moindre mesure, à Cherbourg-Octeville et à Alençon.

A Caen et à Vire, un tiers des salariés travaillent dans un établissement de 200 salariés ou plus. En moyenne, cette proportion est de 28 % pour les villes bas-normandes.

Indicateurs de concentration de l'emploi

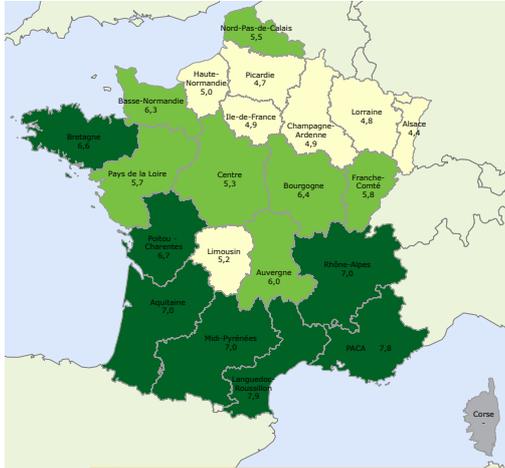
Ville	Part dans l'effectif salarié total (%)		Nombre de grands établissements	
	Etablissements de moins de 50 salariés	Etablissements de 200 salariés et plus	Etablissements de 200 salariés et plus	Etablissements de 500 salariés et plus
Condé-sur-Noireau	37	26	3	0
<i>Trouville-sur-Mer</i>	65	11	3	1
Carentan	52	15	2	0
<i>Honfleur</i>	63	17	2	1
Mortagne-au-Perche	52	16	2	0
<i>Dives-sur-Mer</i>	68	9	1	0
Nogent-le-Rotrou	54	19	3	1
Vire	46	34	10	1
L'Aigle	56	21	4	1
Falaise	52	14	1	1
Granville	56	26	5	1
Bayeux	47	27	6	1
Coutances	54	18	4	1
<i>Valognes</i>	65	0	0	0
Fiers	46	25	6	2
Saint-Lô	42	33	17	3
<i>Avranches</i>	60	8	2	0
Alençon	45	22	10	3
Cherbourg-Octeville	48	30	16	5
Argentan	51	19	5	1
Lisieux	51	23	10	1
Caen	43	34	92	28
Ensemble	47	28	204	52

Source : Insee, CLAP2009

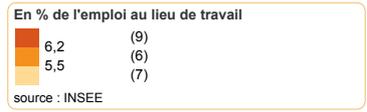
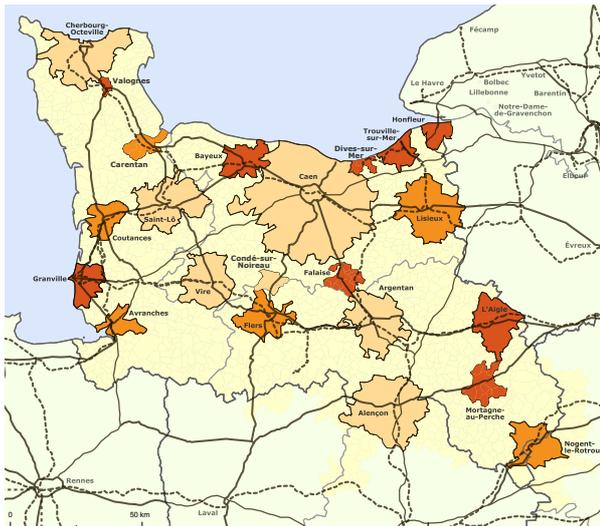
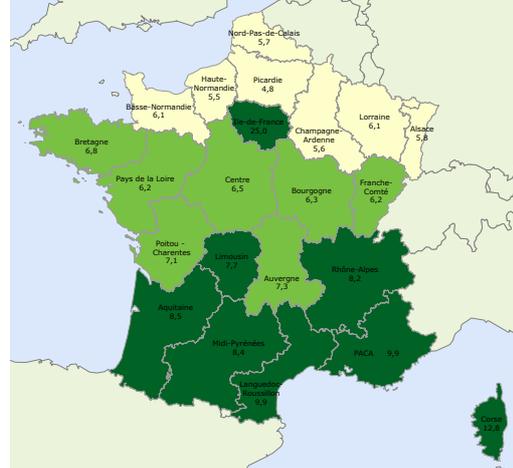
ANNEXE 2

ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE EN 2007 (en % de l'emploi total)

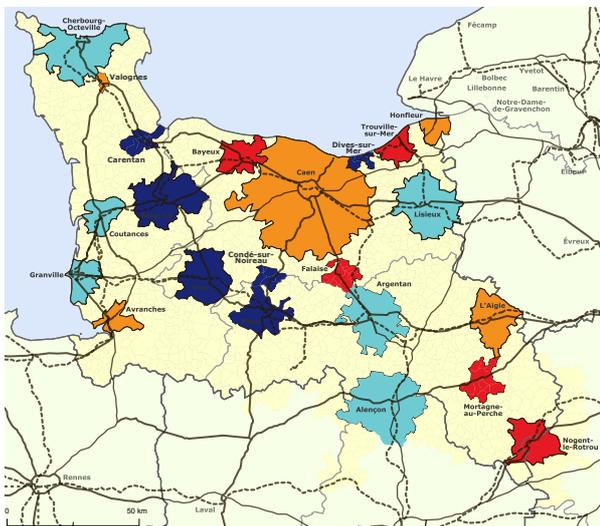
Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural

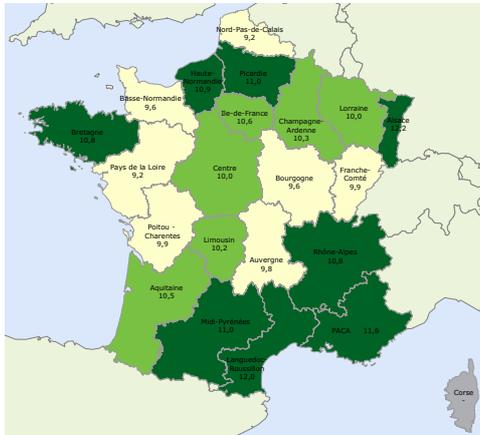


EVOLUTION DU NOMBRE D'ARTISANS, DE COMMERCANTS ET DE CHEFS D'ENTREPRISE ENTRE 1999 ET 2007 (en %)

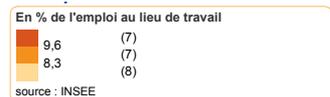
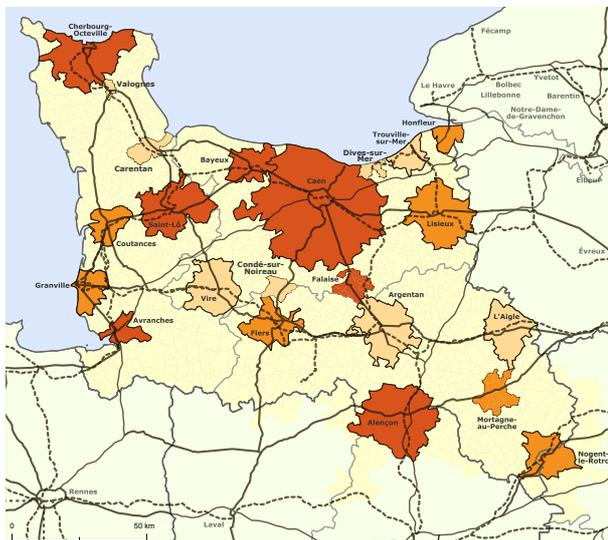
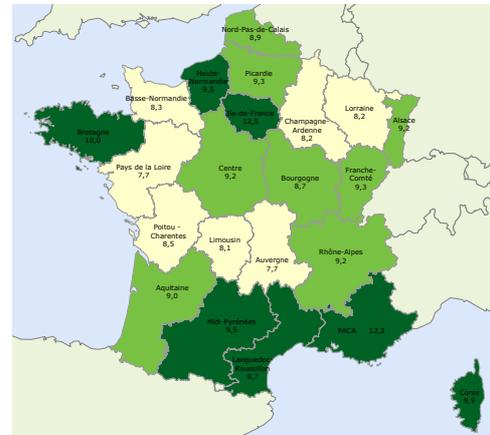


CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES EN 2007
(en % de l'emploi total)

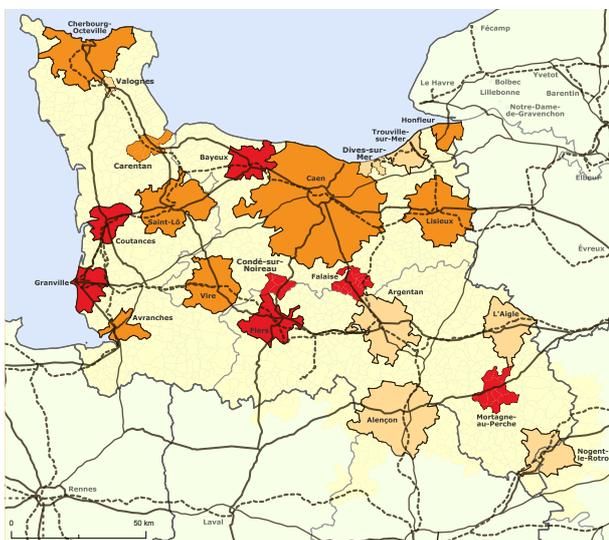
Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural

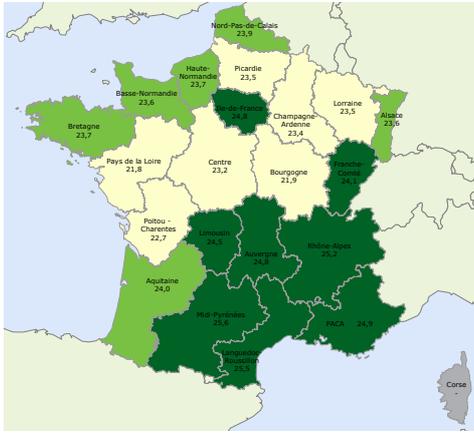


EVOLUTION DU NOMBRE DE CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES ENTRE 1999 ET 2007
(en %)

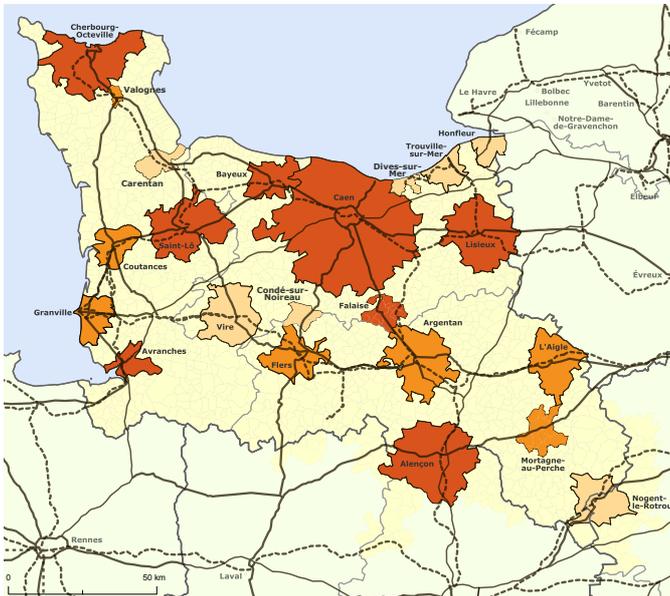
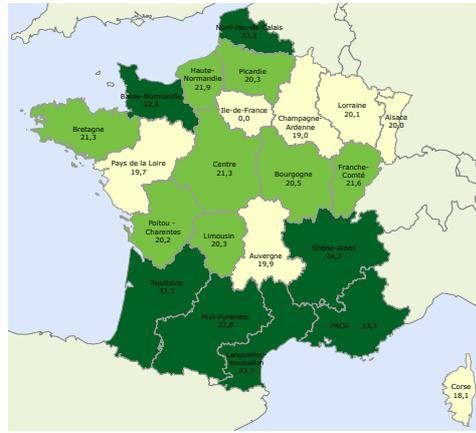


PROFESSIONS INTERMEDIAIRES EN 2007
(en % de l'emploi total)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural

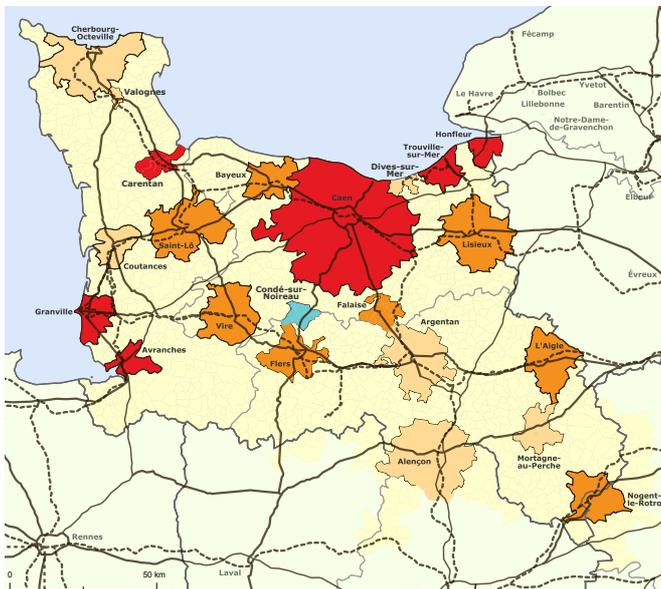


En % de l'emploi au lieu de travail

23,6	(8)
20,7	(7)
	(7)

source : INSEE

EVOLUTION DU NOMBRE DE PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ENTRE 1999 ET 2007
(en %)



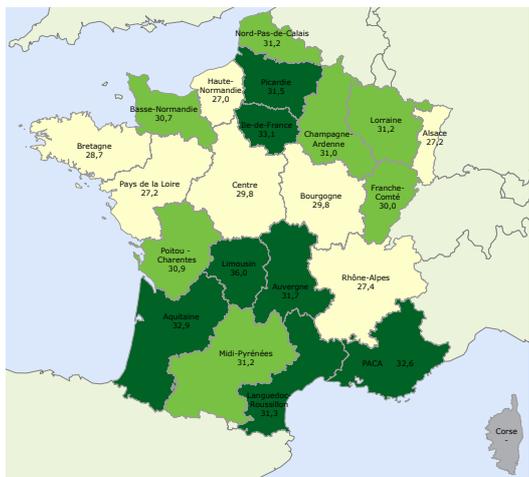
En %

22,5	(6)
16,2	(8)
0	(7)
	(1)

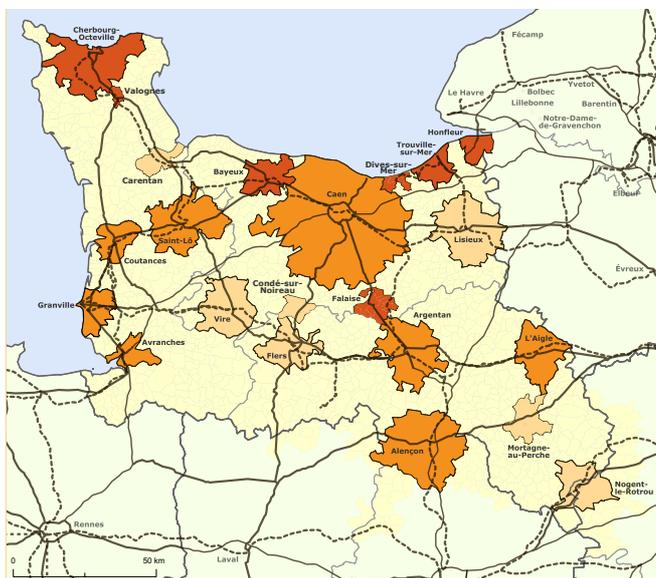
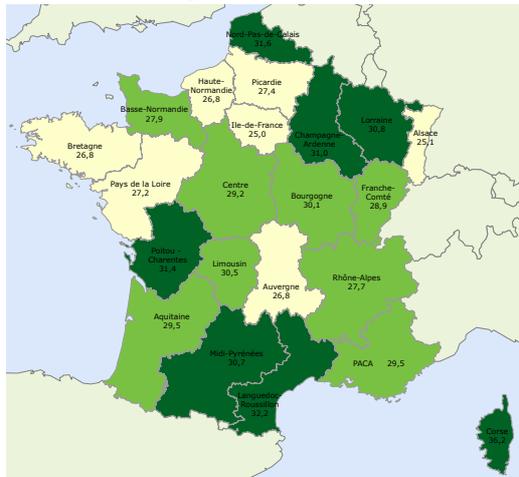
source : INSEE

EMPLOYES EN 2007
(en % de l'emploi total)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural

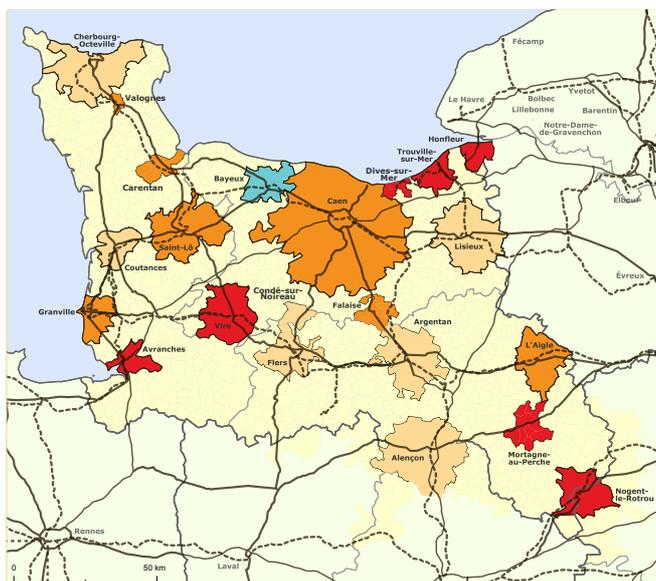


En % de l'emploi au lieu de travail

31,8	(7)
29,3	(8)
	(7)

source : INSEE

EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYES ENTRE 1999 ET 2007
(en %)



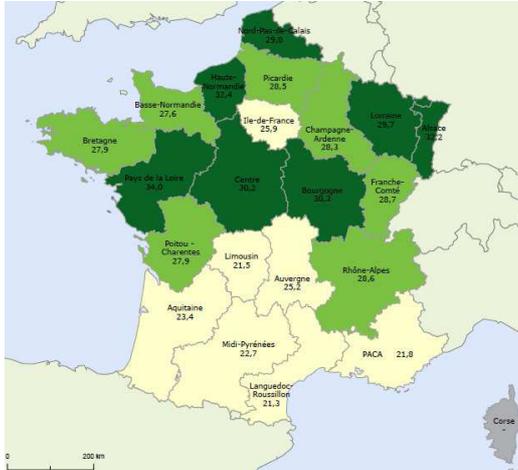
En %

18,0	(7)
11,8	(7)
	(7)
0	(1)

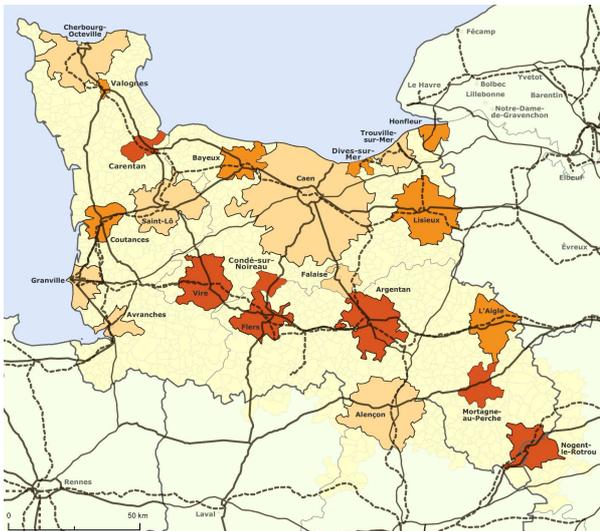
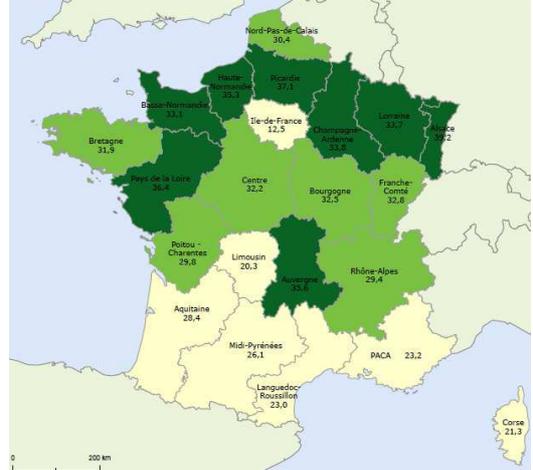
source : INSEE

OUVRIERS EN 2007
(en % de l'emploi total)

Aires urbaines de moins de 80 000 habitants



Aires d'emploi en milieu rural

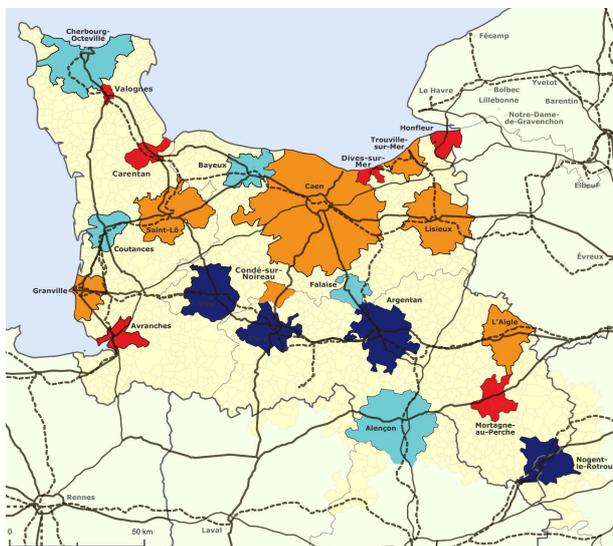


En % de l'emploi au lieu de travail

29,8	(7)
25,0	(7)
	(8)

source : INSEE

EVOLUTION DU NOMBRE D'OUVRIERS ENTRE 1999 ET 2007
(en %)



En %

8,6	(6)
0	(7)
-8,9	(5)
	(4)

source : INSEE

ANNEXE 3

INDICE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENTS DES VILLES MOYENNES ET PETITES VILLES BAS-NORMANDES EN 2009 (1)

Gamme de proximité

Equipements	AIRES URBAINES DE MOINS DE 80.000 HABITANTS	AIRES D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL
	Base 100 France métropolitaine	Base 100 France métropolitaine
	(ensemble des aires urbaines de moins de 80.000 habitants)	(ensemble des aires d'emploi de l'espace rural)
Bureau de poste	79	92
Banque, Caisse d'Epargne	131	133
Réparation automobile et de matériel agricole	69	71
Maçon	69	57
Plâtrier peintre	81	86
Menuisier charpentier serrurier	123	99
Plombier couvreur chauffagiste	109	104
Electricien	90	70
Entreprise générale du bâtiment	74	50
Coiffure	92	101
Restaurant	106	90
Agence immobilière	81	97
Supérette	135	88
Epicerie	107	105
Boulangerie	104	113
Boucherie charcuterie	128	154
Fleuriste	104	124
Ecole maternelle	47	110
Ecole élémentaire	89	89
Médecin omnipraticien	109	133
Chirurgien dentiste	68	77
Infirmier	77	87
Masseur kinésithérapeute	78	75
Pharmacie	96	92
Taxi	89	65
Ensemble	94	94

Source : INSEE, Base Permanente des Equipements (BPE) / CESER de Basse-Normandie

(1) Une indice supérieur à 100 (en rouge dans le tableau) indique que les villes bas-normandes sont globalement mieux équipées que l'ensemble des villes françaises de même catégorie.

INDICE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENTS DES VILLES MOYENNES ET PETITES VILLES BAS-NORMANDES EN 2009 (1)

Gamme intermédiaire

Equipements	AIRES URBAINES DE MOINS DE 80.000 HABITANTS	AIRES D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL
	Base 100 France métropolitaine	Base 100 France métropolitaine
	(ensemble des aires urbaines de moins de 80.000 habitants)	(ensemble des aires d'emploi de l'espace rural)
Police	84	150
Trésorerie	103	123
Pompes funèbres	107	144
Contrôle technique automobile	101	123
Ecole de conduite	109	115
Vétérinaire	146	125
Blanchisserie-Teinturerie	111	124
Soins de beauté	84	52
Supermarché	84	102
Grande surface de bricolage	90	152
Librairie papeterie journaux	92	99
Magasin de vêtements	118	100
Magasin d'équipements du foyer	121	109
Magasin de chaussures	114	107
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	89	99
Magasin de meubles	100	93
Magasin d'articles de sports et de loisirs	85	52
Droguerie quincaillerie bricolage	113	120
Horlogerie-Bijouterie	101	146
Collège	105	133
Opticien-lunetier	113	88
Orthophoniste	83	88
Pédicure-podologue	106	121
Laboratoire d'analyses médicales	65	89
Ambulance	101	100
Personnes âgées : hébergement	126	131
Personnes âgées : services d'aide	181	146
Garde d'enfant d'âge préscolaire	95	57
Ensemble	104	110

Source : INSEE, Base Permanente des Equipements (BPE) / CESER de Basse-Normandie

(1) Une indice supérieur à 100 (en rouge dans le tableau) indique que les villes bas-normandes sont globalement mieux équipées que l'ensemble des villes françaises de même catégorie.

INDICE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENTS DES VILLES MOYENNES ET PETITES VILLES BAS-NORMANDES EN 2009 (1)

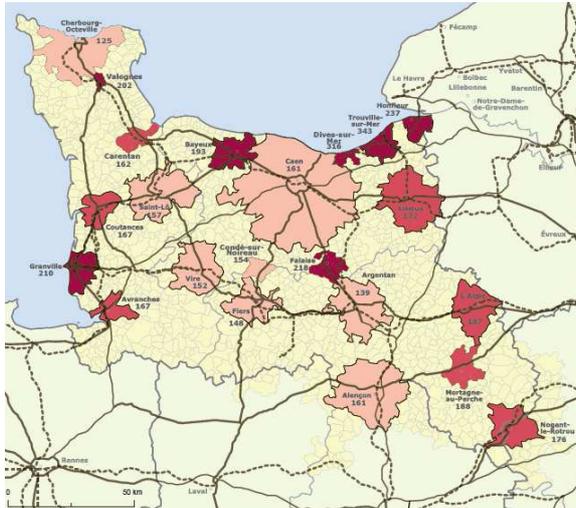
Gamme supérieure

Equipements	AIRES URBAINES DE MOINS DE 80.000 HABITANTS	AIRES D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL
	Base 100 France métropolitaine	Base 100 France métropolitaine
	(ensemble des aires urbaines de moins de 80.000 habitants)	(ensemble des aires d'emploi de l'espace rural)
Location auto-utilitaires légers	119	25
Agence de travail temporaire	102	82
Hypermarché	129	139
Produits surgelés	74	0
Poissonnerie	123	123
Parfumerie	85	133
Lycée enseignement général et/ou technologique	123	142
Lycée enseignement professionnel	106	108
Etablissement santé court séjour	120	148
Etablissement santé moyen séjour	119	125
Etablissement santé long séjour	103	69
Etablissement psychiatrique avec hébergement	159	218
Sage-femme	115	75
Personnes âgées : soins à domicile	95	124
Spécialiste en cardiologie	106	63
Spécialiste en dermatologie vénéréologie	91	58
Spécialiste en gynécologie médicale	37	160
Spécialiste en gynécologie obstétrique	130	171
Spécialiste en gastro-entérologie	108	146
Spécialiste en psychiatrie	80	80
Spécialiste en ophtalmologie	127	66
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	111	44
Spécialiste en pédiatrie	92	0
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	123	116
Enfants handicapés : hébergement	166	261
Enfants handicapés : soins à domicile	110	73
Adultes handicapés : hébergement	91	179
Adultes handicapés : services	42	0
Travail protégé	134	214
Pôle emploi	159	0
Urgences	203	292
Maternité	133	98
Centre de santé	76	22
Cinéma	204	28
Ensemble	115	105

Source : INSEE, Base Permanente des Equipements (BPE) / CESER de Basse-Normandie

(1) Une indice supérieur à 100 (en rouge dans le tableau) indique que les villes bas-normandes sont globalement mieux équipées que l'ensemble des villes françaises de même catégorie.

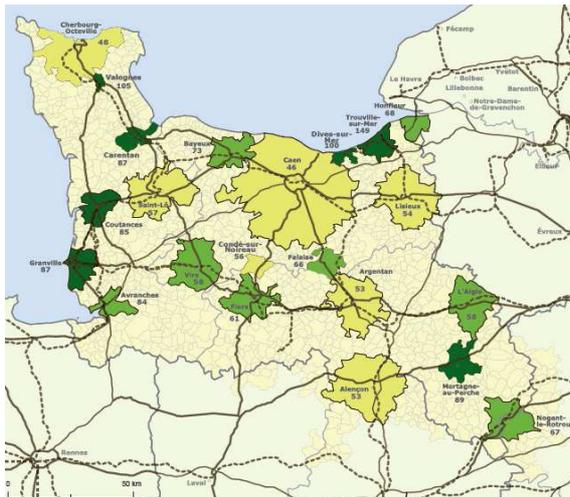
**DENSITE D'EQUIPEMENTS DE LA GAMME DE PROXIMITE
(nombre moyen d'équipements pour 10 000 habitants)**



Nombre moyen d'équipements pour 10 000 habitants	
188	(7)
161	(7)
	(8)

source : INSEE / Exploitation CESER de Basse-Normandie

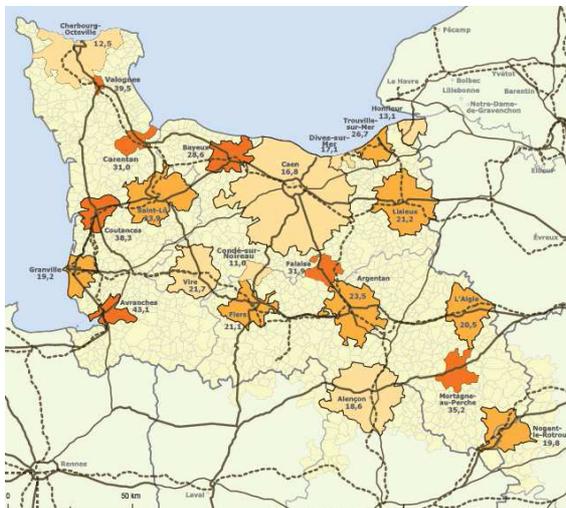
**DENSITE D'EQUIPEMENTS DE LA GAMME INTERMEDIAIRE
(nombre moyen d'équipements pour 10 000 habitants)**



Nombre moyen d'équipements pour 10 000 habitants	
84	(7)
57	(8)
	(7)

source : INSEE / Exploitation CESER de Basse-Normandie

**DENSITE D'EQUIPEMENTS DE LA GAMME SUPERIEURE
(nombre moyen d'équipements pour 10 000 habitants)**



Nombre moyen d'équipements pour 10 000 habitants	
26,7	(7)
21,7	(8)
	(7)

source : INSEE / Exploitation CESER de Basse-Normandie

ANNEXE 4

SRADT de la Basse-Normandie, des 39 enjeux aux 12 Grands Chantiers d'Aménagement du Territoire

Être et bien-être en Basse-Normandie	 Maintenir et développer les services publics sur le territoire (5) - (6)	 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté (3) - (4) - (5) - (7)	5 Construire la solidarité entre les hommes et entre les territoires
	 Fournir un logement adapté aux besoins des populations (5) - (7) - (9)		
	 Garantir un égal accès aux soins pour tous (5) - (7)		
	 Consolider l'ancrage et favoriser le développement des PME-PMI en milieu rural (2) - (6)	 Conforter et dynamiser l'espace rural	6 Dynamiser et rendre attractif le monde rural
	 Anticiper les conséquences de la réforme de la PAC en misant sur la qualité et la modernisation de l'agriculture (1) - (2) - (6)		
	 Préserver les ressources naturelles : littoral, paysages, eau, biodiversité... (6) - (8)		
	 Favoriser la transmission et la reprise d'entreprises	 Accompagner le vieillissement de la population	7 Les seniors : un atout pour le développement des services
	 Faire face à la pénurie potentielle de main d'œuvre dans les années à venir		
	 Mieux maîtriser l'étalement urbain et l'urbanisation du littoral (3) - (4) - (8) - (10)	 Promouvoir une gestion durable de l'énergie par des mesures d'économies, le développement d'énergies renouvelables et l'utilisation de modes de transports plus propres	8 Préparer la nouvelle donne énergétique
	 Favoriser la mobilité et l'accessibilité au travail, aux commerces et aux services sur l'ensemble du territoire (3) - (4) - (6) - (8)		
 Sensibiliser à l'éco-citoyenneté			
Terre et Mer d'Europe	 Poursuivre l'adaptation et l'élargissement de l'offre de formation sur le territoire, à tous les âges de la vie (1) - (3) - (4) - (5) - (6) - (9)	 Attirer les jeunes (3) - (4) - (6) - (9) - (12)	9 Rendre la Basse-Normandie attractive auprès des jeunes
	 Valoriser et renforcer la vie culturelle sur l'ensemble du territoire (3) - (4) - (5) - (6) - (7) - (9)		
	 Améliorer la qualité de vie dans les différents types d'espace (3) - (4) - (6) - (7) - (9)		
	 Valoriser les potentialités touristiques (3) - (4) - (6) - (10)	 Valoriser le caractère maritime de la région	10 Valoriser le caractère maritime et les littoraux bas-normands
		 Développer le travail en réseau, les échanges et les alliances (coopérations interrégionales...) (3) - (4) - (10) - (11) - (12)	11 Ouvrir un nouvel âge de la coopération normande
	 Connecter la Basse-Normandie aux réseaux de communication européens (3) - (4) - (10) - (11) - (12)	 Intensifier les relations avec les régions du Monde les plus dynamiques et celles historiquement liées à la Basse-Normandie	12 Ouvrir la Basse-Normandie sur les régions du Monde
	 Favoriser le développement international des entreprises (1) - (2) - (12)		
 Stimuler l'esprit d'ouverture (9) - (12)			

Être et bien-être en Basse-Normandie	 Maintenir et développer les services publics sur le territoire (5) - (6)	 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté (3) - (4) - (5) - (7)	5 Construire la solidarité entre les hommes et entre les territoires
	 Fournir un logement adapté aux besoins des populations (5) - (7) - (9)		
	 Garantir un égal accès aux soins pour tous (5) - (7)		
	 Consolider l'ancrage et favoriser le développement des PME-PMI en milieu rural (2) - (6)	 Conforter et dynamiser l'espace rural	6 Dynamiser et rendre attractif le monde rural
	 Anticiper les conséquences de la réforme de la PAC en misant sur la qualité et la modernisation de l'agriculture (1) - (2) - (6)		
	 Préserver les ressources naturelles : littoral, paysages, eau, biodiversité... (6) - (8)		
	 Favoriser la transmission et la reprise d'entreprises	 Accompagner le vieillissement de la population	7 Les seniors : un atout pour le développement des services
	 Faire face à la pénurie potentielle de main d'œuvre dans les années à venir		
	 Mieux maîtriser l'étalement urbain et l'urbanisation du littoral (3) - (4) - (8) - (10)	 Promouvoir une gestion durable de l'énergie par des mesures d'économies, le développement d'énergies renouvelables et l'utilisation de modes de transports plus propres	8 Préparer la nouvelle donne énergétique
	 Favoriser la mobilité et l'accessibilité au travail, aux commerces et aux services sur l'ensemble du territoire (3) - (4) - (6) - (8)		
 Sensibiliser à l'éco-citoyenneté			
Terre et Mer d'Europe	 Poursuivre l'adaptation et l'élargissement de l'offre de formation sur le territoire, à tous les âges de la vie (1) - (3) - (4) - (5) - (6) - (9)	 Attirer les jeunes (3) - (4) - (6) - (9) - (12)	9 Rendre la Basse-Normandie attractive auprès des jeunes
	 Valoriser et renforcer la vie culturelle sur l'ensemble du territoire (3) - (4) - (5) - (6) - (7) - (9)		
	 Améliorer la qualité de vie dans les différents types d'espace (3) - (4) - (6) - (7) - (9)		
	 Valoriser les potentialités touristiques (3) - (4) - (6) - (10)	 Valoriser le caractère maritime de la région	10 Valoriser le caractère maritime et les littoraux bas-normands
		 Développer le travail en réseau, les échanges et les alliances (coopérations interrégionales...) (3) - (4) - (10) - (11) - (12)	11 Ouvrir un nouvel âge de la coopération normande
	 Connecter la Basse-Normandie aux réseaux de communication européens (3) - (4) - (10) - (11) - (12)	 Intensifier les relations avec les régions du Monde les plus dynamiques et celles historiquement liées à la Basse-Normandie	12 Ouvrir la Basse-Normandie sur les régions du Monde
	 Favoriser le développement international des entreprises (1) - (2) - (12)		
 Stimuler l'esprit d'ouverture (9) - (12)			